FÉDÉCHOSES

POUR LE FÉDÉRALISME

47° ANNÉE – N°181 – AVRIL 2019

Revue quadrimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Créée en 1973, *Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

Fédéchoses, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, (re)fondée au Congrès de Lyon de 1974). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ce numéro contient notamment des articles de **Michel Dévoluy**, professeur honoraire d'économie à l'Université de Strasbourg, titulaire de la Chaire Jean Monnet, et de **René Wadlow,** Président et représentant auprès des Nations unies de la World Citizens Association.

Dans ce numéro :

Vingt ans de l'Euro, l'Union n'a pas encore toutes ses dents

À quelques jours des élections européennes, *Fédéchoses* dresse le bilan de la création de notre monnaie commune, l'occasion de rappeler qu'une monnaie sans budget, sans politique économique et sans contrôle démocratique ne peut suffire pour l'intégration européenne. D'autres politiques doivent être mises en œuvre pour compléter l'Union actuelle et notamment l'Europe verte et sociale.

Des articles essentiels à quelques jours du vote.

Afrique, post-colonialisme européen et chinois

Plusieurs articles éclairent la situation actuelle en Afrique, entre une politique économique de la Chine structurée et bien implantée sur le continent quand la politique européenne est balbutiante, chaque État gardant ses liens post-coloniaux sans être en mesure d'élaborer une coopération à la hauteur des nouveaux enjeux du continent africain.

À vos bibliothèques !

La revue de littérature est riche en ce printemps : commentaire sur le dernier livre de **Ulrike Guérot** sur la République européenne, recension du livre de **Yanis Varoufakis** sur les enjeux européens des 10 prochaines années, critique du livre de **Alessandro Bresolin sur Albert Camus**, etc.

Prix au numéro : 6 €
ISNN : 0336-3856

Sommaire

Sommaire 2
Editorial (English version) 3
Le regard européen de Michel Theys 4
In Memoriam : Disparition de Michel Theys : Fédéchoses perd un ami, et les fédéralistes un compagnon de route 4
Le « billet d'humeur » d'Alain Réguillon 5
L'Union européenne est-elle soluble dans le fédéralisme ? 5
Réflexions fédéralistes 6
Albert Schweitzer : Respect de la vie contre mort nucléaire 6
Ce que nous creuse la taupe de la mondialisation non gouvernée 7
Focus 9
Les droits humains face à la Realpolitik et au nationalisme 9
Realpolitik versus droits humains 9
Le Tsar, le Sultan, l'Empereur de Chine… et nous 9
Cambodge des Khmers Rouges : le nationalisme et la mort 12
La fédération indienne : modèle improbable ? 13
Retour sur la création d'une Cour internationale des Droits de l'Homme 14
Focus 18
Vingt ans de l'Euro, l'Union européenne n'a pas encore toutes ses dents ! 18
L'urgence 18
Et L'euro, 20 ans déjà… Bon anniversaire, l'euro, et longue vie ! 19
Progress vs Regression in the European Election. 21
Proposals for Progressive Parties 21
How to Fight for a Federal Europe in Troubled Times 23
The Battle Plan behind the 'I Choose Europe' Campaign 23
Mai 2019 : le nouveau Parlement européen 26
devra élire le prochain Président de la Commission 26
Listes transnationales versus partis politiques transnationaux – 29
Pour une vision fédéraliste de long terme 29
The ECB is not enough. A federal budget for the eurozone 31
Élections européennes : parlons enfin d'Europe sociale ! 34
L'APPEL DE LYON – 9 mars 2019 36
Nous voulons une Europe démocratique 36
Focus 37
Au-delà des frontières de l'Europe 37
The Global Compact for Migration signed in Marrakech 37
Le conflit israélo-palestinien : une perspective fédéraliste 39
Le Processus de Varsovie vers une Conférence pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient 41
La montée en puissance de la Chine en Afrique 43
L'Europe est face à l'Afrique 45
Europe Afrique : un destin commun 46
UN2020 : aire d'atterrissage ou aire de lancement ? 48
Aspects négligés de la Charte des Nations unies 49
Les législateurs constituent un nouveau groupe international en faveur de l'assemblée parlementaire des Nations-Unies (APNU) 51
Le Sénat suisse appelle le Conseil fédéral à envisager une APNU 52
Campagne pour une assemblée parlementaire des Nations unies, 53
retour sur le Paris Peace Forum 2018 53
Les Brèves de Fédéchoses 54
Corruption, démocratie et populisme dans les États membres de l'Union européenne 54
Le Séminaire international de Ventotene – 35ème édition 54
Bibliographie 56
Carlo Ossola, *Fables d'identité – Pour retrouver l'Europe* 56
Albert Camus : l'union des différences 57
Yanis Varoufakis, *Conversations entre adultes* 58
Requiem(s) pour l'Europe 59
Ulrike Guérot, *Pourquoi nous avons besoin d'une République européenne* 61
In Memoriam 63
Un hommage : Joseph E. Schwartzberg, 1928-2018 63
Bribes de *Fédéchoses* 64
S'abonner à *FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme* 64

Éditorial

À quelques jours maintenant des 9èmes élections européennes au suffrage universel direct, *Fédéchoses* consacre un dossier dédié au vingtième anniversaire de la création de l'Euro tout en soulignant les difficultés congénitales d'une monnaie unique en l'absence d'intégration fiscale et politique. Deux articles ouvrent des pistes de réflexion pour la construction d'une Europe sociale et verte sur laquelle nous pourrions revenir prochainement sur les traces de la campagne "New Deal 4 Europe" en soutenant une nouvelle Initiative citoyenne européenne. Nous sommes ici loin de la médiocre campagne électorale en cours, nombriliste et qui n'aborde pas, ou si peu, les enjeux d'ampleur pour l'Europe.
Fédéchoses prend aussi du recul et vous offre de lire d'excellents articles sur le monde dans lequel nous vivons. Nous abordons dans un dossier spécial la question des droits de l'Homme dans un monde de plus en plus insécure ou sur les méfaits du nationalisme en particulier autrefois au Cambodge aujourd'hui en Inde.
Aux frontières de l'Europe, divers articles concernent le Moyen-Orient ou le continent africain.
Enfin, plusieurs de nos auteurs proposent des pistes améliorer et démocratiser la gouvernance internationale avant notre habituelle riche rubrique bibliographique.

Cette nouvelle parution participe à la construction d'un monde plus ouvert, plus intégré et plus fédéral, bien au-delà des débats de café du commerce que la campagne des élections européennes donne pitoyablement à voir.

Tout en rappelant que pas une voix pro-européenne ne doit s'égarer fin mai sur les multiples listes souverainistes ou europhobes, le choix restant large entre les diverses listes pro-européennes, et pour certaines d'entre elles à connotation fédéraliste plus ou moins marquée, de la droite républicaine à Lutte Ouvrière.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

Fédéchoses

Editorial (English version)

Few days before the 9th direct elections of the European Parliament, *Fédéchoses* devotes a *dossier* to the 20th anniversary of the Euro. It underlines the congenital difficulties of a single currency without fiscal and political integration. Two articles give food for thought to build a green and social Europe on which we will come back soon following the footprint of the New Deal 4 Europe campaign with a new European Citizens' Initiative. This *dossier* is far from the mediocre on-going electoral campaign which does not or little touch big topics for Europe.
Fédéchoses also, takes a step back and offer you to read excellent articles on the world we live in. In a special *dossier*, we come up to Human rights in an insecure world and up to the harmful effects of nationalism, especially in Cambodia in the past and in India today.
At Europe's borders, several articles relate to Middle East and to the African continent.
Finally, some of our authors offer ways to improve and democratise the international governance. Last but not least, you will also find our traditional rich bibliography section.

This new publication participates in building a more open, more integrated and more federal world, far from the pathetic pub-talks of this electoral campaign.

We recall that none of the pro-European vote can get lost on the multiple nationalistic or Europhobic lists. The choice remains wide between several pro-European lists among which some have federalist connotations, from republican right-wing to Lutte Ouvrière (left-wing internationalists).

We wish you a pleasant reading !

Fédéchoses

Presse fédéraliste

Une Europe Unie dans un monde uni

In Memoriam : Disparition de Michel Theys : *Fédéchoses* perd un ami, et les fédéralistes un compagnon de route

Bruno Boissière
Directeur du bureau du CIFE (Centre international de formation européenne) à Bruxelles

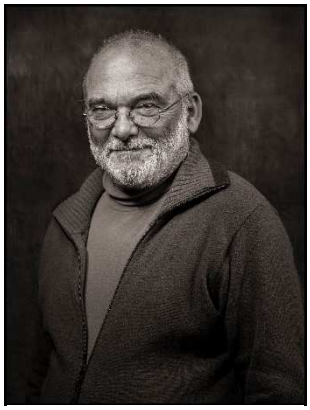

Photo Chris Weiner

Michel Theys, journaliste professionnel spécialisé dans les affaires européennes et auteur, vit en Belgique. Il est actuellement éditorialiste à l'Agence Europe et depuis longtemps le responsable de la Bibliothèque européenne, un supplément à ses Bulletins quotidiens. La participation de Michel à Fédéchoses est volontaire et amicale de même que strictement personnelle. Annoncée par ces quelques mots, les « Regards européens » de Michel ont été publiés dans tous les numéros de notre revue, du n° 172 de juin 2016 au n° 178 d'août 2018 ; en décembre de l'année dernière il nous avait annoncé que, malade, il ne pouvait pas nous adresser sa contribution.

Grande figure du journalisme européen et ami des militants européistes et fédéralistes de toutes obédiences, Michel Theys, nous a quittés dans sa soixante-huitième année, le 30 avril dernier à Bruxelles.

Michel dirigeait la société Euromedia Services qu'il avait fondée. Auparavant journaliste à La Libre Belgique depuis 1974, il en devient le « Correspondant européen » de 1978 à 1989, avant qu'il ne rejoigne l'Agence Europe où il sera Rédacteur en chef adjoint jusqu'en 2000, sous la direction du charismatique et fédéraliste Emmanuele Gazzo, puis du respecté Ferdinando Riccardi. Il assuma aussi plus tard la responsabilité du supplément hebdomadaire « Bibliothèque européenne » du Bulletin quotidien Europe. Les lecteurs de Fédéchoses sont reconnaissants à Michel d'avoir systématiquement rédigé une note de lecture sur chaque numéro de notre publication, comme il l'a aussi fait pour tous les livres et revues fédéralistes ainsi que sur les ouvrages consacrés à l'histoire, aux grands personnages et mouvements de la construction européenne.

En parallèle, Michel collabora à différentes publications comme le mensuel institutionnel EURINFO. De 1999 à 2006, Michel a coproduit et présenté l'émission européenne dominicale de la chaîne locale Télé-Bruxelles, à laquelle j'ai eu l'honneur d'être invité à plusieurs reprises, seul, pour commenter l'actualité européenne, ou en débattre avec des personnalités comme Fernand Herman. Au début des années 2000, avec beaucoup d'ambition et d'acharnement, il a aussi tenté de faire vivre diverses initiatives de presse européenne en français, plus ou moins durables, compte-tenu de la concurrence et difficulté d'attirer un lectorat intéressé par les affaires européennes.
L'expertise de Michel dans le métier de journaliste européen l'a qualifié pour enseigner dans des établissements universitaires bruxellois de communication. Pendant une dizaine d'années, il présida la section belge de l'Association des journalistes européens (AJE).

Il fera son retour à l'Agence Europe, en 2016, pour y assumer les éditoriaux (ses « Repères ») du Bulletin quotidien Europe. C'est à ce titre qu'il accepta d'être l'invité d'un « Midi du CIFE », le 7 décembre 2016 (la photo illustrant le présent hommage a été faite à cette occasion). Pour ce débat, organisé par le bureau bruxellois du Centre international de formation européenne, il choisit lui-même le titre et le sous-titre suivants « Europe, ou la crise et la lutte finale ! - Démantèlement de la construction européenne ou avancée de l'intégration ?». Le ton était donné… Pour publication sur le site internet et les réseaux sociaux du CIFE, je rédigeais alors les quelques lignes de résumé qui suivent :

« Pour Michel Theys, le rêve européen est en train de mourir, s'il n'est pas déjà mort… Cette analyse très pessimiste s'explique par la colonisation des forces 'démocratiques' par les discours populistes et nationalistes. In fine, on ne pourra guérir la démocratie européenne que si on prend la 'Bastille' qu'est aujourd'hui devenu le Conseil européen. Et le journaliste européen d'appeler à un 'changement de logiciel' en misant sur la société civile. Concrètement, il faudrait encourager la convocation d'une 'Convention' démocratique de jeunes de moins de 35 ou 40 ans dont le mandat serait de définir et de soumettre aux peuples les orientations et fondements de l'Europe de demain où il ferait bon vivre et travailler. »

Vu le caractère délicat voire subversif de ses propos relatés, je décidai de soumettre à leur auteur mon résumé pour approbation. Je reçus du tac au tac la réponse suivante de Michel : « Je n'ai pas un mot, pas même une virgule à changer ! ». Ouf, ce n'était donc pas mon interprétation personnelle de son intervention à la tribune du CIFE !
C'est deux mois plus tard, en février 2017, que sera publiée une des œuvres dédiées à la cause européenne dont Michel aura été, à juste titre, le plus fier : Jacques-René Rabier, Fonctionnaire-militant au service d'une certaine idée de l'Europe (Éditions P.I.E. Peter Lang, Bruxelles), biographie d'un acteur de la construction européenne dès ses débuts, proche de Jean Monnet, qui vit encore à Bruxelles et devrait célébrer ses 100 ans à la mi-septembre 2019 ! Avec cette biographie, Michel lance un appel : pourquoi ne pas en revenir aux idéaux originels ?

Nous nous souviendrons de cet appel, Michel, comme je garderai en mémoire nos complicités médiatiques et militantes sur la scène bruxelloise et le souvenir de nos franches rigolades autour d'une bonne table, à l'occasion de visites de Jean-Francis Billion à Bruxelles.

Et puisque tu t'es choisi l'île de Tinos comme deuxième village et dernière destination,

καλό ταξίδι, bon voyage, Michel !

L'Union européenne est-elle soluble dans le fédéralisme ?

Alain Réguillon
Ancien Président de l'UEF France et Président de la Maison de l'Europe et des Européens de Lyon,
membre du Bureau de Presse Fédéraliste - Lyon

Marche à Rome, 25 mars 2017

Les élections européennes, une nouvelle fois, montrent l'ignorance et le désintérêt de nos concitoyens européens quant à la dimension européenne de leur quotidien. Si les projections de votes se confirment, le taux de votants ne devrait pas dépasser celui de 2014, voire être en dessous, autour de 40%.

Comment dans ces conditions conforter la légitimité d'une assemblée sans doute trop sage, trop consensuelle et par là, assez inodore et sans saveur ! Le Parlement européen n'a pas acquis la dimension politique que l'on pouvait en attendre. Il n'est pas offensif face à un Conseil européen omniprésent, s'arrogeant depuis dix ans maintenant un pouvoir de décisions que les traités pourtant ne lui confèrent pas.

Les partis extrémistes, surfant sur la vague du populisme, vont obtenir un poids et un rang qui n'est pas digne d'une démocratie que chacun a du mal à reconnaître comme telle. Leur succès est de reprendre à leur compte le mécontentement qu'expriment, dans tous les pays, le mal être de femmes et d'hommes que la mondialisation inquiète, que l'austérité imposée pour résoudre le problème des dettes souveraines révolte et que les disparités économiques et sociales exaspèrent, laissant de côté la solidarité, pourtant à l'origine du projet européen. Ils ne proposent pas de solutions viables, capables de résoudre les attentes de celles et ceux qui vont leur faire confiance, bien qu'encore, il faille relativiser ce soutien qui ne représente guère que 12% des suffrages sur les 40 attendus.

Les partis traditionnels, en recomposition ou mutant avec un faux-nez, ne sont pas à la hauteur des enjeux ; ils ne répondent pas aux attentes des Européens qui, eux-mêmes, ne savent pas toujours ce qu'ils veulent !

Devant cette situation, c'est le projet même de l'Union qui est remis en cause. À avoir élargi sans réforme profonde du fonctionnement de l'Union, comme le prévoyait d'ailleurs le Traité de Maastricht, nous sommes aujourd'hui dans un ensemble qui ne donne plus satisfaction à personne. Et je ne vois aucun projet, aucune perspective de sursaut dans les programmes de campagne qui nous sont présentés. C'est bien là que réside la pauvreté des partis qui ne sont, à l'image des États, pas capables de s'organiser au niveau européen et qui ne présentent pas un projet digne de relancer celui des pères fondateurs.

Bien sûr que le fédéralisme serait la bonne solution. C'est le but d'ailleurs inscrit dans la Déclaration Schuman dont nous fêterons l'an prochain le 70ème anniversaire. Mais qui porte un tel projet ? Qui explique ce que fédéralisme veut dire ? Qui ose avancer que pour qu'émerge une Fédération, il faut sacrifier l'Union actuelle ?

Car là est bien la difficulté ! Tant que l'on ne dénoncera pas l'Union à 27 ou 28 et que l'on continuera à se cacher derrière les traités, donc derrière les États, il n'y aura pas de solution possible !

En choisissant de rester un mouvement non engagé politiquement, l'UEF ne peut insuffler le moindre changement, car personne ne portera jamais la perspective qu'elle défend depuis tant d'années. En ne parvenant pas à devenir un mouvement de masse, elle n'influe sur personne et n'est pas entendue, ni par nos concitoyens, ni par les partis, ni par les États, ni par aucune autre force organisée.

Dans ces conditions, comment imaginer que l'Union puisse demain continuer à jouer un rôle sur la scène internationale ?

L'Union européenne, en l'état, n'est pas soluble dans le fédéralisme. Bien que certaines dispositions du traité – les coopérations renforcées ou structures – pourraient servir de levier à cette évolution, elles ne sont pas utilisées comme telles par les États et sont peu utilisées.

Il faut retrouver le souffle des femmes et des hommes qui, dans la Résistance, ont osé dire qu'il fallait une Europe unie entre belligérants : ils étaient les révolutionnaires que nous ne sommes plus !

Alors que faire ? La question mériterait d'être débattue, mais je ne suis pas sûr que les fédéralistes en aient vraiment l'envie. Nous continuons à nous fondre dans l'existant en essayant de l'améliorer, ne nous distinguant en rien du Mouvement européen, de la Fondation Schuman ou de celle de Jean-Monnet, organismes respectables, mais peu révolutionnaires !

Il faut retrouver le souffle des femmes et des hommes qui, dans la Résistance, ont osé dire qu'il fallait une Europe unie entre belligérants : ils étaient les révolutionnaires que nous ne sommes plus !

J'affirme donc que l'Union européenne n'est pas soluble dans le fédéralisme ; il faut en convenir, renverser la table et reconstruire : quel fédéraliste y est prêt ?

Albert Schweitzer : Respect de la vie contre mort nucléaire

René Wadlow
Président de la World Citizens Association – Ardèche
Traduit de l'anglais par Mathieu Fournier – Lyon

« La civilisation résulte de quatre idéaux : l'idéal de l'individu, l'idéal de l'organisation sociale et politique, l'idéal de l'organisation spirituelle et religieuse, l'idéal de l'humanité dans sa globalité. Sur la base de ces quatre idéaux, j'ai essayé de définir ce qu'est le progrès. »
Albert Schweitzer, « Philosophie de la civilisation »

Albert Schweitzer, dont nous avons célébré l'anniversaire de la naissance le 14 janvier, se préoccupait de la manière dont ces quatre idéaux de la civilisation peuvent s'articuler dans un tout harmonieux. À la fin de sa vie, quand j'ai fait sa connaissance au début des années 1960, il était surtout préoccupé de l'idéal de l'humanité comme un tout.

Il s'était déclaré fermement opposé aux armes nucléaires, armes qu'il considérait comme contraires au respect de la vie, qui était le fondement de son éthique.[1] « L'Homme a du mal à reconnaître les démons qu'il crée. Laissez-moi vous donner une définition de l'éthique. Il est bon de préserver la vie. Il est mauvais de négliger et de détruire la vie. En ayant du respect pour la vie, nous entrons dans une relation spirituelle avec le monde. En ayant le respect de la vie, nous devenons membre de la famille humaine, profondément bon et vivant. »

Pour Schweitzer, notre sentiment d'unité de la famille humaine, et notre devoir envers les générations futures était menacé comme jamais durant les deux guerres mondiales, plus qu'il ne l'avait été avant. J'ai participé activement depuis le milieu des années 1950 aux campagnes pour l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère – une priorité des actions anti-nucléaires à l'époque. J'ai également travaillé avec le Citoyen du monde Norman Cousins qui avait visité Lambaréné et avait écrit un livre enthousiaste sur ses échanges avec Schweitzer.[2] Donc j'étais bien avec Schweitzer dans son hôpital à Lambaréné ; et nous avons eu des discussions très constructives. Je travaillais à l'époque pour le Ministère de l'Éducation et étais à l'École secondaire protestante qui, depuis l'hôpital, était un mile plus bas que la rivière Ogowe.

C'est Norman Cousins, actif dans les campagnes pour le désarmement aux États-Unis, qui pressa Schweitzer de se prononcer contre les armes nucléaires. Schweitzer avait obtenu le Prix Nobel de la Paix pour ses actions humanitaires en Afrique. Il entra donc plus que jamais en contact avec les gens œuvrant pour la paix. Cependant, il hésitait à prendre position sur des questions dont il n'était pas expert. Comme il le dit à Cousins : « toute ma vie, je me suis abstenu de me prononcer sur les affaires publiques. Des groupes de pressions viendraient me demander de faire des déclarations, on me demanderait de signer des pétitions ou la presse me demanderait mon avis sur certains sujets politiques. Et je me sentirais obligé de toujours dire non ». Toutefois, il poursuivit : « le monde a besoin d'un cadre juridique pour empêcher toute agression et prévenir les menaces contre la paix, mais le plus important est de commencer par un bout. Je pense qu'il faut commencer par le problème des essais nucléaires. Si une interdiction des essais nucléaires peut devenir effective, alors peut-être qu'il sera possible d'envisager des mesures plus importantes pour le maintien de la paix. »

« Le monde a besoin d'un cadre juridique pour empêcher toute agression et prévenir les menaces contre la paix, mais le plus important est de commencer par un bout. Je pense qu'il faut commencer par le problème des essais nucléaires. Si une interdiction des essais nucléaires peut devenir effective, alors peut-être qu'il sera possible d'envisager des mesures plus importantes pour le maintien de la paix. »

L'appel de Schweitzer en 1958, « Paix ou guerre nucléaire », fut une contribution à la contestation montante contre les essais nucléaires et leurs retombées radioactives. Le 16 octobre 1963, le Traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous la mer (plus communément appelé Traité d'interdiction partielle des essais) entra en vigueur.
Aujourd'hui, nous avons encore besoin de ces mesures, et d'autres plus importantes, pour la paix et pour une affirmation constante du respect de la vie.

[1] *Cf.* New York, *Albert Schweitzer. Peace or Atomic War,* éd. Henry Holt, 1958.
[2] *Cf.* Norman Cousins; New York, *Dr Schweitzer of Lambarene*, éd. Harper and Brothers, 1960. Également, de René Wadlow dans *Ovi magazine* : Albert Schweitzer: To say yes to life ***HERE***, Albert Schweitzer: A Universal Ethic*HERE* **et** Albert Schweitzer: To turn our faces once again to civilization. ***HERE***

Ce que nous creuse la taupe de la mondialisation non gouvernée

Giampiero Bordino
Professeur d'histoire contemporaine et analyste politique
Article publié initialement en anglais par *The Federalist Debate* – Turin
Traduit de l'italien par Alexandre Marin – Bruxelles

De nombreux indicateurs témoignent d'une crise du modèle actuel de mondialisation, une décennie après son triomphe : l'émergence de gouvernements et mouvements protectionnistes et néo-nationalistes en Europe et dans le monde, la montée de populismes identitaires et xénophobes, l'arrêt, voire le déclin des processus d'intégration supranationaux comme l'Union européenne (UE, avec le Brexit en premier lieu), la crise du consensus sur les accords de libre-échange, et, plus récemment, la victoire du républicain Donald Trump aux élections présidentielles de la première puissance mondiale, avec un programme de cette même nature. Sur le plan économique et structurel, le signal le plus important est l'inversion, après une longue période, du rapport entre croissance du commerce mondiale et croissance du PIB. Ce rapport est passé de 2,2% dans les années 1990 à moins de 1% en 2015. La production mondiale augmente plus vite que le commerce, avec un renversement indéniable de la tendance par rapport à la décennie de la mondialisation triomphante.

Pour employer une métaphore, la taupe de la mondialisation creuse encore, et malgré les faits exposés ci-dessus, elle continue à impacter nos vies individuelles et collectives de manière déterminante. En effet, la mondialisation ne se réduit guère à un échange de biens et de services ou à un mouvement de personnes et de capitaux. Le phénomène est bien plus compliqué et intrusif, et sa racine est avant tout scientifique et technologique ; sa structure n'est réversible qu'au prix d'une catastrophe globale (comme par exemple une guerre nucléaire mondiale) à même de rembobiner la marche de l'Histoire. Albert Einstein le faisait observer : si l'humanité connaît une troisième guerre mondiale, elle devra se résoudre à faire la quatrième avec des bâtons et des pierres.

De ce point de vue, la mondialisation de la fin du siècle dernier et du début du siècle actuel est essentiellement une révolution des communications et des transports qui a engendré un rétrécissement radical du temps et de l'espace, et donc une sorte d'évolution anthropologique. Rappelons que, comme toujours dans l'Histoire, les innovations scientifiques et techniques sont ambivalentes : si elles offrent des opportunités, elles sont en même temps porteuses de risques et de périls. Tout dépend des choix humains. En substance, dans le nouveau contexte, l'individu est paradoxalement plus connecté (une opportunité) et plus isolé (un risque). Il est plus connecté parce qu'il s'insère dans des réseaux de communication et de transport qui sont à la fois locaux et planétaires, et dans lesquels, presque à chaque instant, il travaille, s'informe, pense, juge, et décide de vive voix : en un mot, il y vit. Plus isolé, à l'inverse, parce que ces réseaux les privent toujours davantage de références et d'orientations collectives, communautaires qui puissent les « cueillir » au sens étymologique de socialement et historiquement « cultiver », et donc en quelque sorte, les reconnaître, les protéger, et les légitimer. En d'autres termes, la mondialisation porte avec elle la crise de certaines structures intermédiaires historiquement pertinentes qui agissaient comme points de repère pour les individus, et qui, dans la vie privée comme dans la vie publique, ne les abandonnaient pas : agences culturelles, de formation, écoles et systèmes d'instruction, organisations politiques et sociales (en particulier les syndicats et les partis politiques, qui ont été les fondements de la démocratie représentative depuis la révolution industrielle), et dans une certaine mesure, les acteurs locaux du marché, qui, actuellement, sont de plus en plus dépassés par l'économie digitale et les mécanismes de la *sharing economy*. Le réseau ressemble à un océan dans lequel, bien qu'hyper-connectés, on navigue seul en prenant, chaque jour, le risque de se noyer : voilà le cadre de la mutation anthropologique que nous vivons, et qui échappe totalement aux phénomènes, plus ou moins constants et permanents de la démondialisation.

Que creuse-t-elle, quel chemin se fabrique-t-elle cette taupe de la mondialisation ? Quelles sont la signification et la conséquence de ce chemin ? La taupe creuse surtout au-dessous des institutions de représentation, qu'elles soient locales, nationales, ou supranationales, avec des résultats qui posent problèmes et qui sont potentiellement mortels pour l'avenir de la démocratie libérale et représentative. Dans le contexte de sociétés toujours plus atteintes par les inégalités et par les crises des systèmes de protection sociale (le Welfare State, conquête historique du XXème siècle, à l'instar de la démocratie représentative), la « fuite » des contribuables, dérive rendue possible par la mondialisation néo-libérale, engendre un nombre croissant d'exclus ou de personnes se considérant comme telles ; ces dernières voient les institutions représentatives, et encore plus les formations politiques d'où sont issus les représentants, comme des parasites à abattre, des castes, des élites, dont il faudrait se débarrasser. Cette partie de la population, à savoir les exclus, comprend des portions de plus en plus importantes de la classe moyenne en déclin, victime, elle aussi, de l'absence d'autorité gouvernant la mondialisation ; face à l'incapacité des institutions politiques à assurer des avantages publics de base comme un travail, la sécurité, ou l'ascenseur social (qui paraît désormais uniquement capable de descendre), elle adopte des orientations et des comportements antipolitiques, ou anti-institutions, pour être plus précis. Elle refuse ainsi les intermédiaires collectifs, les institutions, les élites dirigeantes, quels qu'ils soient, et, pourtant, elle rêve d'un leadership personnel et charismatique qu'elle appelle de ses vœux comme instrument de sauvetage collectif. Peu importe que l'éventuel nouveau chef provienne lui aussi des élites, notamment économiques et financières : c'est ce que nous montre l'exemple de Donald Trump aux États-Unis. Dans la « démocratie représentative » de ces dernières années, dont Trump est la parfaite incarnation, ce qui compte le plus est

> En somme que creuse la taupe de la mondialisation non gouvernée, fille de l'idéologie néo-libérale qui a dominé les dernières décennies (« laissons faire le marché et tout ira bien »), une mondialisation incapable d'assurer la stabilité et la paix, privée d'horizon, de sens, de règles et d'institutions à même de la rendre « humaine » ?

moins ce qui s'y fait que ce qui s'y dit. Les réseaux, les médias sociaux sont la base technologique, la place digitale de cette nouvelle forme d'agrégation politique, qui outrepasse les intermédiaires et met face à face, d'un côté les leaders, et de l'autres, des millions, voire des centaines de millions d'individus hyper-connectés et paradoxalement isolés, comme on l'a dit plus haut. Avec de tels paramètres, on perçoit aisément pourquoi dans la vie publique, mais également dans la vie privée, les émotions sont plus importantes que les données factuelles (et les réseaux sociaux sont le lieu où se décide ce qui est un fait et ce qui ne l'est pas). Hyper-connectés, seuls, et sujets à l'empire de « l'émotion » : voilà le modèle anthropologique émergent pour le citoyen dans un monde globalisé. Les passions fortes comme la colère et l'aigreur s'alimentent de cette mondialisation laissée sans direction dans laquelle nous vivons, néo-nationalistes, xénophobes, et démagogues, y obtiennent des consensus et font émerger de nouveaux leaders politiques qui partagent ouvertement ces nouvelles orientations. Ces dirigeants trouvent dans les mouvements migratoires actuels, tant en Europe qu'ailleurs, de nouvelles ressources, et de nouvelles occasions de consensus.

Elle creuse et effrite petit à petit, les conquêtes historiques les plus fondamentales de notre passé plus ou moins proche : la démocratie, l'État de droit, les systèmes de protection et de cohésion sociales fondés sur des systèmes égalitaires, ainsi qu'un développement socialement et écologiquement durable.

Les citoyens hyper-connectés et en même temps isolés, déboussolés, et apeurés, ont besoin d'une cause à leurs peurs : les migrants, les étrangers font des coupables parfaits et se prêtent parfaitement à ce « jeu » qui forme le lien entre les peuples et leurs dirigeants, à l'instar de ce qui se pratiquait contre les Juifs en Europe dans les années 1930.

En somme que creuse la taupe de la mondialisation non gouvernée, fille de l'idéologie néo-libérale qui a dominé les dernières décennies (« laissons faire le marché et tout ira bien »), une mondialisation incapable d'assurer la stabilité et la paix, privée d'horizon, de sens, de règles et d'institutions à même de la rendre « humaine » ? Elle creuse et effrite petit à petit, les conquêtes historiques les plus fondamentales de notre passé plus ou moins proche : la démocratie, l'État de droit, les systèmes de protection et de cohésion sociales fondés sur des systèmes égalitaires, ainsi qu'un développement socialement et écologiquement durable. Dans ce cadre, l'Europe, avec 7% de la population mondiale, 25% du PIB, 50% de l'ensemble des dépenses sociales et la plus grande concentration de démocraties représentatives et d'États de droit de la planète est la région qui, peut-être, a le plus à perdre de cette évolution. C'est pourquoi, l'Europe devrait être l'acteur le plus convaincu et actif en faveur d'une nouvelle mondialisation régulée et gouvernée. Hélas, les classes dirigeantes de l'Union et de ses États membres, n'ont pas l'air d'en être véritablement conscients.

Werme Holzwarth, Wolf Erlbrucht, *De la petite taupe qui voulait savoir qui lui avait fait sur la tête*
Album jeunesse

Realpolitik versus droits humains

Le Tsar, le Sultan, l'Empereur de Chine… et nous

Roger Vancamppenhout
Membre du groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

La « Realpolitik », terme allemand dont l'origine remonte sans doute à Otto von Bismarck et à Metternich, et dont l'équivalent français, attribué au cardinal de Richelieu, pourrait être la « raison d'État », est une notion qui, pour citer Wikipédia, désigne *« la politique étrangère fondée sur le calcul des forces et l'intérêt national… Les origines de la realpolitik peuvent être recherchées chez Nicolas Machiavel qui, dans son ouvrage* Le Prince *(1513), établit que le seul but d'un prince devrait être la recherche du pouvoir, indépendamment des questions religieuses et morales ».* La « Realpolitik » est donc une stratégie politique fondée sur l'importance économique ou géopolitique des interlocuteurs. Elle privilégie le réalisme politique et entend composer avec la réalité, même au prix de l'abandon des idéaux éthiques, humanitaires et, ajouterons-nous aujourd'hui, environnementaux.
Les rivalités sanglantes de la première guerre mondiale et, pire encore, les horreurs absolues de la deuxième guerre mondiale virent la realpolitik sombrer dans le paroxysme de la violence. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, un sursaut d'humanité allait amener les 58 États membres qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations unies à adopter le 10 décembre 1948 au Palais de Chaillot à Paris la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe : la conscience européenne

En 1948 se tint le Congrès de La Haye, qui vit 740 congressistes se réunir sous le mot d'ordre « L'Europe unie dans un monde uni ». C'était « le temps béni des illusions » : le « Coup de Prague » de 1948 allait les dissiper et l'Europe sera longtemps divisée par le Rideau de fer. Parallèlement fut créé le Conseil de l'Europe sur la base d'un traité signé à Londres en mai 1949 et dont le siège fut attribué à Strasbourg, capitale de l'Alsace. À l'actif du Conseil de l'Europe, rappelons, entre autres : 1° sur le plan du droit international, la signature par ses États membres de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, communément appelée Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), et 2° sur le plan juridictionnel, la création de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Entre-temps, la realpolitik se figea dans l'équilibre de la terreur entre les deux super-puissances, les États-Unis et l'URSS. Les États du bloc soviétique pratiquèrent une realpolitik impitoyable pour les dissidents : souvenons-nous de l'insurrection ouvrière à Berlin-Est en 1953, de la révolte hongroise de 1956, de l'érection du Mur de Berlin en 1961, du Printemps de Prague en 1968, du mouvement Solidarnosc en Pologne dans les années 80. L'implosion de l'URSS en 1989 a ouvert la voie à l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe et à la CEDH.

Préambule
Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.
Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme.
Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression.
Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations
Considérant que dans la Charte les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.
Considérant que les États Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement.
L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme **comme l'idéal commun à** atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des États membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

Article premier
Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

La quasi-totalité des États européens fait partie du Conseil de l'Europe, qui compte 47 pays membres. La Turquie en est membre depuis 1950 et la Fédération de Russie depuis 1996. Cependant, l'un et l'autre de ces deux pays ont été régulièrement accusés de bafouer les droits humains. En représailles, la Turquie et la Russie ont soit réduit, soit suspendu leurs contributions financières à l'organisation.
Rappelons par ailleurs que le Parlement européen a institué en 1988 le Prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, en l'honneur du scientifique et dissident soviétique Andreï Sakharov: le Prix honore les personnes et les organisations qui se sont distinguées dans la défense des droits humains et des libertés fondamentales (Voir *Vox* n° 110).Rappelons enfin la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, mentionnée à l'article 6 du Traité de Lisbonne (TUE) qui confère à la Charte une valeur juridiquement contraignante.

Le Tsar Poutine et les droits humains

Après les horreurs du stalinisme, le dégel progressif et la Perestroïka et l'implosion de l'URSS, l'on pouvait espérer une réintégration progressive de la Russie dans le concert des nations converties à l'État de droit. C'était l'illusion de la « fin de l'histoire ». Entre-temps, et malgré l'adhésion au Conseil de l'Europe, la Russie a été maintes fois condamnée par la CEDH : violations du droit à la vie, violations du droit à un procès équitable, traitements inhumains et dégradants, entraves au droit de manifestation, entraves à la liberté de la presse, etc., sans parler des exactions militaires liées aux opérations de « pacification » en Tchétchénie et en Géorgie. Depuis lors, les relations entre la Russie et le Conseil de l'Europe s'inscrivent dans un contexte conflictuel croissant marqué par les condamnations de la Cour européenne de procès inéquitables (affaire Ioukos), mais aussi par les agissements de la Russie dans le conflit ukrainien. Et l'on n'épiloguera pas sur les affaires d'espionnage et les cas de décès suspects, notamment au Royaume-Uni. En janvier 2015, l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a décidé de suspendre tous les pouvoirs de la délégation russe, y compris le droit de vote. Depuis 2014, l'annexion de la Crimée a aggravé cette situation de tension. Dans *Vox* n° 103, nous évoquions l'appréciation de Guy Verhofstadt, alors que, Premier ministre de Belgique, il avait rencontré Vladimir Poutine devenu président de la Fédération de Russie en mai 2000. Parmi d'autres atteintes aux droits humains, il avait évoqué l'assassinat à Moscou de la journaliste Anna Politkovskaïa, qui enquêtait sur les exactions en Tchétchénie. Mais la liste s'est allongée entre-temps : une Tribune de *Libération* datée du 10 juillet 2018 lance un appel émouvant en faveur du cinéaste Oleg Sentsov, arrêté en mai 2014 en Crimée pour avoir manifesté (thèse officielle : préparé des attentats) contre l'annexion russe. *« Le réalisateur est en grève de la faim depuis le 14 mai. En pleine Coupe du Monde, ne l'oublions pas ».* Selon le journal *Le Soir*, cité ci-après, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjörn Jagdland, en visite à Moscou, a demandé directement aux autorités russes la grâce du cinéaste *« pour raisons humanitaires ». Le Soir* des 30 juin et 1er juillet derniers – sous le titre « *Poutine reste à l'offensive contre ses opposants – Les droits de l'homme rattrapent le Kremlin en plein Mondial - »* évoque d'autres cas : celui d'Oioub Titiev, le représentant en Tchétchénie de Memorial, l'une des rares ONG russes des droits de l'homme, incarcéré après une affaire judiciaire controversée. Le chroniqueur du *Soir* poursuit : « *Pendant la Coupe du Monde, la répression continue (…). Heureux hasard de la justice russe, le principal leader de l'opposition* Alexei Navalny *a certes été libéré juste avant le coup d'envoi du Mondial, après avoir purgé trente jours de détention pour une manifestation non autorisée. (…)* ». Et de citer le sort inquiétant de Iouri Dimitriev, célèbre historien de Memorial connu pour son travail sur la répression stalinienne. Et récemment encore, l'arrestation des Pussy Riot, ces artistes activistes (« artivistes ») qui aiment défier le pouvoir. On le voit : les sujets n'auraient pas manqué pour les chefs d'État qui ont rencontré le Tsar en marge du Mondial… Dernière nouvelle : selon le bulletin de l'Agence Europe du 21 janvier dernier, la Russie pourrait quitter l'organisation paneuropéenne en juin prochain.

Le Sultan Erdogan et les droits humains

Bien que son adhésion date de 1950, les relations entre la Turquie et le Conseil de l'Europe n'ont pas été un long fleuve tranquille. Après une entrée flamboyante dans la modernité (1923) grâce à Atatürk (abolition du califat, multipartisme, l'Islam n'est plus religion d'État, droit de vote accordé aux femmes, …), la démocratie turque subit des contrecoups (retour en force de l'islamisme, réactions des militaires qui se veulent garants de la laïcité, relations difficiles avec certains pays occidentaux (dont la France) devant la négation du génocide arménien (1915)[3]… Dans un contexte marqué par des efforts de réforme, les négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE) s'ouvrent en 2005. Cependant, les sujets de contentieux subsistent : incapacité ou refus de tout compromis avec la minorité kurde (nation privée d'État depuis 1927), impossibilité de régler le problème de l'occupation d'une partie de l'île de Chypre par l'armée turque… La reprise en main du pouvoir par l'AKP (Parti islamiste de la justice et du développement) sous la férule de Recep Tayyip Erdogan s'amorce et se renforce. S'agissant du peuple kurde, rappelons qu'il a compté parmi les principales victimes des accords Sykes-Picot, lorsque le Britannique Sykes et le Français Picot décidèrent en 1916 du futur partage de l'Empire ottoman allié de Berlin. Les Kurdes furent désormais séparés entre quatre pays : l'Irak, la Syrie, l'Iran et la Turquie. Abdullah Ocalan leader de l'insurrection armée des Kurdes de Turquie, le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), enlevé au Kenya par les services secrets turcs a été condamné à mort en 1999. Il verra sa peine commuée en prison à vie en 2002, lorsque la Turquie abolit la peine de mort dans la perspective des négociations d'adhésion à l'UE. Depuis lors, Erdogan parle régulièrement de la rétablir. Cela dit, notre propos n'est pas d'analyser l'histoire et la géopolitique de la poudrière du Moyen-Orient, mais de la regarder sous l'aspect du respect des droits humains. Certes, Ocalan savait les risques qu'il prenait, mais le Sultan s'en prend aussi violemment aux populations et aux représentants des partis démocratiques d'opposition dont il lève l'immunité parlementaire, notamment des députés du HDP (Parti démocratique des peuples). Bornons-nous à écrire que les conditions de détention de Ocalan se sont, selon son avocat, détériorées depuis plusieurs mois et dérogent aujourd'hui aux principes européens élémentaires des droits humains. Entre-temps, les négociations d'adhésion de la Turquie avec l'UE sont dans l'impasse. L'échec du coup d'État

3 À lire, Taner Akçam, *Killing Orders,* Palgrave Macmillan 2018. Souvenons-nous aussi de l'assassinat du journaliste arméno-turc Hrant Dink en janvier 2007.

militaire de 2016 attribué par le président Erdogan à Fethullah Gûllen, un imam concurrent du Sultan, exilé aux États-Unis, donne à celui-ci l'occasion de procéder à une purge sans précédent au sein de l'armée, de l'appareil d'État, de l'enseignement, des médias : des milliers de personnes sont incarcérées, des dizaines de milliers d'autres mises à pied. Dans le même temps, les alliances géopolitiques basculent entre la Turquie, la Russie, l'Iran, qui profitent de l'effacement des États-Unis dans le contexte de l'effroyable guerre de Syrie. Illustration de la « realpolitik » : l'UE conclut un « pacte migratoire » avec la Turquie pour héberger dans des « centres d'accueil » les réfugiés syriens que l'Europe, en particulier la Grèce, dit ne plus pouvoir accueillir…

> Il est cependant préférable que ces pays restent dans le club [Conseil de l'Europe], ne fût-ce que pour être exposés à la pression de leurs « pairs »

Par ailleurs, à la suite des dernières élections présidentielles de 2018, Recep Tayyip Erdogan sera nommé président jusqu'en 2023 (et au-delà ?). Dans ces conditions, il était inévitable que les relations entre la Turquie et le Conseil de l'Europe se tendent à nouveau. Prenant les devants, la Turquie a annoncé qu'elle allait déroger à la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui devrait lui permettre de se prémunir contre d'éventuelles accusations de violation des droits humains… Je lis encore dans L*e Monde* des 17 et 18 juin derniers, soit à la veille de l'élection présidentielle du 24 juin, l'appel de Selahattin Demirtas, leader du parti pro-kurde HDP arrêté voici près de deux ans à Diyarbakir, capitale de la région kurde de Turquie, et emprisonné dans le centre pénitentiaire d'Edirne. En attente d'un procès, alors qu'il était candidat à l'élection présidentielle, il risque une peine de prison de cent quarante-deux ans, selon le code pénal turc, pour avoir milité en faveur de la cause des Kurdes et être assimilé à (ou amalgamé avec) un agent terroriste du PKK. Et dans *Libération* du 19 juin, une magnifique *« Lettre à Ahmet Altan, emprisonné au pays d'Erdogan – Condamné le 16 février à la perpétuité, il est l'un des 80 écrivains emprisonnés en Turquie, sans compter les dizaines de journaux et maisons d'éditions qui ont été fermées. »* Quant à l'OBS, dans son numéro spécial « Livres d'été » du 21 au 27 juin, il donne la plume à Ahmet Altan qui, depuis le 10 septembre 2016, date de son arrestation, avec son frère Mehmet et la journaliste Nazli Ilicak, croupit en prison. Chef d'accusation : « tentative de renverser l'ordre constitutionnel (…) », une accusation qui repose sur de prétendus « messages subliminaux » envoyés par les frères Altan au cours d'émissions de télévision, annonciateurs, selon la justice, de la tentative de putsch du 15 juillet 2016. Méditons le message de Ahmet Altan : *« Je suis prêt au pire, tout en ne renonçant pas au meilleur (…) : l'instinct de survie de la société turque… ».* Enfin, je m'en voudrais d'oublier de citer (également pour éviter toute confusion de patronymes…) le nom de Asli Erdogan, scientifique, romancière, journaliste, militante des droits humains, emprisonnée en août 2016, menacée d'une peine de prison à perpétuité et libérée quelques mois plus tard : le Sultan a sans doute reculé devant le tollé international provoqué par cette arrestation arbitraire. Et la liste ne s'arrête pas là : les autorités turques ont annoncé début mars la tenue prochaine du procès de seize intellectuels turcs, hommes d'affaires, avocats, architectes, artistes, … dont Osman Kavala, Can Atalay, Mehmet Ali Alabora et bien d'autres : tous accusés d'avoir préparé une insurrection contre le régime du Sultan…

En guise de conclusion

Chaque État pratique sa realpolitik. Certains États, à la différence d'autres, y font une place plus ou moins grande à la promotion des droits humains. L'importance de cette place sera fonction de la démocratie interne de chaque État : le rôle des partis politiques, la possibilité d'alternance du pouvoir, la force de la société civile sont autant de facteurs qui détermineront la place des droits humains. Dans les dictatures, cette place dépend d'un pouvoir sans partage. Dans les « démocratures », ces dictatures déguisées en démocraties formelles (appelées quelquefois « dictatures électorales ») dans lesquelles les élections, manipulées ou contraintes, ne servent généralement que d'alibi pour perpétuer les pouvoirs en place, les droits humains, qu'ils soient promus par de faibles partis d'opposition, par une société civile surveillée, par des ONG internationales suspectées d'ingérence, sont menacés : les exemples de la Russie ou de la Turquie nous le montrent. Dans le cadre du Conseil de l'Europe, il est cependant préférable que ces pays restent dans le club, ne fût-ce que pour être exposés à la pression de leurs « pairs », les démocraties qui les regardent et peuvent les montrer du doigt : *« name and shame »* ! La même attitude doit prévaloir à l'égard des « démocraties illibérales » dans l'UE, telles que la Pologne ou la Hongrie : tant qu'elles ne franchissent pas de manière irrémédiable des « lignes rouges » en matière de respect des libertés constitutionnelles et des droits humains, une chance doit leur être laissée de faire jouer l'alternance politique : ils ont, comme toutes les démocraties, « le droit à l'erreur ». À la date de la rédaction du présent article, les nouvelles de Pologne ne sont pas bonnes : le pouvoir en place poursuit ses atteintes contre l'indépendance du pouvoir judiciaire et les principes de base de la vie parlementaire. Quant au gouvernement hongrois, il s'en prend au financement d'ONG considérées comme trop favorables à l'immigration ou il institue une législation sur le droit d'asile, qui ne serait pas conforme aux traités communautaires. Une majorité d'eurodéputés a voté en faveur de l'activation de l'article 7 du traité de Lisbonne à l'encontre de la Hongrie. Les prochaines élections européennes devraient clarifier la situation, pour le meilleur ou pour le pire. . . ?

Post-scriptum : Et l'Oncle d'Amérique… ?

Les frasques, les coups de menton, les volte-face, les rodomontades, les reniements d'accords multilatéraux du président Donald Trump ne contribuent pas à asseoir la démocratie dans le monde. Le retour en force du protectionnisme, les attaques contre l'UE, la fermeture des frontières, les manipulations des réseaux sociaux, la dénégation de l'ingérence russe dans le processus électoral américain ne sont pas de bon augure. Dans ce contexte, le discours prononcé le 17 juillet dernier à Johannesburg par son prédécesseur Barack Obama, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Nelson Mandela, une icône des droits humains, est bien plus qu'un morceau d'anthologie oratoire… Lisez-le !... Listen to him! Commentaire personnel : l'Afrique du Sud n'est malheureusement pas devenue un modèle des droits humains : assassinats politiques, règlements de comptes au sein de l'ANC (African National Congress). Et je ne parlerai pas du massacre de la biodiversité. Mais cela est une autre histoire : nous y reviendrons…

.

Cambodge des Khmers Rouges : le nationalisme et la mort[4]

Jean-François Richard
Journaliste, membre des Bureaux de Presse Fédéraliste et de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes, Directeur de la publication de *Fédéchoses* – Lyon

Entre 1976 et 1979, les Khmers rouges mettent en place un régime révolutionnaire d'une violence incomparable et massacrent un quart de la population cambodgienne. Profondément influencé par le marxisme, il est commun à l'époque d'attribuer ces massacres à l'héritage stalinien. En réalité, ce régime est empreint d'un fort nationalisme suscité par la colonisation française.

La visite du Musée national de Phnom Penh, qui a été construit dans les années 1920 en pleine colonisation, témoigne aussi de cette volonté de construire un récit national en présentant les différentes dynasties angkoriennes.

Car à l'arrivée des Français en 1863, le royaume du Cambodge est un État faible. Les Thaïlandais grignotent le territoire Khmer[5]. Aucune bureaucratie ni pouvoir étatique central n'est en place. Le protectorat français met sur le trône un monarque favorable à la colonisation.
Pour renforcer leur contrôle sur la région, les colons s'emploient à rassembler les khmers d'Indochine autour d'un projet national. C'est à ce moment de l'histoire qu'émerge une véritable Nation.
Jean Michel Filippi, universitaire enseignant à Phnom Penh, explique que les Pagodes, monastères bouddhiques qui faisaient office d'écoles et transmettaient jusqu'alors un enseignement local sont unifiées sous la pression de la machine étatique française.
La visite du Musée national de Phnom Penh, qui a été construit dans les années 1920 en pleine colonisation, témoigne aussi de cette volonté de construire un récit national en présentant les différentes dynasties angkoriennes. Angkor n'est plus un simple lieu religieux mais il témoigne de l'ensemble de l'histoire du peuple Cambodgien.
Avec l'arrivée des Khmers rouges au pouvoir vingt ans après la fin officielle de la colonisation, le nationalisme khmer se transforme en obsession. Le prince Sihanouk a gouverné le pays en essayant de parvenir à un équilibre entre la gauche révolutionnaire paysanne et la droite urbaine plus proche du pouvoir, tout en restant aussi neutre que possible face à la guerre d'Indochine. Mais il a modernisé le pays, créé des infrastructures, des richesses économiques.
Les Khmers rouges vont éliminer la population urbanisée et capitaliste, et promouvoir le « peuple de base », les paysans proches du parti. Le pays tout entier est alors tourné vers un projet politique autarcique délirant.
Afin de multiplier par trois la production de riz et d'atteindre l'autosuffisance, l'ensemble de la population est envoyé aux champs. Les cadres du parti, fascinés par la grandeur de l'époque angkorienne, sont persuadés de l'efficacité de vielles techniques d'irrigation. La plus célèbre d'entre-elles, les barays, grandes retenues d'eau aux abords des temples, se révèlent inefficaces. Inadaptée à la grandeur du projet, cette politique conduira le pays à la famine.
Pol Pot et ses partisans revendiquaient que ce qu'ils faisaient avait pour but de protéger la nation. Ce nationalisme résultait de la menace imaginée d'ennemis – en particulier en provenance du Vietnam – et a conduit au massacre au nom de la nation.
Cette situation a entrainé une controverse autour de la dénomination de « génocide »[6]. Pour le cinéaste Rithy Panh [7] : « Le génocide cambodgien n'est pas un problème khméro-khmer, cela concerne l'humanité ».
C'est aussi l'avis de nombreux juristes et universitaires spécialistes des Droit de l'Homme qui se réfèrent à l'étymologie du terme génocide, à partir de la racine grecque, *genos*, et latine, *caedere*, qui signifie massacrer, détruire. Et la traduction la plus courante de *genos* est « race » mais elle signifie également « lignée »
Les Khmers rouges éliminaient non seulement ceux qu'ils désignaient coupables, mais également leur épouse et leurs descendants, voire l'ensemble du réseau familial. Parmi les slogans les plus fréquents dans le Kampuchéa démocratique figuraient « Quand on arrache les herbes, il faut en extirper toutes les racines ! » ou encore : « Couper un mauvais plant ne suffit pas, il faut déraciner. »

Pol Pot et ses partisans revendiquaient que ce qu'ils faisaient avait pour but de protéger la nation. Ce nationalisme résultait de la menace imaginée d'ennemis – en particulier en provenance du Vietnam – et a conduit au massacre au nom de la nation.

Ce nationalisme repose aussi sur la croyance que tuer ceux considérés comme des ennemis est impératif pour défendre la Nation. Les historiens locaux étudient en interrogeant les anciens cadres khmers rouges, et en décryptant les documents du parti, ce « national chauviniste » qui a conduit à éliminer les khmers en les accusant « d'avoir une tête de vietnamien ». Les populations d'origine vietnamienne qui vivaient au sud autour du Mékong ont d'ailleurs été exterminées en priorité.
Dans la mise en œuvre de ce peuple idéal, qui recoupe à la fois la pureté idéologique des classes et la pureté nationale, diverses communautés ont été persécutées par les Khmers rouges : les minorités ethniques (Chams, Chinois et Vietnamiens), les groupes religieux (clergé bouddhiste, musulmans et clergé catholique).
Et à ce titre on peut donc parler de génocide.

[4] « Le nationalisme, c'est la guerre ! », François Mitterrand, 17 janvier 1995, devant le Parlement européen à Strasbourg.
[5] Les références historiques sont inspirées d'une conférence de Jean Michel Filippi, chercheur spécialiste du Cambodge faite à Phnom Penh le dimanche 7 janvier 2018.
[6] On trouve sur internet un excellent article de l'Historienne et théoricienne de l'art née au Cambodge Soko Phay-Vakalis « Le Génocide cambodgien : Déni et Justice », *in Études*, n° 4083, mars 2008, pp. 297-307.
[7] Cinéaste documentariste franco-cambodgien né en 1964. Son œuvre est centré sur le travail de mémoire des survivants du régime de Pol Pot.

La fédération indienne : modèle improbable ?

Michel Caillouët
Ancien Ambassadeur de l'Union européenne en Inde, au Cambodge et en Amérique centrale
Membre du Comité directeur de l'UEF Paca – Vaucluse

L'Inde, avec ses 1.339 millions d'habitants reste la plus grande fédération politique et économique du monde, mais tout comme sa démocratie que l'on avait coutume d'appeler « la plus grande démocratie du monde », cette fédération reste-t-elle encore exemplaire ?

Durant sa longue histoire, dans laquelle ont alterné des périodes d'union et de désunion, ainsi que des influences externes très prégnantes (d'Alexandre le Grand, aux Moghols et jusqu'aux Britanniques…), rien ne destinait ce pays-continent à se transformer en immense fédération.
En 1947, date de l'indépendance, puis 1950, année de la promulgation de la Constitution indienne, l'Inde (ne) comptait (que) 300 millions d'habitants, mais les contrastes d'aujourd'hui (multiplicité des langues, défis religieux, écarts économiques) étaient déjà présents. Cela n'a pas empêché de créer une fédération qui n'a été « ni le résultat d'un traité, ni d'un accord, elle n'a pas été créé[8] par une Assemblée constituante », mais qui reflétait le souci collectif d'utiliser le fédéralisme comme philosophie prônant la tolérance et le respect des minorités (l'influence de Gandhi, mais aussi d'autres figures indiennes, est ici évidente).

Les contradictions de la société indienne (ou des sociétés indiennes) sont toujours présentes, et on est en droit de se demander si l'Inde n'accompagne pas la marche d'un certain monde vers plus de « démocratures » ou « démocraties illibérales ».

Cette république fédérée, a malgré les immenses défis (pauvreté, analphabétisme, infrastructures défaillantes) des différentes décennies depuis 1950, fonctionné, et, grâce à une amorce dans le processus de développement, l'Inde s'est octroyée progressivement un rôle significatif sur la scène internationale.
Le système mis en place, qui s'est appuyé sur des institutions indépendantes exemplaires (Cour suprême, Commission électorale[9]…), s'est appuyé sur un principe, le « *secularism* » (l'équivalent de notre laïcité jacobine), et, malgré des excès de violence, a permis de garantir le respect des particularismes et des principales libertés qu'une démocratie doit promouvoir : indépendance de la justice, liberté de la presse, respect des minorités…). Ce « fédéralisme démocratique » a réussi à fédérer des peuples dont les cultures sont souvent bien plus différentes que ne sont celles des nations européennes entre elles.
Mais les contradictions de la société indienne (ou des sociétés indiennes) sont toujours présentes, et on est en droit de se demander si l'Inde n'accompagne pas la marche d'un certain monde vers plus de « démocratures » ou « démocraties illibérales ».
La vie politique indienne est maintenant dominée par un Parti « nationaliste religieux », le BJP (Bharatiya Janata Party). Celui-ci correspond à une longue tradition indienne, asseoir l'identité hindouiste sur l'ensemble du sous-continent. Les Hindous représentent en effet 80% de la population contre 14% pour les musulmans (mais, vus les chiffres, l'Inde reste néanmoins le second pays musulman au monde). La partition de 1947 entre l'Inde et le Pakistan a été mal digérée et le BJP réclame, milite et agit pour l'hégémonie identitaire.
Le BJP a pu se saisir du pouvoir fédéral en 1996, mais, par la vertu de la démocratie fédérale indienne, il l'a, contre toute attente, perdu en 2004 au bénéfice du Parti du Congrès (fruit de la longue tradition remontant à Jawaharlal Nehru et sa tradition familiale, puisque pour les élections de 2019, le leader du Congrès, n'est autre que Raul Gandhi, fils de Sonia…) pour le retrouver en 2014.
Le Premier Ministre indien Rajendra Modi, est un hindouiste militant. En 2002 il se fait remarquer, alors qu'il est *Chief Minister* de l'État du Gujarat, par sa mise en scène concernant le pogrom de 2000 ressortissants musulmans. Sous son mandat actuel, on assiste à une résurgence parfois caricaturale des idées nationalistes hindouistes : vénération de l'assassin de Gandhi, militant BJP, dégradation du statut du Taj Mahal qui n'est plus monument national ni symbole de l'Inde (il a été construit par des musulmans.), création d'un Ministère du Yoga… Modi s'appuie sur d'autres leaders extrémistes, comme Yogi Adityanah, *Chief Minister* d'un État puissant du Nord, l'Uttarpradesh, pour asseoir l'hégémonie hindouiste.

Modi, avec les moyens modernes de propagande (certains diraient des « fake news ») soigne son image. Il se fait nommer « *chowdikar* », le gardien, le seul capable de lutter contre le Pakistan voisin. Un film à sa gloire est largement promu, et les réseaux sociaux sont excessivement actifs (les indiens ont des talents extraordinaires pour l'utilisation de l'informatique).

Mais le fonds démocratique indien, certes affaibli, n'est pas encore fondamentalement remis en cause. Modi doit combiner avec tous les États indiens de la fédération, dont certains, notamment dans le sud dravidien, sont loin d'être à ses côtés. L'éducation, la conscience politique, le niveau de vie augmentent, et la résilience de la fédération indienne pourrait, encore une fois, nous surprendre.

[8] Anne Vaugier-Chaterjee, revue *Pouvoirs*, 1999.

[9] Il n'est pas facile d'organiser « correctement » des élections dans un pays qui réunit 900 Millions d'électeurs.

Retour sur la création d'une Cour internationale des Droits de l'Homme

Marion Larché
Doctorante en Droits de l'homme à La Sorbonne

« Je cherche à rédiger une Déclaration internationale des droits de l'homme, mais aussi à préparer les moyens pratiques de la faire respecter sous le contrôle de la communauté des Nations unies par-dessus les vieilles souverainetés meurtrières »

(René Cassin, 1887-1976).

René Cassin, diplomate et juriste français, est l'une des plus grandes figures de l'univers des droits de l'Homme. Grièvement blessé lors de la première guerre mondiale, il fait ensuite partie des résistants qui rejoignent le général de Gaulle à Londres en 1940. De ces douloureuses expériences de guerre, il gardera, tout au long de son existence, la volonté inébranlable de se battre pour faire cesser la violation des droits humains[10]. C'est en partie à ses convictions et à sa détermination que nous devons la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme – dont nous fêtons aujourd'hui les 70 ans – et à laquelle il contribua activement. C'est d'ailleurs pour son engagement sans faille qu'il reçut le Prix Nobel de la paix en 1968. René Cassin ne s'est pas seulement attaché à promouvoir l'élaboration d'une déclaration politique intégrant un ensemble de droits attachés à l'Homme, il a également impulsé l'idée selon laquelle il était essentiel, afin d'en assurer l'effectivité, de mettre en place un mécanisme de contrôle supranational. Il s'agit, pour lui, d'une inconditionnelle modalité. Et c'est lui qui s'érige, en France, dès 1947, comme le premier et ardant défenseur de la Cour mondiale (*internationale*) des droits de l'Homme.

René Cassin ne s'est pas seulement attaché à promouvoir l'élaboration d'une déclaration politique intégrant un ensemble de droits attachés à l'Homme, il a également impulsé l'idée selon laquelle il était essentiel, afin d'en assurer l'effectivité, de mettre en place un mécanisme de contrôle supranational.

Revenir sur ce projet de Cour mondiale lors de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est presque une tradition. En effet, chaque décennie offre à la communauté scientifique et à certaines personnalités politiques l'opportunité de relancer ce sujet. Pour commémorer les 70 ans de la Déclaration, je propose donc de ne pas déroger à la règle.

Parce que 70 ans après l'adoption de ce texte, qui est le « premier mouvement d'ordre éthique que l'humanité organisée ait jamais adopté »[11], la protection des droits humains demeure fragile, inégalitaire. *Inégalitaire*, parce que leur protection diffère d'un espace géographique à un autre, d'un État à un autre, d'un continent à un autre. *Fragile*, parce que leur protection souffre encore d'un manque d'effectivité. Et il suffit d'un seul regard sur l'actualité pour s'en convaincre.

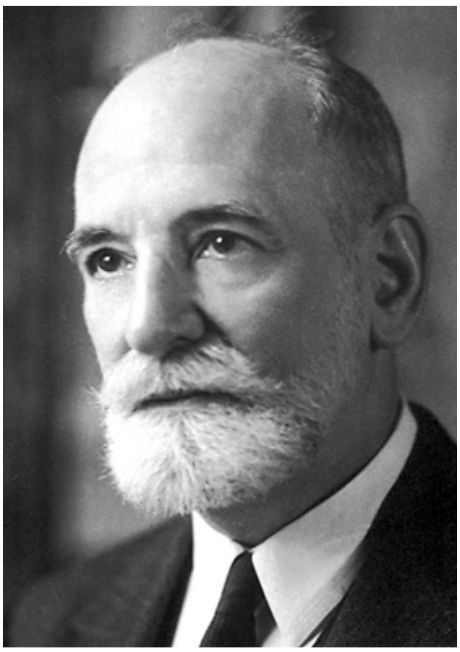

René Cassin, Portrait lors de son Prix Nobel, *Wikipédia*

L'article 3 de la Déclaration nous indique que le droit de vie est protégé. Pourtant, en un mois, on ne compte pas moins de 6 700 Rohingyas massacrés par les autorités birmanes en un mois fin 2017.

L'article 14 de cette même Déclaration, protège le droit d'asile. Pourtant le Président Trump annonçait vouloir interdire aux migrants centraméricains de déposer des demandes d'asile aux Etats-Unis.
L'article 19 garantit la liberté d'expression. Or, chacun a sans doute entendu parler de *Sentsov, ce cinéaste ukrainien détenu par Moscou dans une colonie pénitentiaire pour avoir milité contre l'annexion de la Crimée*.
L'article 18 reconnaît la liberté de manifestation. Là encore, il y a quelques mois, 13 universitaires et journalistes ont été arrêtés en Turquie pour avoir organisé des manifestations contre Erdogan.
Enfin, l'article 25 assure que chacun a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être. Chacun a peut-être vu les photos récemment publiées par le *Times* dénonçant la situation de ces enfants mourant de faim au Yémen. 5 millions seraient menacés par la famine…

La protection des droits de l'Homme est donc un défi inachevé, un combat toujours à mener. Aujourd'hui, tout autant qu'à l'époque de René Cassin.

Dans ce contexte, le sujet de la Cour mondiale des droits de l'Homme s'avère d'autant plus pertinent. Parce que parler de la Cour mondiale des droits de l'Homme, c'est bien évidemment se souvenir des combats d'hier, des idéaux et de

[10] Il affirme notamment que « pour tous les survivants de massacres, aucune revanche ne peut être plus noble, ni plus éclatante que la proclamation, au bénéfice de l'humanité entière, de la liberté, de l'égalité et du devoir de fraternité entre les hommes ». Selon lui, « la Déclaration constitue un guide pour la politique des gouvernements, un phare d'espoir pour les êtres humains humiliés et maltraités et pour les peuples avides de justice ».

[11] René Cassin, discours du prix Nobel.

l'œuvre des pères fondateurs de la Déclaration. Mais c'est aussi réfléchir au système actuel, le mettre en perspective afin de mieux envisager demain et mesurer le chemin qu'il nous reste encore à accomplir.

La présente contribution s'attachera donc à retracer l'histoire du projet de Cour mondiale des droits de l'Homme, en revenant d'abord sur les ambitions affichées par ses défenseurs et les raisons de leur échec (*I*). Ce propos devra être nuancé par l'influence considérable du projet initial à l'échelle régionale, perçue à travers le foisonnement d'organes de contrôle à ce niveau (*II*), avant de s'interroger sur la nécessité de relancer, aujourd'hui, cet idéal à l'échelle mondiale (*III*).

L'échec d'un projet ambitieux à l'échelle mondiale

Dès 1946, la Commission des droits de l'homme des Nations unies, établie par le Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), se voit confier la mission de rédiger « une déclaration internationale des droits »[12]. Cette Commission, présidée par Eleanor Roosevelt, met alors en place un comité de rédaction dans lequel siège René Cassin. Ce Comité a notamment la charge, au cours de l'année 1947, d'étudier les différentes contributions envoyées par les gouvernements.

En France, c'est à la Commission consultative de droit international qu'il appartient de proposer un projet au nom du gouvernement. Cette Commission, justement présidée par René Cassin, est composée d'éminents juristes dont Suzanne Bastid, Henri Donnedieu de Vabres ou encore Charles Chaumont. Parallèlement à l'écriture de la Déclaration, les membres de la Commission entament de longs débats sur la nécessité d'assurer l'effectivité des droits qui seront bientôt proclamés dans un texte qui, par nature, sera dépourvu de toute valeur juridique obligatoire.
Deux camps s'opposent alors : face à ceux, dont René Cassin fait bien évidemment partie, qui soutiennent la création d'un véritable organe juridictionnel de contrôle et la mise en place d'une convention internationale visant à mettre en œuvre la Déclaration[13] ; d'autres se montrent particulièrement réticents. René Cassin réussi finalement à convaincre une majeure partie des membres de la Commission, de sorte qu'un projet de Cour internationale, résultat d'un long et difficile compromis entre les deux camps adverses, est rédigé. Celui-ci peut se résumer de la manière suivante :

- il y aurait d'abord une *phase non-juridictionnelle* : une Commission, composée de 11 membres élus par l'Assemblée générale des Nations unies, serait en charge de procéder à des enquêtes et d'organiser une conciliation entre les parties ;
- puis, il y aurait une *phase juridictionnelle* : un Parquet international serait alors en charge de poursuivre l'État qui aurait violé les droits de l'Homme garantis (dans l'esprit de René Cassin, il s'agirait d'une chambre spéciale au sein de la CIJ).

Ainsi, l'article 33 du projet de Déclaration rédigé par la Commission consultative française, prévoit la mise en place d'une telle procédure pour accompagner le traité qui doit international qui doit concrétiser les droits proclamés. Toutefois – et c'est ici que se mesure la place du compromis précédemment évoqué –, cette procédure ne devait pas être créée immédiatement. Il fallait attendre l'entrée en vigueur du traité envisagé et le vote favorable des États Parties pour la création d'une telle procédure. En d'autres termes, il était prévu, dans cette disposition, de remettre la discussion à plus tard…

Le 5 avril 1948, le Quai d'Orsay et le gouvernement français émettent quelques réserves à l'égard de cette disposition. En effet, dans un contexte politique et géopolitique fortement marqué par la colonisation et le début de la Guerre Froide, le gouvernement français craint que les puissances adverses utilisent les mécanismes et instruments internationaux de protection des droits de l'Homme contre l'Union française. Le 19 mai, le Ministre des affaires étrangères, Georges Bidault, demande le retrait de l'article 33 du projet de Déclaration, tout en laissant la liberté à René Cassin de présenter l'idée lors du discours qu'il doit tenir dans l'enceinte onusienne. Selon le Ministre, il conviendra de relancer véritablement le débat si les États-Unis et le Royaume-Uni s'y montrent favorables.

Le projet français est ainsi discuté au sein du Comité de rédaction à l'échelle onusienne. Dans le cadre du processus de rédaction, les débats et réflexions sur le contenu des droits qui doivent être proclamés dans la Déclaration sont particulièrement longs et animés, les pays occidentaux portant davantage leur attention sur les droits civils et politiques tandis que les pays soviétiques insistent surtout sur les droits économiques et sociaux. Dans ce contexte, la question de l'effectivité de la Déclaration et de sa mise en œuvre par un véritable traité international est relayée au second plan. Si certains représentants considèrent qu'il est préférable de retarder l'adoption de la Déclaration, afin de prendre le temps nécessaire pour aborder ces problématiques, d'autres États – à l'instar des États-Unis et de la France qui tient à ce qu'elle soit adoptée en 1948, année de commémoration de l'abolition de l'esclavage –, se montrent beaucoup plus pressants.

Dans le cadre du processus de rédaction, les débats et réflexions sur le contenu des droits qui doivent être proclamés dans la Déclaration sont particulièrement longs et animés […]. Dans ce contexte, la question de l'effectivité de la Déclaration et de sa mise en œuvre par un véritable traité international est relayée au second plan.

Par peur de faire échouer définitivement et totalement le projet, la DUDH est finalement adoptée le 10 décembre 1948, vidée de toute disposition relative à la rédaction ultérieure d'une convention internationale ainsi qu'à l'éventuelle mise en place d'un organe international de contrôle. L'Assemblée générale des Nations Unies prend néanmoins la peine d'adopter une Résolution demandant au Conseil économique et social de se saisir de ces deux questions. Si la première idée

[12] Le terme *universel* remplacera plus tardivement celui d'*internationale*.
[13] L'idée, qui a aussi fait l'objet de débats au sein du Comité de rédaction « onusien », est de nuancer la valeur politique de la Déclaration en intégrant les droits qui y seront proclamés dans un véritable traité international doté, lui, d'une portée contraignante. En ce sens, les États parties seront obligés de respecter les droits garantis. Cette idée débouchera sur l'adoption, non pas d'un, mais de deux traités en 1966, aussi appelés les « Pactes de New York » : le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

d'incorporer les droits garantis dans la Déclaration dans un traité international va finalement aboutir[14], la seconde, relative à la mise en place d'une Cour mondiale va, quant à elle, être abandonnée. En effet, en 1950, alors qu'une nouvelle Commission consultative propose d'intégrer aux « Pactes internationaux » un mécanisme de contrôle, l'Assemblée générale s'y oppose. En effet, malgré le soutien apporté par les délégations libanaise, australienne, indienne et belge, ce projet sera finalement contrarié par le rejet de certains États, dont l'URSS, les États-Unis, le Royaume-Uni ou encore l'Iran, au nom de la défense de la souveraineté étatique.

Ainsi, cette Cour, *gardienne* des droits fondamentaux, n'a jamais vu le jour, et c'est finalement une Commission des droits de l'Homme – soit, un organe politique – qui est créée au sein des Nations Unies. Depuis lors, l'idée n'a pas totalement disparu. Au contraire, beaucoup d'initiatives académiques tentent régulièrement de relancer le projet ardemment et inlassablement défendu par René Cassin. Deux projets de statuts de Cour mondiale ont d'ailleurs été élaborés, l'un par le *Ludwig Bozmann Institute of Human Rights* (Autriche), l'autre par l'*Abo Akademia de Turku* (Finlande) et l'Institut européen de Florence. Ces projets ont d'ailleurs été consolidés par un Panel d'experts promu par la Suisse à l'occasion des 60 ans de la DUDH (piloté par le département des affaires étrangères suisse). Ce projet de statut, qui a ensuite fait l'objet de discussions à l'Université de Berkeley, a été consolidé et adopté par le Panel d'experts en 2010. Il a notamment reçu le soutien officiel du Brésil et de la Norvège[15].

À l'échelle universelle, il n'existe toujours pas de Cour mondiale. Néanmoins, un certain nombre de Comités conventionnels ont vu le jour afin d'assurer le respect de certaines conventions spécialisées. Le système onusien des droits de l'Homme compte désormais neuf comités.

Surtout, à défaut d'avoir pu se matérialiser à l'échelle mondiale, l'idée de René Cassin se concrétise à l'échelle régionale. En effet, suite à l'adoption de la Déclaration en 1948, de nombreux organes juridictionnels émergent.

La concrétisation du projet à l'échelle régionale

C'est le 10 décembre 1948 que les 58 États membres de l'Assemblée générale des Nations unies adoptent la Déclaration universelle des droits de l'Homme au Palais de Chaillot. Ce texte, en tant que premier instrument de protection des droits humains à vocation universelle, a posé les premières pierres de ce qui allait devenir le droit international des droits de l'Homme et, en ce sens, il constitue une véritable *révolution* juridique à l'échelle supranationale. En effet, perçue au départ comme une simple *déclaration politique*, le *destin* de la Déclaration universelle des droits de l'Homme a dépassé les prédictions initiales. Non seulement, et contrairement à ce qui avait été envisagé par bon nombre de plénipotentiaires, la valeur de la Déclaration a dépassé le seul cadre politique pour se doter d'une force d'*inspiration* majeure au sein des ordres juridiques nationaux, mais aussi les droits qu'elle proclame ont été progressivement *concrétisés* par différents systèmes régionaux de protection qui s'avèrent particulièrement efficaces. De ces éléments, il ressort que la Déclaration demeure un facteur d'*impulsion* essentiel dans l'effectivité de la protection des droits fondamentaux à l'échelle mondiale.

Dans les pas de la Déclaration universelle est adoptée la Convention européenne des droits de l'homme en 1950. Aujourd'hui signée et ratifiée par les 47 États membres du Conseil de l'Europe, le respect de ses dispositions est confié à la Cour européenne des droits de l'homme qui siège à Strasbourg (d'ailleurs, René Cassin en a été le Président). Cet organe, qui peut être saisi par des particuliers, veille à ce que les États parties respectent leurs engagements. L'idée germe également sur le continent américain. Ainsi, la Convention interaméricaine des droits de l'Homme, signée en 1969, s'accompagne également de la mise en place d'un organe juridictionnel : la Cour interaméricaine qui siège à San José.

Elle est assistée, dans sa tâche, par la Commission interaméricaine. De la même manière, sont instaurées, dans le cadre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples de 1981, une Commission et une Cour africaine des droits de l'Homme.

À l'échelle universelle, il n'existe toujours pas de Cour mondiale. Néanmoins, un certain nombre de Comités conventionnels ont vu le jour afin d'assurer le respect de certaines conventions spécialisées. Le système onusien des droits de l'Homme compte désormais neuf comités qu'il s'agit de présenter très succinctement. Le PIRDCP et le PIRDESC ont été respectivement accompagnés de la mise en place du Comité des droits de l'homme (CDH)[16] et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) chargés de surveiller leur respect par les États parties[17]. Ont également émergé le Comité contre la torture (CAT) qui veille à l'application de la Convention éponyme et le Comité des droits de l'enfant, gardien de la CIDE. Dans le cadre des deux Conventions relatives à l'élimination de la discrimination, sont mis en place le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). À ces Comités s'ajoutent le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW), le Comité pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CED) et le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD)[18].
Face à ce rapide panorama, la question à se poser est alors la suivante : est-il encore pertinent de « réveiller » l'ambition initiale de René Cassin ?

[14] Pour rappel, il s'agit des deux Pactes de New York précédemment évoqués.
[15] Statut consolidé accessible en ligne : https://www.eui.eu/Documents/DepartmentsCentres/AcademyofEuropeanLaw/CourseMaterialsHR/HR2009/Scheinin/ScheininClassReading2.pdf
[16] Établi par l'article 28 du PIRDCP, le Comité peut, en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 23 mars 1976, examiner des communications émanant de particuliers.
[17] À la différence du CDH, il a été crée par une résolution : la Résolution 1985/17 adoptée par l'ECOSOC le 28 mai 1985.
[18] Son existence est prévue à l'article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Station de Tram Droits de l'Homme avec la Cour Européenne des droits de l'Homme, Strasbourg, Photo : Radio Canada

De la nécessité de relancer le projet ?

Alors qu'aujourd'hui, la galaxie des droits de l'homme se caractérise, à l'échelle internationale, par le foisonnement d'organes et de juridictions en charge de leur protection, il convient de réfléchir à la pertinence de relancer ce projet initié par certains rédacteurs et penseurs de la Déclaration universelle et de présenter les grandes lignes et les principaux arguments militant *pour* ou *contre* la mise en place de cette Cour.

La première objection qui pourrait être adressée est celle de l'*inutilité* d'une telle juridiction à l'échelle mondiale. En effet, quelle serait son utilité alors même que l'ONU s'est d'ores et déjà dotée de certains mécanismes de contrôle ? Plus encore, quelle serait son utilité alors que d'autres juridictions existent déjà à l'échelle régionale et qu'elles se montrent particulièrement efficaces ? Une telle Cour ne présenterait, *a priori*, aucune plus value et ferait vraisemblablement doublon avec les systèmes existants. En outre, un tel projet semblerait, eu égard au contexte actuel marqué par le recul du multilatéralisme, *impossible*.

Il est indéniable que certains enjeux transcendent aujourd'hui l'échelle des États-nations, rappelant que les problématiques universelles appellent à des solutions universelles qui ne peuvent se concrétiser que par des mécanismes supranationaux.

Néanmoins, et étant une éternelle optimiste, d'autres arguments plaident pour la nécessité de mettre en place une telle Cour. Ainsi que l'affirmait René Cassin, « il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'Homme seront violés en quelque partie de ce monde ». Ce seul élément suffit à défendre l'idée d'une Cour mondiale des droits de l'Homme. En effet, même si les avancées sont immenses sur le terrain de la protection internationale des droits, il n'en demeure pas moins que le système actuel reste fragilisé par quelques dysfonctionnements. Surtout, il est *disparate*. Ainsi que je le mentionnais dans mon propos introductif, cette protection demeure encore non effective et tributaire des États-nations. Certains continents – je pense ici au continent asiatique – sont dénués de cour régionale telle que celle que nous connaissons en Europe. Face à ce vide juridictionnel, une Cour mondiale constituerait une arme formidable de rééquilibrage en faveur les droits humains. Aussi, une telle juridiction – qui prendrait la place de l'ensemble des Comités onusiens susmentionnés – permettrait d'éviter la fragmentation des contentieux due au foisonnement et à la multiplicité des mécanismes existants. Une Cour mondiale ne serait donc pas seulement *utile*, elle serait *nécessaire*. Outre ces avantages juridiques rapidement exposés, elle enverrait – et justement au regard du contexte actuel que j'ai mentionné – un message politique fort.

Il est indéniable que certains enjeux *transcendent* aujourd'hui l'échelle des États-nations, rappelant que les *problématiques universelles* appellent à des *solutions universelles* qui ne peuvent se concrétiser que par des mécanismes *supranationaux*. Les États ne peuvent plus, seuls, faire face aux défis et aux responsabilités qui sont les leurs pour ce XXIème siècle. Les enjeux des désastres écologiques et des changements climatiques dépassent le cadre de nos frontières. Ils emportent avec eux les premières victimes de ces bouleversements, ceux dont les droits les plus élémentaires ne sont plus assurés. Je pense aux réfugiés climatiques – dont le nombre devrait atteindre 250 000 millions de personnes à l'horizon 2050 selon les prévisions de l'ONU –, au droit à l'alimentation, au droit à l'eau… Simples « préoccupations » aujourd'hui, ces questions seront une *urgence*, demain. Or, vers qui – vers quelle institution – devrons-nous nous tourner pour revendiquer la protection de nos droits face à des États trop passifs ou défaillants ?

Une dernière fois, c'est vers René Cassin que j'aimerais me tourner pour terminer. Non pas parce que je suis attachée au parallélisme des formes mais parce que son propos me paraît tout aussi éclairant aujourd'hui qu'il ne l'était à son époque. Voici ce qu'il disait, parlant de la Loi de solidarité :

> « *La loi de solidarité se révèle de plus en plus impérieuse au fur et à mesure que le globe terrestre se resserre, même dans les périodes de crises où certains groupements humains prétendent s'y soustraire* ».

L'urgence

Éditorial du Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe, n° 39, hiver 2018, Université de Strasbourg

Michel Dévoluy
Économiste, Chaire Jean Monnet de l'intégration économique européenne – Président de l'UEF Paca

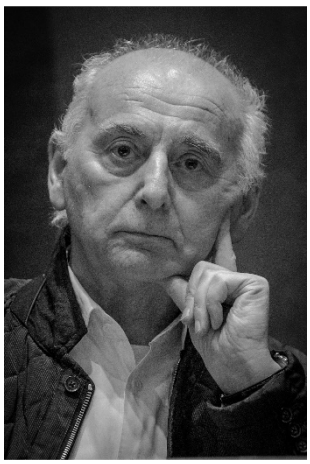
Michel Dévoluy, *Wikipédia*

Alors que l'appel a plus d'Europe paraît ressassé, il faut impérativement remettre le sujet au premier plan. Les prochaines élections européennes qui se dérouleront du 23 au 26 mai 2019 sur l'ensemble de l'Union européenne (UE) auront une importance cruciale. Le risque est grand de voir les partis europhobes et eurosceptiques jouer un rôle déterminant pour les cinq ans à venir. L'urgence éclate au grand jour.

Les conséquences négatives de leur victoire, même relative, seraient immenses. Sans aller nécessairement jusqu'à la déconstruction de l'édifice communautaire, ces partis anti-européens auraient le pouvoir de décrédibiliser et de saboter toutes les politiques européennes. La méfiance des citoyens se transformerait immanquablement en rejet. La dynamique enclenchée il y a presque soixante-dix ans serait cassée. La fin de l'Europe ne serait plus taboue.

Chacun sait que l'UE possède sa part de responsabilité dans cette évolution, d'abord en se montrant trop intransigeante dans le traitement de la crise de 2008, ensuite dans son approche embarrassée des phénomènes migratoires. Mais il faut réagir.

La solution n'est pas dans les lamentations, les regrets, les ressentiments ou les critiques adressées aux partis populistes. Elle est dans une volonté politique affichée, fermement et clairement, de construire une Europe à deux vitesses. Aujourd'hui, le premier cercle, articulé sur les pays de l'euro, exige une vraie fédération politique. Aucune zone monétaire intégrée ne peut réussir sur le long terme sans des conditions minimales :

- un espace économique relativement homogène,
- la présence d'une solidarité effective entre les participants,
- et une convergence des modèles sociaux.

Mais ce n'est pas tout. Un ensemble économique fort, reconnu et respecté exige un pouvoir politique intégré avec une politique étrangère unifiée et une armée commune. Autrement dit, ce premier cercle doit être fermement doté des instruments institutionnels de la souveraineté :

- Gouvernement,
- Parlement,
- Et budget.

Plus, naturellement, la défense de valeurs communes. Il faut donc pour cette Europe une vraie constitution fédérale.

L'objection habituelle destinée à justifier la frilosité en la matière n'est plus recevable. Soi-disant, les peuples ne seraient pas prêts. Ce discours cache surtout la crainte des responsables politiques nationaux de devoir céder une partie de leurs pouvoirs. Et ces derniers ont beau jeu de faire remarquer qu'ils n'ont pas été élus pour cela ! En réalité, le discours doit être inversé en proclamant haut et fort que l'Europe fédérale est désormais indispensable pour répondre aux défis actuels. Beaucoup d'Européens le savent fort bien. Tout le monde comprend qu'on est plus puissant uni et porté par un projet fédérateur. Au fond d'eux-mêmes, les citoyens attendent qu'un nouveau cap prometteur soit fixé. Mais il faut pour cela dépasser l'Europe économique et monétaire qui remplace la politique par des règles techniques. Une constitution n'est pas un traité intergouvernemental comprenant, comme pour l'UE, 406 articles, 37 protocoles et 65 déclarations annexes plus la présence de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (54 articles). Il faut dépasser l'Europe des juristes et des économistes pour construire celle des citoyens. Actuellement l'ambition politique est noyée, pour ne pas dire noyautée, par des textes et des contraintes. Les citoyens attendent qu'on leur propose des perspectives communes capables de préparer le futur. Au lieu de propos alarmistes, fauteurs de tensions et de pessimismes, les Européens aimeraient entendre : « n'ayez pas peur, l'étape à venir est une Europe vraiment unie dans sa diversité. Elle vous protégera, construira des solidarités et préparera un avenir meilleur pour vous et vos enfants ». Il est grand temps que les citoyens et leurs représentants agissent et bâtissent leur avenir commun, c'est à dire l'Europe, dans un monde (plus de 10 milliards d'individus à la fin du siècle) où les « petits » États nations ne compteront plus vraiment. Nous devons construire l'histoire, pas la subir.

Il faut dépasser l'Europe des juristes et des économistes pour construire celle des citoyens. Actuellement l'ambition politique est noyée, pour ne pas dire noyautée, par des textes et des contraintes. Les citoyens attendent qu'on leur propose des perspectives communes capables de préparer le futur.

Et L'euro, 20 ans déjà… Bon anniversaire, l'euro, et longue vie !

Alain Malégarie
Ancien Directeur de l'Institut de l'euro, co-auteur avec Alain Réguillon de *L'euro un succès inachevé*, Vice-président de la Maison des Européens – Membre du Conseil d'administration de Presse Fédéraliste – Lyon

Pour avoir vécu de près la préparation de l'avènement de la monnaie unique en tant que Directeur de l'Institut de l'euro, je ne peux que saluer et me réjouir de son vingtième anniversaire.

Pas mal, pour une monnaie mondiale (la deuxième, plus précisément), dont beaucoup de commentateurs, experts économiques ou monétaires prévoyaient la disparition dès sa première année d'existence.

L'euro est né le 1er janvier 1999, en tant que monnaie officielle de onze pays, mais monnaie scripturale au départ (par exemple, conversion des comptes publics de ces pays en euros, du salaire des fonctionnaires, de la dette, des comptes bancaires, etc). La monnaie fiduciaire, elle (introduction des pièces et billets) n'est arrivée que trois ans plus tard (au 1er janvier 2002) au terme d'une (longue) période de transition (cohabitation avec l'ancienne monnaie nationale) et de préparation technique et psychologique. Aujourd'hui, l'expérience aidant, au fur et à mesure des arrivées des nouveaux pays candidats sélectionnés (sur des critères très stricts), la période de transition est réduite à six mois environ.
Rendons hommage ici à ses concepteurs : les plans de Raymond Barre (alors Vice-président de la Commission européenne) / Pierre Werner (Responsable politique au Luxembourg) en 1969 et 1970, puis la création du Système monétaire européen (SME) par Valéry Giscard d'Estaing / Helmut Schmidt introduisant une monnaie virtuelle, l'ÉCU (European Currency Unit), unité de compte européenne, soit un pivot fixant des taux de fluctuation pour les monnaies nationales qui lui étaient rattachées ; et enfin le Traité de Madrid (1989) puis de Maastricht (1992) qui créèrent l'Union économique et monétaire (UEM).
Saluons enfin le rôle déterminant de Jacques Delors, alors Président de la Commission européenne (1985 à 1995) qui parvint à convaincre les dirigeants des deux premiers États de l'Union (Helmut Kohl et François Mitterrand pour l'Allemagne et la France) de lancer la monnaie unique. Ce ne fut pas du tout évident de convaincre le Chancelier allemand de se défaire du Deutschemark, monnaie très forte et solide par rapport à d'autres devises européennes plus vulnérables, dont le franc français…

Dans l'esprit de ses concepteurs, la monnaie unique avait trois objectifs majeurs :

- **Un objectif monétaire**, bien sûr. Il s'agissait en effet de mettre un terme au désordre à répétition des monnaies les plus faibles qui dévaluaient souvent. L'euro était l'aboutissement logique du marché commun, puis unique, et de la libre circulation des hommes, des marchandises, des services et des capitaux. Dans un vaste marché intérieur européen, pourquoi se faire la guerre entre monnaies nationales, alors qu'il n'y avait plus de guerre commerciale ou douanière ?
- **Un objectif politique**. Après les « trente glorieuses », l'Europe est vite devenue un géant économique, mais depuis 1945 restait quand même sous domination du dollar, dont l'hégémonie était totale. La première puissance commerciale du monde aspirait donc légitimement à se doter d'une monnaie mondiale (la seule devise européenne à avoir eu ce rang, et le premier même jusqu'en 1917, fut la livre sterling). L'Europe se devait alors de maîtriser « sa » monnaie avec une banque centrale européenne maître de sa politique monétaire (taux, puis après la crise mondiale de 2008, rachat ou garantie de dettes). L'euro devait nous affranchir du dollar, mais aussi du deutschemark qui faisait office de « monnaie européenne ». Une monnaie unique est à l'évidence un élément clé de souveraineté européenne, un vecteur puissant d'intégration politique de l'Union. Car malgré sa force, le deutschemark n'était nullement une monnaie « mondiale ».
- **Un objectif citoyen**. La monnaie, pièce ou billet, cela concerne tout le monde, chaque citoyen. Partager une monnaie avec plusieurs États, c'est un symbole fort, pour son usage quotidien, pour promouvoir un élément d'identité voire de citoyenneté européenne. En soixante ans, l'Europe a réalisé de belles choses : la Communauté européenne de charbon et de l'acier (CECA) pour instaurer la paix durable et même irréversible entre anciens belligérants, les fonds européens dont la PAC (Politique agricole commune) pour rééquilibrer des territoires, Erasmus+ pour rapprocher les étudiants et désormais les apprentis et les demandeurs d'emploi. Mais une monnaie unique, cela touche absolument chacune et chacun des 340 millions de citoyens européens de la zone euro, élargie désormais à 19 États (et plusieurs autres États attendent de pouvoir les rejoindre).

Un bilan flatteur

Le dollar a mis cent ans pour détrôner la livre sterling du statut de « première monnaie mondiale ». L'euro s'est immédiatement imposé à la seconde place, dépassant le yen.
En 2018, l'euro a été utilisé dans 36 % des transactions internationales. Le dollar américain a lui été utilisé dans 40 % des paiements. Sur ce plan, les deux monnaies mondiales sont à peu près à égalité. Par contre, en ce qui concerne les réserves mondiales de change, le dollar reste la monnaie reine représentant 61 % de tout ce que contiennent tous les coffres forts bancaires de la planète. L'euro représentant quant à lui 20 % (2ème place). Au-delà des 19 États membres de la zone euro, en attendant d'autres Etats à l'est de l'Europe comme les Balkans dès qu'ils rempliront tous les critères, plusieurs autres États ou principautés ont fait de l'euro leur monnaie officielle : Andorre, Monaco, San Marin, Cité du Vatican, Liechtenstein. Pourtant, l'euro est apprécié car il rassure par sa force et sa stabilité, bénéficiant aussi de la place de l'Union européenne (UE) en tant que première puissance commerciale du monde. Il permet aussi à nombre de pays, notamment émergents, de

diversifier leurs devises et ainsi s'affranchir un peu du roi-dollar pour des raisons financières mais aussi politiques ou géopolitiques.
Les atouts de la monnaie unique européenne sont réels pour les citoyens et les entreprises, grâce à sa stabilité et à sa solidité, également grâce à une excellente gestion par le président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, qui a su prendre de bonnes initiatives et qui achèvera malheureusement bientôt son mandant (unique, selon les textes) de huit ans.
L'euro rassure dans l'UE mais aussi à l'extérieur, les particuliers comme les entreprises, les créanciers comme les emprunteurs.

Pour le citoyen, l'euro a permis de donner un peu plus de pouvoir d'achat, avec une inflation contrôlée à 2 % maximum (contre 10 % et plus avant l'euro !). L'euro permet des taux d'intérêt très bas pour tout emprunt. Des taux à 2 % à dix ans, jamais un pays européen n'avait connu cela auparavant.

Pour le citoyen, l'euro a permis de donner un peu plus de pouvoir d'achat, avec une inflation contrôlée à 2 % maximum (contre 10 % et plus avant l'euro !). L'euro permet des taux d'intérêt très bas pour tout emprunt. Des taux à 2 % à dix ans, jamais un pays européen n'avait connu cela auparavant. Pas étonnant que la célèbre City de Londres, première place financière mondiale, commerce jusqu'à 30 % en euro !
Heureusement que l'on avait l'euro lors de la terrible crise financière, puis économique de 2008, la plus grande crise mondiale après celle de 1929. L'euro a résisté à tout, à une crise économique, budgétaire, politique, morale sans précédent. Mais il n'y a jamais eu de crise monétaire, l'euro n'a jamais flanché malgré les tentatives d'attaques spéculatives.
Et la BCE a fait, pour la faillite de la Grèce, ce qu'aucune banque nationale n'aurait pu faire : injecter massivement des liquidités (plus de 1.000 milliards d'euros) pour faire baisser les taux d'intérêt et racheter des dettes. Et cela a marché, les taux d'intérêt grecs sont retombés de 25 % (!) à 6 ou 7 %.
L'euro permet à chacun d'échanger, voyager, étudier, comparer les prix en toute simplicité. Tous les épargnants de la zone euro sont les seuls citoyens au monde à bénéficier d'une sécurisation totale de leurs avoirs dans n'importe quelle banque jusqu'à 100.000 € (même si la banque fait totalement faillite).
L'euro permet aussi à l'UE de peser davantage à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) face aux États-Unis et à la Chine. Si nos États y siégeaient de façon isolée, avec nos petites monnaies nationales, nous serions balayés dans les décisions prises. Selon la dernière enquête d'Eurobaromètre (novembre 2018), 74 % des Européens sont convaincus de l'effet positif de l'euro sur l'Union, et 64% pensent qu'il a été bénéfique pour leur pays.
En toute logique, il n'y a absolument aucun pays (pas même la Grèce) pour envisager sérieusement d'abandonner l'euro. Et il y a au contraire beaucoup de candidats à rejoindre la zone euro, même en dehors de l'UE !

Et la BCE a fait, pour la faillite de la Grèce, ce qu'aucune banque nationale n'aurait pu faire : injecter massivement des liquidités (plus de 1.000 milliards d'euros) pour faire baisser les taux d'intérêt et racheter des dettes. Et cela a marché !

Les faiblesses de l'Union économique et monétaire (UEM)

L'euro n'est pas la cause de ces faiblesses. Il en est plutôt la victime.
Depuis le début, il était bien prévu de réaliser l'Union économique et monétaire (UEM). À ce jour, au bout de vingt ans, on n'a réalisé que l'EM, pas l'U « E » M. Et c'est là que le bât blesse.
L'immense responsabilité n'en incombe ni à la monnaie elle-même, ni à ses critères, ni à la gouvernance de la BCE (qui a même osé prendre des actions salvatrices « non conventionnelles ») pendant la crise, et pas que pour la Grèce.
Elle incombe aux dirigeants frileux de la zone euro qui ont trahi, depuis vingt ans, les pères fondateurs de l'euro : une zone monétaire unique doit marcher sur ses deux jambes, le monétaire et l'économique. Et non seulement sur sa jambe monétaire.
Tous les rapports depuis les années 1969-70 prévoyaient bien que l'euro était le premier étage de la fusée « Intégration économique et politique de l'UE ». L'euro était un point de départ. Les gouvernants en ont fait sciemment, un point d'arrivée, en refusant de toucher à des prérogatives régaliennes, comme la fiscalité, un budget autonome, un ministère de l'euro, etc.
Chaque État a profité des bienfaits de l'euro (stabilité, sécurisation) pour gérer « nationalement » *son* économie, *sa* fiscalité (d'où le dumping !), *ses* dépenses publiques excessives, alors qu'une monnaie unique exige de la cohérence, de la solidarité, de la gouvernance partagée.

En 2012, Alain Réguillon et moi avons publié un livre, *L'euro, un succès inachevé*[19], avec beaucoup de propositions. Sept ans après, l'on a très peu évolué : un peu avec l'Union bancaire, le mécanisme européen de stabilité (MES). On a sauvé la Grèce. Mais il n'y a toujours pas un État pour l'euro, au moins un ministre, des ressources budgétaires propres (taxes sur les transactions financières, les GAFA, etc.). Pas de politique de lutte contre les évasions fiscales (équivalentes au budget national de l'UE, soit 150 milliards !). Pas de vraie réplique juridique et judiciaire à l'extraterritorialité imposée par nos « alliés » américains depuis 1993 !
Nous devons demander la permission à l'Oncle Sam, pour commercer en euro avec des pays, certes douteux sur le plan démocratique ! Même Airbus se vend en dollar à l'intérieur de la zone euro ! C'est humiliant.

La campagne des élections européennes devrait débattre de ces sujets majeurs, géopolitiques, pour l'avenir de l'UE et de son avant-garde, la zone euro. Grâce à l'euro, l'UE est la première puissance commerciale mondiale (excédentaire sur les USA !). Mais nous sommes toujours des « nains politiques » pour reprendre la formule, qui a 20 ans, de Jacques Delors.

[19] Collection Carnet d'Europe, éd. Presses Fédéralistes, Lyon, p. 130, € 12.

L'euro est victime des égoïsmes nationaux. Le dollar reste de très loin en tête, car il a un État unique, un Trésor unique, un budget (fédéral) unique. Sa force est donc considérable, y compris sa politique monétaire et la manipulation de ses taux d'intérêt. Quand les taux d'intérêt augmentent aux États-Unis, ils augmentent en Europe, plusieurs mois après. C'est cela la domination de la première puissance mondiale. Elle impose aux autres sa politique, tôt ou tard.
L'euro seul ne peut faire jeu égal face à la puissance militaire, économique, culturelle, diplomatique des États-Unis aujourd'hui, et de la Chine et de l'Inde demain si on ne fait rien...
Une alternative crédible est possible, mais il faut donner à la zone euro une structure géopolitique crédible. Ce qui est parfaitement possible (taille, démographie, puissance commerciale, innovation). Il faut que nos dirigeants actuels ou futur acceptent d'aller vers plus de souveraineté européenne, l'euro, à lui seul, ne suffit pas.
L'euro est encore orphelin. Son succès reste encore inachevé. Et c'est un incroyable gâchis.
Il nous faut nous dépêcher. Les États-Unis et Trump passeront, et cèderont la première place mondiale à la Chine. Dans dix ans au plus, ce sera pire…

L'euro a 20 ans. Il est en pleine forme. Faisons-le grandir. Comme l'écrivait Antoine de Saint Exupéry : « l'avenir, tu n'as pas à le prévenir, mais à le permettre ! ».

Progress vs Regression in the European Election. Proposals for Progressive Parties

Guido Montani
Professor of International Political Economy at the University of Pavia. His latest book is *Supranational Political Economy. The Globalisation of the State-Market Relationship*, London, Routledge, 2019. In 1987 he founded the Altiero Spinelli Institute in Ventotene; he is a former President of the European Federalist Movement in Italy and an Honorary Member of the Union of European Federalists
This text was initially published under the title, "A Joint Programme for Progressive Parties in the European Elections" by www.socialeurope.org

Guido Montani, *Social Europe*

The forthcoming European Parliament (EP) election is destined to be make-or-break for the Union (EU), determining whether Europe will continue on the path towards "an ever- closer union", or be taken over by sovereigntist forces seeking to reduce it to a "League of Nations". The growing support for nationalist parties in crucial countries such as Germany, France and Italy show that a fierce, contrarian minority – or even potential majority – in the EP could seriously undermine the European project.
By postponing crucial reforms for decades, pro-European politicians have generated serious divisions between member countries, facilitating the rise of forces inspired by the nationalist ideology of the 1930s. Italy is a case in point: its government foments hate towards foreigners. "Fascism is contempt (mépris). Inversely, any form of contempt, if it intervenes in politics, prepares or introduces fascism" (*A. Camus*).

By postponing crucial reforms for decades, pro-European politicians have generated serious divisions between member countries, facilitating the rise of forces inspired by the nationalist ideology of the 1930s.

If pro-European forces base their electoral campaign on little steps, half-measures and national grudges, they will have to resign themselves to a resounding defeat. The confrontation between opposing line-ups will undoubtedly be won by those who show they are determined to wield power. This is why unity among progressive parties is crucial. Albeit maintaining their own separate identities, the various political families inspired by liberalism, democracy and socialism – the ideologies that forged and have buttressed the European project since its outset, now joined by the Greens and their environmental agenda – have to come up with shared proposals.
The European project is poorly understood because it is unprecedented in the history of humankind: it represents a new model of civilization. In 2012, the Nobel Peace Prize was awarded to the EU for this very reason: "The Norwegian Nobel Committee wishes to focus on what it sees as the EU's most important result: the successful struggle for peace and reconciliation and for democracy and human rights. The stabilizing part played by the EU has helped to transform most of Europe from a continent of war to a continent of peace".

The glue that bound the political forces, which worked together to build the Union in the past, was a common idea of progress: the EU enabled the values of liberalism, democracy, socialism and environmentalism to thrive thanks to European integration. The European treaties

are imbued with values like human dignity, liberty, justice, peace, the rule of law, the separation of powers, supranational European citizenship, the protection of human rights, the compatibility of national democracy and European democracy, respect for minorities, gender equality, the social market economy, the welfare state, social justice, economic convergence, sustainable development and environmental protection.

Fresh start

What is now needed is a new beginning: we need to view the European project as a common good – a new model of civilization – that belongs not only to Europeans, but the whole world. Voters need to be made aware that their European citizenship has value in terms of rights (e.g. the free movement of persons) and powers (e.g. in world trade negotiations), that the Union is a federal state in the making, and that we need a democratic European government with an independent budget, to speak to the world with a single voice, and to implement policies for social and economic cohesion, full employment and sustainable development. There are two challenges facing every nation that wants to guarantee its citizens a future of peace and well-being. The first is the governance of globalization, a process that is a source of wealth but also generates grave inequalities and an unsustainable level of pollution of the biosphere. The second challenge is the break-down of the post-WW2 international order: without an alternative project we are likely to see the resurgence of the international conflicts that bloodied the last century.

A new beginning is possible if the traditional European parties go back to their cultural roots: the doctrines of liberalism, democracy, and socialism that were developed during the eighteenth and nineteenth centuries and laid the ideological and cultural foundations of contemporary politics. The political ideas of the classical theorists were not directed at any specific country but rather upheld the values of liberty and political, social and economic equality for all the world's citizens. They are part of the philosophical, artistic and scientific revolution of humanism and the Renaissance. It was only in the nineteenth century that nationalist ideology gradually emerged, initially as a way of securing national unity, which was viewed as the first step towards a peaceful world (see *Mazzini*). As the century wore on, however, nationalism became increasingly aggressive, and power politics pushed Europe into two devastating world wars. The nation state is a steel cage that has imprisoned and mutilated cosmopolitanism, which is the cornerstone of modern political thought. Putting "our nation first" means betraying the cultural roots of liberalism, democracy, socialism and environmentalism. In the 21st Century, the idea of progress must have a cosmopolitan horizon.

* * *

European parties share responsibility for the crisis in the EU as they are merely a coalition of national parties in the EP. The Spitzenkandidat process is only a step towards the creation of real European parties, the necessary link between citizens and the European institutions. European democracy is impossible without European parties. To this end, the programme of the chosen Spitzenkandidat, representing all progressive parties, should include:

- **a reform of the Lisbon Treaty** in line with the proposal in *the Manifesto for the future of Europe*, drafted by the Spinelli Group, which drastically curtails the right of veto, as this is what gives nationalist and illiberal parties the power to block the Union;
- **an EU budget** (or for the eurozone's member states) representing 3-4 percent of EU GDP, financed with own resources, i.e. with European taxation; the EU budget should finance a policy for social and economic convergence, public investments for sustainable development and a European foreign policy;
- finally, the programme should include **proposals for global governance** as an alternative to the break-up of the old international order, a European Defence Union and a plan for equal partnership with African and Mediterranean countries, allowing legal emigration towards Europe; the final goal of European foreign policy is to build a common home for the world's citizens.

Democracy is in crisis when political parties do not tell citizens how to plan their future, giving the politics of contempt (mépris) the opportunity to play on people's fears. Citizens need to be told that the EU is a new project of civilization, of progress and peace in Europe and the world.

How to Fight for a Federal Europe in Troubled Times
The Battle Plan behind the 'I Choose Europe' Campaign

Ophélie Omnes
Directly elected member of the Federal Committee of the European federalists and President of the French chapter of the organisation (Union des fédéralistes européens France)
This text being also published in *The Federalist Debate* – Turin

During their last Congress in Vienna in November 2018, the European federalists (UEF) adopted the format of their campaign for the next European elections in May 2019. Aware of the difficult task to advocate for a federal Europe in times in which the European ideal is more than ever criticised, they have carefully designed the 'I choose Europe' campaign to give concrete but ambitious answers to many of the challenges that lay ahead.

It is a sort of ritual: six months before every European electoral deadline comes the time for each and every pro-European organisation to start thinking – not to say to start implementing! – its strategy to try and influence the vote. And we, European federalists, as the main federalist umbrella organisation in Europe, make no exception here. Initiated at the last Federal Committee in Berlin in April 2018, the discussions about how the new campaign would look like crystallised in November, when the *'I choose Europe'* motto was designated as the banner of a concept that had been thought through. One may look at it and think federalists are once again serving people their usual ideas – and ideals – about a European federation we need to build to solve most of our problems.

But this time is different.

In the gloomy context of a disastrous Brexit, at times when the rule of law is endangered in Poland and Hungary, to name only them, while witnessing worrying developments in Italy and weak government decisions in Germany, the European project might have never been threatened by so many opponents – both internal and external, as the world does not seem to be in a better shape. Defending that project might have never been harder than these days… unless you have a plan.

Choosing the federal solution

Contrary to what we often hear, the European federalists are pragmatic, and it is with a realistic approach in mind that they came up with a campaign that would put in practice their federalist ideology to solve a difficult situation through concrete proposals. The real issue here is, and will be, for the coming months, to campaign for a federation, when this is not a real option we have in the elections. The trick is then to send the right messages, to get as many people of goodwill as possible in the Parliament and hope that the general turmoil will lead them to sit down and discuss the required substantial changes of the exhausted European institutions, who keep on struggling. In this regard, the idea of *'This time I'm voting'* is quite a good example of the deadlock in which we currently stand when we know that more participation to the European elections, without a clear pedagogy on the stakes, might also lead to more populists in the next Parliament. And this is what the motto *'I choose Europe'* is all about. In these dark times, we, citizens, choose Europe and all the values it stands for, and we believe that our future can only get better through a European perspective. That is why the motto comes with a few more adjectives to define the kind of Europe we want to build: stronger, democratic, social, federal. The message sent is intentionally positive, but not naïve, and can adapt to the various realities encountered in the different Member States, especially towards the idea of federalism.

To implement such a programme, efficient tools are very much needed. In this regard, the European federalists have understood where their strengths and weaknesses lie, and an honest evaluation of the situation is what led to setting a concrete agenda.

The objectives of the *'I choose Europe'* campaign are quite clear, which make them achievable:

- Support the national sections in their own campaigns;
- Advocate efficiently on the European level;
- Organise a final event in Strasbourg during the first session of the newly elected European Parliament;
- Increase the visibility of the organisation throughout the process.

Analysis of a well-thought-out plan

To understand the complete structure of the campaign and why it is a reliable system, it is worth taking a close look at each component individually.

- The support to national sections: the main purpose of UEF as umbrella organisation

We might regret it (and we do!) but the European elections are not as European as we would like them to be. It is not one big European battlefield that we need to prepare ourselves for, but a constellation of 27 (28?) lands, which answer to different rules, in different political environments, with different focus points. In this configuration, the European level of the organisation is not entitled to make plans to tackle issues in each Member State, and it should not even try. This role is the responsibility of the national sections, who know the field reality better than anyone outside of their borders. This is where the 2019 *'I choose Europe'* campaign is strong: it respects and embraces the diversity of actions the sections may want to come up with by giving them a framework in which they are free to express themselves, while still belonging to the same set. Moreover, it will give the sections' initiatives some echo by highlighting that it is not just nationals pushing the federalist ideas forward in their own countries, it is a wide collection of men and women throughout the continent who stand for the same values, using different weapons and adapting them to the threats they must face.

The ammunition provided by the European level are gathered in a tool box, which contains, among other things, the manifesto of the organisation for the campaign, coordinated together with the Young European Federalists (JEF Europe), the call to European political parties, the pledge for candidates and the pledge for citizens. If most of the tools are traditionally used by UEF in election times, the pledge for citizens is a new concept which emerged from the observation that citizens need to be (re)engaged in the public debates on Europe. The populists do not have the monopoly of representativeness and the pledge for citizens was made to remind us of it.

The strength of the *'I choose Europe'* campaign lies in its flexibility. Regardless of whether the actions take place in a big and well-organised section or inside a young and small one which doesn't not really know where to start, the diagnosis is the same: we are all in this together and we all make the network live in our own ways. The whole structure is based on a pooling and sharing system in which we can give and take ideas, concepts and tools to support our own initiatives and create synergies.

- The advocacy actions on the European level, or the simple application of the principle of subsidiarity to the organisation

As we have seen, very few things are left to be decided on the European level during the election period, when it seems that the European institutions can do nothing more than hold their breath, hope for the best and tell citizens to vote. The perk of being a political - and not only a citizen-based – organisation is that we can get in the political game to make our points and inspire new ideas. Of course, here again most of the battles will be played on national level, but whatever is left to the parties will be grounds on which UEF can try and get influential in the parties at European level. That is why there is a whole strategy to attend political parties' congresses, get visible and meet the parties leading candidates (the so-called *Spitzenkandidaten*). As the elections trigger the actions of the entire pro-European civil society, it is also a great time to create partnerships with other organisations to develop stronger positions and make ourselves heard.

- Why organising a final event when it is already all over?

One may find odd to organise a final event of a campaign when the said campaign will have already come to an end. It is not. If we remember 2014 and how close we were to completely ignore the *Spitzenkandidat* process, whereas it had been said repeatedly that the future head of the European Commission should be the leading candidate of the winning party, it even makes all the sense in the world. Organising a major event in Strasbourg for the opening session of the European Parliament in July will mark the real end of the campaign and the opening of the dialogue with the newly elected members of the European Parliament who will have committed to the *'I choose Europe'* project. It will be our way of saying *'we are still there and now we are watching – behave'* and hold our MEPs accountable.

- The essential need to increase the visibility of the organisation

In the end, visibility is what this is all about. In a political context where the stability and growth of an entire continent is at stake and the battle of ideas is strongly influenced by how visible and noisy an organisation can get, increasing our presence wherever possible is an essential part of this campaign, if not the most important. As mentioned hereinbefore, this vote is not

about whether we agree with the creation of a European federation or not. It is about electing people whom we hope will be brave enough to demand substantive reforms heading towards a federal structure. Therefore, we federalists will have to consider other parameters to cast our vote, since we will not be able to tick the 'federation' box when going to the ballot boxes. What we can do, on the other hand, is make sure that we are heard and understood as much as possible in the media, in the civil society circles and in the public debates and street demonstrations which will take place throughout Europe until 26th May.

Conclusion

If there is one thing we know for sure about the next European elections, it is that it is not going to be easy. Tough are the times if you are a pro-European activist, let alone a federalist one! But if that is the price to pay for being ambitious and still believing that the only way forward is to overcome national egoisms and work together in a common project, where what unites us is stronger than what divides us, then so be it.

The *'I choose Europe'* campaign proposed by the European federalists is a good one, not only does it have a fair distribution of roles between national sections' actions and European level duties, but it is also balanced regarding the public to involve, targeting both citizens and politicians. It aims at implementing the principle of subsidiarity we care so much about at every level of the organisation, in order to make our voices heard everywhere possible.

If anything, it is not a perfect campaign. There will always be flaws to be noticed and weak points to be improved. However, it is worth giving it a try, at least to get some hope in a fight that might last longer than the few months left before the vote. And if things go bad, we can always say that we chose Europe when there was still time to do so.

For the moment, it is all but a closed deal. Let's be the political actors we want to see. Let's take our responsibilities, as citizens, as activists, and let's join the fight, altogether. There is a European federation to build, waiting for us to be brave. *En avant !*

Union of European Federalists
Union Europäischer Föderalisten
Union des Fédéralistes Européens

Campaign for 2019 European Elections

I CHOOSE EUROPE

Mai 2019 : le nouveau Parlement européen devra élire le prochain Président de la Commission

Mobiliser la « démocratie représentative » et la « démocratie participative » … mais comment ?

Roger Van Campenhout
Membre du Groupe Europe de l'UEF – Bruxelles

Les élections européennes, c'est demain. Nous n'allons pas jouer les Cassandre : ces élections seront peut-être un test de survie pour l'Union européenne (UE) telle que nous la connaissons. L'éventail des partis politiques européens et des partis nationaux qui leur sont affiliés sera sans aucun doute recomposé avec un impact certain sur la (re)composition des groupes politiques[20] au sein du futur Parlement. Ce sont non seulement les choix politiques du Conseil européen, mais aussi les orientations de l'ensemble des politiques européennes, décidées conjointement dans le cadre de la procédure législative par le Conseil et le Parlement, qui risquent d'être impactés. L'enjeu des élections européennes portera également sur le choix du futur Président de la Commission européenne. Et nous ne parlerons pas ici du renouvellement ultérieur des mandats d'un certain nombre d'autres institutions – ou organes – de l'Union, au premier rang desquelles la présidence du Conseil européen, assurée par Donald Tusk jusqu'au 30 novembre 2019, ainsi que la Présidence de la BCE assurée par Mario Draghi, dont le mandat se termine le 31 octobre 2019. En attendant, l'UE devrait mobiliser ses outils de « démocratie représentative » et de « démocratie participative » pour que soient proposées des options politiques aux électrices et aux électeurs.

Rappel de l'élection de 2014

Les lectrices et lecteurs se souviendront peut-être des discussions byzantines auxquelles se livrèrent les chefs d'État ou de gouvernements, non pas sur le sexe des anges, mais sur l'interprétation qu'il convenait de donner aux dispositions du Traité de Lisbonne relatives à la désignation du Président de la Commission. Pour faire simple : avant le Traité de Lisbonne (entré en vigueur le premier décembre 2009, après une saga politico-juridique qui est encore dans les mémoires), le Président de la Commission était désigné d'un commun accord par les chefs d'État ou de gouvernements, qui avaient donc la possibilité d'émettre un « veto » contre tel ou tel candidat : cela avait été le cas, entre autres, des Belges Jean-Luc Dehaene en 1998 et Guy Verhofstadt en 2004, jugés par trop « fédéralistes », notamment aux yeux des Britanniques (ce dernier étant en outre récusé pour s'être opposé, avec Gerhard Schröder, Jacques Chirac et quelques autres, à l'invasion de l'Irak par l'administration de George W. Bush[21], soutenue également par nombre de nouveaux États membres).
Dans *Vox*[22] n° 98 de juillet 2014, Ludwig Schubert, Président d'honneur de l'AIACE, avait analysé le contexte de ce bras de fer entre le Parlement et le Conseil européen. Le Traité de Lisbonne (partie TUE, article 17, par. 7) ne prévoit plus la possibilité d'un tel « veto » par le Conseil européen. En

20 On peut s'attendre à une recomposition des partis politiques européens (qui « fédèrent » les partis nationaux correspondants) et, par voie de conséquence, des groupes politiques du PE. Pour peser au sein du PE (notamment en vue de l'attribution des postes de responsabilité, par exemple, les présidences des commissions parlementaires), les groupes politiques tentent de « fédérer » également en leur sein des partis nationaux qui ne sont pas nécessairement sur la ligne des principaux partis du groupe (par exemple, le parti FIDESZ de Viktor Orban au sein du Groupe du PPE).

21 Lors de la réunion des Açores en mars 2003, un certain José Manuel Durão Barroso, alors Premier ministre du Portugal, accueille George W. Bush, Tony Blair et José M.aria Aznar lors d'un « sommet atlantique » qui décide – sur la base d'allégations mensongères quant à la détention par Saddam Hussein d' « armes de destruction massive » - de lancer la guerre en Irak. En 2004 vint la contrepartie : Barroso fut désigné par la majorité du Conseil européen en tant que Président de la Commission : il devait y accomplir deux mandats… Il continue à faire parler de lui dans une affaire de « pantouflage » chez Goldman Sachs, suivie de près par la Médiatrice européenne Emily O'Reilly. . .

22 *Vox*, Revue périodique de l'Association Internationale des Anciens des Communautés européennes (AIACE)

revanche, le Parlement européen peut désormais refuser à la majorité le candidat proposé par le Conseil européen. **Le président de la Commission doit être élu par le Parlement européen à la majorité des membres qui le composent. Toutefois, le droit de proposition appartient au Conseil européen.** Afin de pouvoir utiliser pleinement les droits accrus du Parlement, les principaux partis politiques européens s'étaient mis d'accord pour désigner leurs candidats respectifs à la présidence de la Commission, bien avant les élections de mai 2014 : cette procédure dite des *Spitzenkandidaten* (candidats chefs de file) se voulait plus démocratique en ce qu'elle permettait au corps électoral lui-même de désigner (mais non pas d'élire directement) le candidat à la présidence de la Commission au sein de la formation politique – voire d'une coalition de partis – sortie vainqueur des élections[23]. Cette orientation du PE n'avait en son temps pas trouvé l'accord unanime au sein du Conseil européen, certains chefs d'État ou de gouvernement ayant mal pris cette limitation de leurs prérogatives, qualifiée par l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing de… « coup d'État de Bruxelles » (sic !)[24]. Dans son article susmentionné de *Vox*, Ludwig Schubert rappelait qu'au lendemain des élections des 22 au 25 mai 2014, l'opposition du Royaume-Uni soutenu par d'autres (Hongrie, Pays-Bas, Suède, …) avait retardé le vote du Conseil européen, alors que celui-ci aurait sans doute disposé de la majorité qualifiée pour désigner le candidat du Parlement appelé « à tenter de réunir la majorité nécessaire pour l'élection du Président de la Commission ». Même la Chancelière Merkel avait joué la montre pour retarder la désignation du candidat. La suite est connue : ce long parcours se termina par la désignation de Jean-Claude Juncker, candidat-chef de file ou *Spitzenkandidat* de la formation politique transeuropéenne – le Parti populaire européen (PPE) – arrivée en tête le 25 mai 2014. On connaît la suite et fin du feuilleton : alors que plusieurs États membres – et pas les moindres – continuaient d'exiger de conserver leur pouvoir antérieur de décider seuls des nominations européennes, le Parlement européen devait confirmer à la majorité simple le « choix » du Conseil européen.

Élection 2019 : renouveler la procédure des Spitzenkandidaten et démocratiser les partis politiques européens

La procédure des *Spitzenkandidaten* sera-t-elle renouvelée lors des prochaines élections, tout en se déroulant d'une façon plus « normale » et plus médiatisée, parce qu'acceptée désormais par l'ensemble des acteurs ? Rien n'est moins sûr. L'on peut s'attendre à ce que certains chefs d'État ou de gouvernements, voire des leaders de partis politiques, rechignent à nouveau devant cette innovation… Guy Verhofstadt, leader de l'ALDE, estime, quant à lui, le choix du futur président de la Commission biaisé, si la procédure des *Spitzenkandidaten* ne s'inscrit pas désormais dans un système de « listes transnationales »[25]. Les prochaines semaines devraient progressivement lever le rideau sur les noms des *Spitzenkandidaten*, cuvée 2019, à condition bien sûr que les partis politiques européens en restent partisans… Et, par ailleurs, que se passerait-il si une coalition de partis europhobes devait opérer une percée décisive dans le prochain hémicycle ?

S'agissant de la démocratisation de la vie politique européenne, qu'il me soit permis de rappeler les préconisations du regretté Sir Julian Priestley[26], ancien Secrétaire général du PE, dont les partis politiques européens pourraient toujours s'inspirer. Partant du constat d'une désaffection croissante des citoyens vis-à-vis de la vie politique européenne, Sir Julian constatait que, si le Traité de Lisbonne (TUE Titre II, article 10, par. 4) dispose que « Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union », la réalité reste toutefois éloignée de cette ambition : les partis « européens », en particulier, les principales formations politiques favorables à la construction européenne, ne jouent souvent qu'un rôle de coordination des positions respectives des partis nationaux d'où sont issus les députés élus au Parlement européen. Sir Julian proposait quatre « modestes réformes » qui ne nécessitaient aucune modification du Traité de Lisbonne :

- la possibilité d'une affiliation directe des membres de partis nationaux aux partis politiques européens. (en attente) ;
- une démocratisation en profondeur des partis politiques européens. (en attente) ;
- la présentation par les partis politiques européens, lors des élections européennes, d'un candidat à la présidence de la Commission européenne. (Fait !) ;
- enfin, la possibilité donnée, lors des élections européennes, d'un choix entre des visions politiques rivales susceptibles de mobiliser les électeurs. (en attente ou en cours ?).

Sir Julian Priestley avait vu juste. Puissent les partis politiques européens continuer de s'inspirer de ses conseils avisés !

La proposition de constitution de listes transnationales

Les prochaines élections européennes se tiendront du 23 au 26 mai prochains. Ces élections donneront naissance à un Parlement recomposé, après le départ des 73 députés

23 Pour mémoire, j'avais cité dans *Vox*, n° 97 d'avril 2014, les candidat-e-s retenu-e-s (dans l'ordre chronologique de leur présentation) par leurs partis politiques respectifs et j'avais ajouté les dénominations des groupes politiques correspondants au sein du PE :
- Le Parti de la Gauche européenne (PGE) : Gabriele Zimmer (Allemagne), groupe politique au sein du PE le groupe de la Gauche unie européenne (GUE) + Gauche verte nordique (GVN), (GUE/NGL),
- L'Alliance des Libéraux et Démocrates pour l'Europe (ALDE) : Guy Verhofstadt (Belgique), groupe politique au sein du PE : même dénomination que le parti (ALDE),
- Le Parti Vert Européen (PVE) : Franziska (Ska) Keller (Allemagne) et José Bové (France), groupe politique au sein du PE même dénomination que le parti + Alliance libre européenne (Greens/EFA),
- Le Parti socialiste européen (PSE) : Udo Bullmann (Allemagne), Groupe politique au sein du PE le Groupe des socialistes et démocrates pour l'Europe (S&D for Europe),
- Le Parti populaire européen (PPE) : Manfred Weber (Allemagne), groupe politique au sein du PE : Groupe du PPE.

24 Voir « Europa - La dernière chance de l'Europe » Valéry Giscard d'Estaing - Préface de Helmut Schmidt (XO Éditions 2014)

25 Interview au SOIR du 19 septembre 2018

26 « European Political Parties : the missing link - Les partis politiques européens : le chaînon manquant » dans VOX N°88 de juillet 2011

britanniques à la suite du Brexit, ce qui réduira le nombre total de sièges de 751 à 705. Une partie des sièges libérés sera répartie entre les États membres qui étaient jusqu'à présent sous-représentés dans l'hémicycle par rapport à leur population. En vue de l'élection de mai 2019, il avait été envisagé dans certains cercles politiques, notamment chez les fédéralistes européens, de profiter de la vacance des 73 sièges britanniques pour réaffecter une partie de ces sièges à des listes transnationales sur lesquelles auraient figuré des candidat-e-s provenant de plusieurs États membres proposé-e-s aux électrices et électeurs européens. Cette idée était soutenue par le Président Emmanuel Macron nouvellement élu.
Dans une excellente publication de l'Institut Jacques Delors[27], Christine Verger introduit le dossier comme suit :
« La question des listes transnationales a fait son retour dans l'actualité depuis le vote des Britanniques sur leur appartenance à l'Union européenne et depuis qu'Emmanuel Macron (…) s'est prononcé en faveur de telles listes dès les prochaines élections européennes. L'on voterait « pour les mêmes parlementaires européens partout en Europe », a-t-il mis en avant dans son discours à la Sorbonne, voulant « construire un espace démocratique inachevé ». Le président français a suggéré même, qu'à partir des élections de 2024, la moitié du Parlement européen soit élue sur ces listes (…). De son côté, le Premier ministre irlandais, Leo Varadkar, dans un discours prononcé à Strasbourg le 17 janvier 2018, a marqué son accord, espérant « que les citoyens, dans les cafés à Naples et les restaurants à Galway, parlent des mêmes choix électoraux ».

Après avoir rappelé que l'idée des listes transnationales – visant à renforcer chez l'électeur la perception paneuropéenne du scrutin – ne date pas d'hier, Christine Verger salue les convictions et les efforts de Andrew Duff, député européen, libéral britannique et fédéraliste convaincu, qui avait suggéré dès 2011 l'élection de quelques députés (25) sur des listes transnationales *« composées de candidats provenant d'au moins un tiers des États membres » et pouvant garantir une représentation équitable des hommes et des femmes. Selon ce rapport, « chaque électeur exprimerait une voix pour la liste paneuropéenne en plus de son vote pour la liste nationale ou régionale ». Mais le rapport, adopté par la commission compétente, fut renvoyé à celle-ci sans être voté en séance plénière, faute d'une improbable majorité. Le Parti populaire européen (PPE, droite), première formation politique parlementaire, y était largement hostile ».*

On le voit : même les milieux fédéralistes n'étaient pas unanimes sur l'opportunité, voire la faisabilité de ce projet. Le président sortant de l'UEF lui-même, le député européen PPE allemand Elmar Brok, n'eut de cesse de contrer cette belle idée… Les fédéralistes rentrèrent dans le rang. . .

Par ailleurs, le Groupe Spinelli[28], infatigable promoteur des idées fédéralistes, a publié récemment un *Manifeste* pour une réforme constitutionnelle de l'UE (Voir le *Post-Scriptum*). Ce Rapport reporte la concrétisation des listes transnationales aux élections européennes de… 2024.

La démocratie participative : un raté (l'ICE) et un nouvel essai (les « consultations citoyennes »)

Prévue par le Traité de Lisbonne (TUE Titre II, art.11, par.4) et mise en place en 2011, l'initiative citoyenne européenne (ICE) permet à un million de citoyens européens en provenance d'au moins un quart des États membres d'inviter la Commission européenne à présenter une proposition législative sur un sujet qui relève de ses compétences. Conçue comme un outil de « démocratie participative » destinée à combler le « déficit démocratique » de l'UE, le bilan de l'ICE s'avère décevant. En cause, notamment la difficulté à remplir les conditions, oserais-je dire « bureaucratiques », imposées par la Commission ainsi qu'à réunir le million de signatures demandées… En somme, destinée à donner un nouveau souffle démocratique en Europe, l'ICE a en partie raté son objectif… La Commission s'est engagée à revoir sa copie…
Quant aux « consultations citoyennes », autre idée chère au président Macron, il s'agit de débats impliquant la société civile et organisés par les villes, les associations, les organisations d'étudiants : ces « consultations » visent à faire s'exprimer les citoyen-ne-s sur leur vision de la construction européenne. Selon les informations diffusées par les médias, les vingt-sept pays de l'Union (hors le Royaume-Uni) auraient accepté d'organiser chez eux des « consultations citoyennes », les premiers à le faire étant la France, l'Irlande, l'Allemagne… Une synthèse des débats serait présentée en décembre aux dirigeants européens et devrait irriguer la campagne électorale…

En guise de conclusion

Le renforcement des démocraties « représentative » et « participative » ne peut être qu'un moyen, non une fin. Conduira-t-il à renforcer l'Union ? D'abord sur le plan interne : en particulier, consolider la zone euro et promouvoir l'euro, résoudre l'épineux problème du cadre financier pluriannuel (budget) 2021-2027. À ce sujet, prenons garde au Brexit, qui risque de se conclure par un « no deal » … Ensuite sur le plan extérieur : se maintenir dans le jeu géostratégique entre les États-Unis de Trump et ses guerres commerciales, la Russie de Poutine, ses visées eurasiennes et sa cyberguerre, les nouvelles ambitions de la Chine et ses « Routes de la soie », assurer sa défense et maintenir un rôle géopolitique par sa politique étrangère, contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité, promouvoir ses valeurs, … Cela dit, le débat qui risque de cliver les options proposées aux électrices et aux électeurs portera sans aucun doute sur la politique migratoire : la recomposition politique se fera, entre autres priorités, autour de ce défi existentiel pour l'Union. Comment concrétiser l'équilibre entre « humanité » et « fermeté » dont parlait le président Macron lors d'une intervention à Calais ? Comment établir une approche durable, notamment par la politique de développement et un partenariat avec l'Afrique, de ce problème humanitaire gravissime qui interpelle tant de citoyens en sens divers ? Assistons-nous à une polarisation des forces politiques européennes entre un nationalisme anti-migrants et xénophobe et les partisans d'une politique migratoire plus solidaire ? Quel serait l'espace laissé à un nouveau centre ? Sur ce dossier comme sur d'autres, l'Europe (et les Européens) a le choix : surmonter ses divisions dans le respect de ses valeurs, garder un certain « leadership » et peser dans les affaires du monde dangereux qui est le nôtre, ou se morceler, basculer dans le populisme et se laisser marginaliser. Dans son dernier discours sur l'état de l'Union prononcé le 12 septembre dernier devant le Parlement européen à Strasbourg, le président Juncker n'a pas dit autre chose…

27 Policy Paper N° 216 du 7 février 2018 : « Listes transnationales : une opportunité politique pour l'Europe, des obstacles à surmonter » Christine Verger, conseillère

28 Voir aussi le site du Groupe Spinelli : **http://** www.spinelligroup.eu

Listes transnationales versus partis politiques transnationaux – Pour une vision fédéraliste de long terme[29]

Pierre Jouvenat
Membre de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes – Organisateur et animateur du Colloque « Le déficit démocratique de l'Union européenne et le rôle des partis politiques » – Lyon 2017

Les fédéralistes militent pour une Union européenne (UE) dotée d'institutions fondées sur les principes du fédéralisme. En toute logique, ils doivent souhaiter également l'émergence de partis politiques transnationaux interagissant avec les institutions aux différents niveaux de la Fédération. En dépit de la crise de légitimité dont souffrent aujourd'hui les partis politiques, ceux-ci conservent un rôle essentiel lié à notre démocratie représentative. Ils sont appelés à participer à l'animation du débat public européen et ainsi contribuer à la création d'une société civile européenne. Ils demeurent incontournables dans tout processus électoral. Leur action en tant que force de proposition devrait évoluer avec le déplacement progressif du pouvoir politique du national au fédéral, ainsi qu'avec la politisation accrue des institutions fédérales, que ce soit selon le clivage traditionnel gauche-droite ou autour de mouvements politiques novateurs. Dans la perspective ultime d'une Europe fédérale, où existera un réel pouvoir à conquérir au sein des institutions fédérales, les partis politiques devront redéfinir leur mode opératoire et leur structure organisationnelle, devenir transnationaux et opérer eux aussi selon les principes du fédéralisme. Niveau décisionnel des politiques à mener et niveau d'action des partis vont de pair. Il est donc essentiel que les fédéralistes intègrent cette dimension dans leur réflexion stratégique et, notamment, dans leurs propositions de révision de l'Acte électoral européen.

Dans ce contexte, les listes transnationales pour les élections au Parlement européen ne sont pas prioritaires. Elles peuvent même être contre-productives. Au-delà des critiques communément formulées (députés hors-sol, parlement à deux niveaux[30], sélection problématique des candidats, mécanisme favorisant les pays à fort réservoir de voix, listes nécessairement limitées à un faible nombre de siège…) elles diviseraient partis européens et partis nationaux, au lieu de rassembler. A chacun sa liste ! Elles sont aussi dangereuses par leur très probable impact électoral : la cohabitation de listes européennes et de listes nationales est de nature à perpétuer la confusion des enjeux, l'électeur distinguant les candidats ayant une vision européenne (listes transnationales) des candidats supposés défendre les intérêts nationaux au sein des institutions européennes (listes nationales pour la grande majorité des sièges). De quoi renforcer le caractère national de ces élections, sans doute au profit des partis populistes et europhobes, soit tout le contraire de l'objectif poursuivi. Enfin, on peut s'étonner que les fédéralistes soutiennent une proposition qui ne correspond en rien aux principes du fédéralisme : les listes transnationales supposent une circonscription unique, le propre d'un État centralisateur ; que du *top-down*, alors que le fédéralisme se construit de bas en haut.

D'autres propositions sont sur la table depuis fort longtemps. L'une d'elle, appelée « double proportionnalité », […] consiste en une répartition des voix entre familles politiques à l'échelle européenne (les partis politiques européens respectifs) et entre États selon les quotas respectifs. Elle a l'avantage d'européaniser les élections pour tous les sièges, tout en maintenant les circonscriptions nationales à la discrétion des États membres.

D'autres propositions sont sur la table depuis fort longtemps. L'une d'elle, appelée « double proportionnalité », réactualisée en décembre 2014 lors d'une audition à l'AFCO du Professeur Friedrich Pukelsheim[31], consiste en une répartition des voix entre familles politiques à l'échelle européenne (les partis politiques européens respectifs) et entre États selon les quotas respectifs. Elle a l'avantage d'**européaniser les élections pour tous les sièges**, tout en maintenant les circonscriptions nationales à la discrétion des États membres. On peut la résumer par le slogan : **Partis européens, listes nationales**.

Pratiquement, selon cette proposition, chaque famille politique (le parti européen et ses partis nationaux membres) définit un programme en amont des élections (le manifeste européen adopté en congrès) puis la sélection des candidats et la conduite des campagnes électorales sont assurées par les partis nationaux. C'est déjà le cas aujourd'hui, mais la plupart des partis nationaux font l'impasse du manifeste européen et instrumentalisent les élections à des fins nationales. Ce qui change, avec le système proposé, c'est que la loi électorale européenne rend non seulement obligatoire l'apparence sur les bulletins de vote des noms et logos du parti européen et du parti national, mais surtout **les voix sont formellement attribuées au parti européen, non plus au parti national**. Ainsi, en Allemagne par exemple, l'électeur vote PPE et non

[29] Version remaniée de na note publiée antérieurement sur le site de l'UEF France.

[30] La comparaison avec le mode d'élection au Bundestag est fallacieuse. En Allemagne, l'électeur dispose de deux voix pour combiner scrutin uninominal majoritaire (les *Direktkandidaten,* avec autant de circonscriptions que de sièges à pourvoir) et scrutin de listes à la proportionnelle (*Landesliste*, soit au niveau des Länder). Il n'y a pas de listes trans-Länder en Allemagne ! Ni même d'exemple significatif de circonscription unique dans le monde.

[31] Kai-Friedericke Oelbermann and Friedrich Pukelsheim, *Future European Parliament Elections : Ten Steps Towards Uniform Procedures*, and *Reinforcing uniformity in the European election act: gentle interim arrangements in 2019; Towards systematic double-proportionality in 2024*, page 18-25 du document auquel renvoie ce lien.

pas CDU/CSU, ou PSE et non pas SPD. Les avantages sont multiples :

- Incitation légale à un authentique partenariat entre partis européens et partis nationaux : campagnes conçues et coordonnées au niveau européen, donc pan-européennes, et exécutées de manière décentralisée par les partis nationaux, renforçant ainsi les synergies au sein d'une même famille politique ;
- Propagande électorale alors nécessairement basée sur le manifeste du parti européen, clarifiant ainsi les enjeux de l'élection ; l'électeur comprend enfin qu'il n'est pas question de sanctionner un gouvernement national en place et il n'est plus influencé par le positionnement d'un parti sur la scène nationale ;
- Des élus identifiés à un des partis européens dotés de la personnalité juridique européenne et non plus à une multitude de partis nationaux, renforçant ainsi la légitimité du Parlement, dont l'homogénéité est préservée, tous les députés étant élus selon la même procédure ;
- Nombre limité de candidats au sein de la circonscription locale permettant d'introduire le vote préférentiel, voire même le système allemand ;
- Facilité accrue pour les nouveaux mouvements transnationaux, tels que PACE, Printemps européen ou Volt, de se présenter aux élections ;
- Sur l'échiquier politique, la visibilité ainsi accordée aux affiliations partisanes à l'échelle européenne incite à des regroupements selon de vraies affinités politiques (même positionnement sur les politiques européennes), au contraire des alliances de circonstance actuelles, favorisant ainsi l'émergence de véritables partis transnationaux.

Comment se répartissent alors les sièges au PE selon la méthode de double proportionnalité ? Une répartition est effectuée entre les différents partis européens (ne pas confondre avec les groupes parlementaires, ceux-ci se constituant après les élections) sur la base des résultat obtenus par chacun d'eux à l'échelle EUROPÉENNE, en vertu du principe « un citoyen, une voix ». Une autre répartition est faite au sein de chaque État membre, dans la limite de son quota, selon les résultats des forces politiques en présence dans cet État. Le tableau de répartition à deux entrées (partis européens et États membres) est ainsi constitué. La formule mathématique est éprouvée (cantons suisses notamment).
Si l'on juge possible d'avoir un vrai débat européen pour des listes transnationales, pourquoi ne pas avoir l'ambition de l'étendre à l'ensemble des sièges. L'européanisation des élections n'est pas une question de circonscription, mais bien plutôt de quel message est porté à l'électeur, et qui porte ce message.

Les listes transnationales sont considérées comme un premier pas, une solution transitoire vers davantage de démocratie européenne. Pourtant, elles ne sont pas généralisables à l'ensemble des sièges. Imagine-t-on des listes de partis fermées comportant plus de 700 noms ? Et nous sommes aujourd'hui dans une impasse. Le combat que nous menons depuis vingt ans s'enlise désespérément. Proposons donc un système qui a l'avantage de la simplicité, de balayer toutes les réserves formulées à l'égard de la circonscription pan-européenne, d'être plus ambitieux dans ses résultats, et de s'inscrire dans une vision de long terme (partis transnationaux).

Pour autant, double proportionnalité et listes transnationales ne sont pas incompatibles. Ces dernières peuvent être la cerise sur le gâteau qui élargit le choix de l'électeur à des candidats résidant hors de la circonscription locale. En effet, les réserves exprimées plus haut sur les listes transnationales n'ont plus lieu d'être si tous les députés sont élus sous l'égide des partis européens et si l'électeur a appris ainsi à distinguer enjeux européens et enjeux nationaux.

Ainsi, pour tous les mouvements pro-européens qui ont soutenu fermement les listes transnationales pendant de nombreuses années, il n'est nullement question de se renier en s'y opposant soudainement. Il s'agit plutôt d'**élargir le champ des propositions** en soutenant une idée certes plus ambitieuse mais plus acceptable politiquement. Les États conservent leurs circonscriptions et leurs quotas. Il n'y a aucun glissement à caractère supranational. Rien de *top-down,* que du *bottom-up* : manifeste européen adopté par la base, députés proches des citoyens, partis nationaux orchestrant les campagnes. Il est seulement demandé aux États de prendre acte qu'il s'agit d'élections européennes, et qu'en l'absence de fédérations européennes de partis il convient de donner aux partis politiques européens (qui sont une émanation des partis nationaux, faut-il le rappeler) la possibilité d'assumer le rôle qui leur est conféré par les Traités, à savoir contribuer « à la formation de la conscience européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union ».

Et les *Spitzenkandidaten*, nous dira-t-on ? Le mode d'élection du président de la Commission est devenu au fil du temps le principal argument en faveur des listes transnationales. Or, c'est un faux problème qui résulte du flou du Traité de Lisbonne, un flou qui entretient la guéguerre et les luttes d'influence entre institutions de l'UE, sans parler des calculs politiciens (Emmanuel Macron), voire les ambitions personnelles (Guy Verhofstadt). Tout cela a peu à voir avec la démocratie. Cette question doit donc être traitée séparément et explicitement[32]. Dans l'immédiat, lors des élections européennes les candidats à la présidence de la Commission peuvent se profiler comme chef de file ou de campagne de leur parti, sans nécessairement être tête de liste, comme en 2014.

Une révision de l'Acte électoral favorisant un partenariat entre partis nationaux et le parti européen d'une même famille politique serait une étape décisive vers de véritables partis transnationaux. L'élection de tous les députés sous l'égide des partis européens renforcerait la légitimité de l'ensemble du Parlement. On peut surtout en attendre des bénéfices considérables pour la création d'un *dèmos* européen, du fait de l'européanisation de cette élection pour la totalité des sièges.

[32] Au choix : une élection au suffrage universel ou conformément à un régime parlementaire. Dans la seconde hypothèse, au sein d'une fédération le président de l'exécutif devrait idéalement être désigné par les deux chambres (parlement et sénat) réunies en Congrès.

The ECB is not enough. A federal budget for the eurozone[33]

Domènec Ruiz Devesa
Member of the Federal Committee of UEF Europe – UEF Spain member
This text was published initially by *The Federalist Debate*, Torino

Introduction

The long debate about completing the European monetary union with a fiscal pillar has revived since the near-collapse of the single currency in 2010-2012 as a side effect of the mostly speculative attacks on Italian, Spanish and Portuguese government bonds.
Federalist authors have been engaging intensively in these discussions[34], while the Eurozone budget remains a key demand of the Union of European Federalists[35]. Unfortunately, to this day, the Council of the European Union has not endorsed this proposal even if it has the support of all European institutions, Commission, Parliament, and even the European Central Bank.

Is the ECB not enough?

It is possible to argue that at least since 2012 the policies of the ECB have indeed guaranteed financial stability and encouraged economic growth, through a set of non-standard monetary measures such as the bond-buying program and the ultra-low interest rates. So can the ECB not just keep this policy mix in place for ever?

In theory, yes, as far as the ECB continues to fail to attain its informal inflation aim of close but below 2 per cent. However, when inflation returns to "normal" levels, interest rates will rise and the purchasing of Eurozone government bonds will stop[36], unless the ECB changes the current "legal base" of the bond-buying programme (transmission of monetary policy) to, for instance, maintaining financial stability.

But this will be heavily disputed by conservatives who consider that the ECB has already exceeded its mandate with the current Public Sector Purchases Programme.

Thus, in the event of economic crises affecting some Member States in a 2 per cent inflation environment, the only reliable tool would be a common Eurozone budget with which countercyclical investments and transfers can be financed to offset sudden drops in economic activity.

The crisis has shown the problems of an incomplete economic union, so the debate about the setting up of a Eurozone fiscal capacity has been back, for a while, even though already in the 1970s the McDougall Report[37] already called for a community budget of 5-7 per cent of GDP in order to deal with economic shocks.
More recently, the so-called Five President´s report of the 22nd June 2015[38], called for the establishment of a fiscal facility for the Eurozone, while the Commission proposed it back in 2012[39], and again, in May 2017, in a Reflection Paper[40], and again in December 2017 with a set of draft legislative proposals on Economic and Monetary Union reform, and a policy proposal on the Euro area fiscal capacity[41]. Finally, the legislative proposal on a stabilisation function for the Eurozone was published in May 2018[42]. We will review the Parliament´s position first and then the different Commission´s initiatives on the matter.

The crisis has shown the problems of an incomplete economic union, so the debate about the setting up of a Eurozone fiscal capacity has been back

[33] This article is based on two presentations delivered at the 34th and 35th International Seminars on Federalism in Europe and the World held in the Island of Ventotene on the 6th of September 2017 and the 5th of September 2018.
[34] See among others Moro (2015), García and Vacca (2016) and Ruiz Devesa (2015), and (2016).
[35] See the among others resolutions, Union of European Federalists (2017): http://www.federalists.eu/uef/news/resolution-on-fiscal-union/, (2016): http://www.federalists.eu/uef/news/general-policy-resolution/ and (2015): http://www.federalists.eu/uef/news/resolution-of-the-uef-federal-committee-on-a-genuine-monetary-union-in-a-reforme/
[36] Indeed the ECB has already announced the end of this programme as of 31st December 2018. See the monetary policy decisions of 14 June 2018: https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2018/html/ecb.mp180614.en.html
[37] See Commission of the European Communities (1977): https://www.cvce.eu/content/publication/2012/5/31/c475e949-ed28-490b-81ae-a33ce9860d09/publishable_en.pdf
[38] See European Union (2015): https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/5-presidents-report_en.pdf
[39]See European Commission (2012): http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/archives/2012/11/pdf/blueprint_en.pdf
[40] See European Commission (May 2017): https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_en.pdf
[41]See the full policy package tabled by the European Commission (December 2017): https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52017DC0821&from=EN
[42]See European Commission (2018): See European Commission (2018): https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-investment-stabilisation-function-regulation_en.pdf

The Commission´s proposals

The May 2017 Reflection Paper summarizes the original Commission´s view on the matter[43]. It offers a clear diagnosis of the situation of the euro, which is well known, i.e the need to complete the monetary union with the financial and fiscal pillar, and therefore proposes an agenda based mostly on the Five Presidents Report and the positions of the European Parliament.

> Initially, the fiscal capacity proposed in December 2017 included an investment fund targeted to increase the rate of growth and a European unemployment insurance to lessen the budgetary impact of the unemployment subsidy

Originally, the Commission proposed a timetable for its implementation, in which it is fundamentally aimed at completing the banking union in this legislature, as a precondition to address the fiscal capacity of the Eurozone in the Period 2020-2025.

In the short term, that is to say until 2019, the Commission considered that the European deposit insurance should be culminated. This scheme will receive contributions from banks throughout Europe, thereby gradually replacing national funds. This will ensure equal protection of depositors irrespective of the Member State in which they reside.

The Commission also intended to establish a "fiscal backstop" in order to give greater credibility to the fund for the liquidation and re-structuring of banking institutions. The current European Stability Mechanism (ESM) could perform this function through a permanent credit facility in favor of the Single Resolution Fund, which as well draws on contributions from banks.

At the same time, structural reforms, through financial incentives, and improved coordination of economic policies in the euro area should continue to be pursued during this period.

Finally, also before 2019, the single external representation of the euro area should be agreed upon in international financial institutions such as the International Monetary Fund.

In the medium term, from 2020 to 2025, the Commission considered necessary to provide an anti-cyclical Eurozone stabilization fund vis-à-vis asymmetric macroeconomic shock. However, since the European Deposit Insurance Scheme remains blocked in the Council by the German government, the Commission has decided to move ahead with a legislative proposal on a Eurozone stabilisation function[44].

Initially, the fiscal capacity proposed in December 2017 included an investment fund targeted to increase the rate of growth and a European unemployment insurance to lessen the budgetary impact of the unemployment subsidy (think that in Spain at the peak of the crisis came to an annual cost of 30 billion euros).

According to the said proposal, this fiscal capacity could have been financed through the ESM, national contributions or through a fraction of taxes such as VAT or corporation tax. In the longer term it could take the form of a real permanent budget. In any case access to this financing would be conditional on meeting criteria for convergence and

However, the legislative proposal of May 2018 is limited to a mechanism to protect the level of investment during recessions, through loans and subject to having respected the fiscal and macro-economic recommendations before the crisis, for an amount of 30 billion euros. In comparison with the ESM, this appears to be *past* conditionality as opposed to *present* conditionality, i.e. policy conditions set in order to access funding. Furthermore, the interest rates of the loans are to be subsidized by annual national contributions made on the basis of the monetary income allocated to their national central banks[45].

> The Commission Reflection Paper of May 2017 was quite ambitious on the matter of the Eurozone budget, but the actual Commission´s proposal tabled in May 2018 is rather disappointing since instead of proposing a real budget or fiscal capacity, another loan-based mechanism is envisaged, albeit with fully subsidized interest rates.

The Commission has also anticipated the legislative proposal on the pseudo European Safe Asset[46], originally planned for the 2020-2025 period as well, in which the issuance of an Eurobond "light" was envisaged in the Reflection Paper, which would be jointly issued but not jointly guaranteed (each Member State would still be responsible for paying its proportionate share of the issue). This instrument would increase the range of financial instruments available and help diversify Bank portfolios, excessively concentrated in the public debt of the country where the financial institutions are domiciled.

---

[43] See https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_en.pdf

[44] The legislative proposal was published on the 31st May 2018; see European Commission (31st May 2018): https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/budget-may2018-investment-stabilisation-function-regulation_en.pdf

[45] See European Commission (31st May 2018), p. 3: "The proposed Regulation is accompanied by a draft intergovernmental agreement for Member States to agree among themselves on the transfer of national contributions calculated on the basis of the share of monetary income allocated to their national central banks to the Stabilisation Support Fund established under the Regulation. The main purpose of this Fund, to be endowed with national contributions, is to finance the interest rate subsidies Member States are entitled to. Such interest rate subsidies cover 100 percent of the interest cost incurred on the loans".

[46] The legislative proposal was published on the 24 May 2018; see European Commission (24th May 2018): https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/com-2018-339_en

This would be the first step in issuing the Eurozone's publicly-traded public debt, under the name of European Safe Asset (ESA), a question on which there is no agreement to date. However, the German government would like to see the national public debt no longer considered risk-free, precisely in order to diversify the banks' debt acquisitions, which could only be done after a very careful analysis of its consequences and linked to the issuance of this ESA, which in a way would act as a risk-free federal bond. The Commission is quite right in linking both issues. The status of sovereign debt must not be reduced unless a European debt bond that is legally risk-free and comparable to the federal bonds issued by the US Treasury is introduced at the same time.

From the governance´s point of view, the Commissioner for Economic and Monetary Affairs would have to be the Eurozone Finance Minister, responsible to the European Parliament, and also President of the Eurogroup, so as to ensure full democratic legitimacy of budgetary decisions.
Once integrated into the treaties, the ESM could operate as the European treasury, with the capacity to raise fiscal resources and issue Eurobonds[47].

Conclusions

The Commission Reflection Paper of May 2017 was quite ambitious on the matter of the Eurozone budget, but the actual Commission´s proposal tabled in May 2018 is rather disappointing since instead of proposing a real budget or fiscal capacity, another loan-based mechanism is envisaged, albeit with fully subsidized interest rates. Still there is hope that the French and German governments are ready to push for the implementation of this agenda[48], since the German cabinet rather agrees to the Euro stabilisation function, which cost is known, unlike the unknown liabilities of the European Deposit Insurance Scheme.
In any event, from a federalist point of view, the Eurozone fiscal capacity should be endowed with new own resources of the fiscal type, in particular those coming from the Financial Transaction Tax (FTT), a CO2 tax, a share of the Common Consolidated Corporate Tax Base (whenever it is agreed in the Council), a share of the Value Added Tax (VAT) base, and an air travel tax. These fiscal resources would also allow to issue Eurozone debt, providing additional funding and a truly European safe asset.
The FTT is currently a strengthened cooperation of 10 Member States, so not all Eurozone countries are included. The Council has yet to agree to its implementation. National authorities will be in charge of collecting the tax, which in a way makes it akin to a national contribution. It is worthwhile remembering that the European Coal and Steel Community back in 1951 already introduced the first (and so far only) supranational European tax on the production of these two commodities, which was paid directly by companies to a bank account held by the High Authority. The same system is possible with the FTT (it will be even easier, given the current technology). The original FTT proposal would have raised 30 billion euros per year (the Council may end up excluding derivatives and other financial products from the scope of the FTT, if the proposal is at all adopted).
In addition, as is the case with the U.S. Treasury, the profits from the ECB should also accrue to the proposed Eurozone treasury (in average, 1 billion euros per year). On this last item, the Commission´s proposal moves in the right direction, by tapping into this resource in order to finance the interest rate of the anti-cyclical loans.
Finally, the Euro area governments could easily take advantage of the still ultra-low interest rates in order to borrow from the financial markets and set up a European Sovereign Fund, tasked with long term purchases of equity. This will reduce capital inequality and provide additional returns for the Eurozone budget.
In conclusion, we European and World federalists have a lot of pushing to do in order to secure a proper Eurozone budget, the next big step in completing the Economic and Monetary Union in a federal direction.

[47] These two proposals were included both in the May 2017 Reflection Paper and the legislative proposals of December 2018.

[48] See Publius, *European Letter* (2017): http://www.europeanletter.eu/site/

Élections européennes : parlons enfin d'Europe sociale !

Bref compte-rendu sur la Conférence de Lyon – 9 mars 2019

Pierre Jouvenat
Chargé de mission au Bureau de l'UEF Auvergne Rhône-Alpes

Conférence de Lyon – 9 mars 2019 – Fish Ball

Dans le cadre de sa campagne pour les élections européennes, l'Union des fédéralistes européens (UEF) organisait le samedi 9 mars à Lyon une journée de débats sur le thème ***Élections européennes : parlons enfin d'Europe sociale !***
Devant une soixantaine de personnes, **Sandro Gozi**, ancien secrétaire d'État auprès du président du Conseil italien en charge des affaires européennes et président de l'UEF, a ouvert les débats en soulignant que les enjeux des prochaines élections européennes donnent aux fédéralistes une opportunité unique de promouvoir l'Europe fédérale, seule à même d'apporter des réponses à la fois aux défis d'ordre planétaire et au repli nationaliste. L'Europe fédérale est une Europe qui « multiplie les opportunités » en unissant nos forces dans un monde globalisé où « l'indépendance nationale a fait place à l'interdépendance ». « La vraie souveraineté, c'est la reprise de contrôle », a-t-il martelé. Il faut « faire l'Europe autrement » et poser si nécessaire la question de la révision des traités, se félicitant que celle-ci n'est aujourd'hui plus un tabou. Il est indispensable de mettre fin à la règle de l'unanimité. Il faut aussi prendre au sérieux le principe de solidarité inscrit dans les traités. « Cessons de nous plaindre que l'Europe n'a pas de compétences en matière sociale, il faut lui en donner ».

S'inspirant de la démarche du « cercle excentrique » (aussi appelée bocal à poisson), les organisateurs ont commencé par interpeler le public, ceci à partir des propositions des Jeunes Européens Fédéralistes pour une Europe sociale. Les participants se sont ainsi exprimés librement sur leur ressenti de la problématique de l'intégration européenne en général et des questions sociales en particulier. De nombreux sujets ont été abordés. On retiendra ici deux des principales conclusions : (1) L'Europe fédérale doit se faire non seulement au niveau des institutions mais aussi de la société civile (partis transnationaux, syndicats européens) ; (2) Il ne faut pas faire de l'Union européenne (UE) un nouvel État providence, ne pas remplacer ce qui se fait bien au plan national, mais être complémentaire selon le principe de subsidiarité qui caractérise le fédéralisme.

A suivi une allocution de **Karine Dognin-Sauze**, Vice-présidente de la Métropole Lyon, ville hôte de l'évènement, qui a fait part des réalisations de la métropole en relation avec les politiques européennes et a plaidé pour une Europe humaine, de proximité avec les villes et les citoyens.

Deux tables rondes constituaient la substance de cette journée-débat. Pour la première, le modérateur a d'abord fait un rappel des compétences et réalisations de l'UE en matière sociale, puis a posé deux questions aux intervenants : (1) Quelles sont les mesures que l'Europe doit prendre ou abroger pour commencer mettre en place un embryon une politique sociale ? (2) Pensez-vous que la politique sociale peut être un facteur d'accélération de cohésion du peuple européen face au populisme et aux réflexes nationaux ?

Sylvie Guillaume, Vice-présidente du Parlement européen (PE), a d'emblée souligné que « dans le contexte interinstitutionnel de l'UE, le PE peine à se faire entendre ». Déjà en son sein, en raison de courants politiques très variés, il est souvent difficile d'obtenir un accord, même au niveau des commissions. Puis viennent les résistances du Conseil et de la Commission. Ainsi, l'UE ne prend pas ses responsabilités en totalité. Par exemple, s'agissant de la lutte contre le dumping social, les avancées pour l'application du principe d'égalité : à travail égal et lieu de travail égal, salaire égal et protection sociale égale, n'ont abouti qu'au prix de l'exclusion du transport routier. Sylvie Guillaume constate ainsi que le socle européen des droits sociaux adopté en novembre 2017 est difficile à traduire dans la législation. Le Conseil invoque des contraintes de coût. « Mais qu'est-ce qui coûte le plus cher au final dans notre société ? Une bonne indemnisation ou la destruction du tissu social ? », a-t-elle observé. Enfin, elle a relevé deux priorités : Il faut répondre aux besoins de la jeunesse (emploi, …) et mettre en œuvre un plan européen de lutte contre la pauvreté (logement, …). Cela exige un budget adéquat alimenté par des ressources propres.
Mariano Fandos, secrétaire confédéral, service international Europe de la CFDT, a rappelé que le Socle européen des droits sociaux est une revendication menée par les syndicats depuis 2013 puis relayée par le PE. D'autres revendications sont à l'origine d'avancées sociales ; c'est le fait d'une « politique socio-européenne des syndicats ». L'Autorité européenne du travail, dont le principe a récemment été adopté par le PE et le Conseil, en est un exemple. Le combat se poursuit avec la Confédération européenne des syndicats. Les revendications de la CFDT incluent le salaire minimum (60% du salaire médian, adapté à la réalité économique de chaque pays) ; un système de réassurance chômage qui serait le symbole d'une solidarité européenne ; un fonds d'anticipation et d'accompagnement des transitions

(climatique, technologique, numérique) pour favoriser la convergence sociale non seulement par des règles mais aussi par des politiques communes ; des accords commerciaux respectant les normes sociales et environnementales ; un ambassadeur du climat au niveau européen. Mariano Fandos a aussi souligné que « si on n'avance pas vite, c'est aussi une responsabilité patronale ; les organisations patronales préfèrent le lobbying à la négociation ».

Henri Malosse, entrepreneur, ancien président du Comité économique et social européen, s'est voulu provocateur en réaction à la question de ce que doit faire l'UE. Sa réponse : « surtout rien ». Selon lui, il faut privilégier le dialogue social en s'appuyant sur les corps intermédiaires : « la dimension sociale doit venir d'abord des partenaires sociaux à qui il faut donner du pouvoir ». Ensuite, il faut conditionner les aides relevant de la politique de cohésion au respect des règles communautaires, en particulier concernant le dumping social. Pour lutter contre le populisme, il faut reconstruire le projet européen, en dérive depuis 10-15 ans. « L'Europe sociale implique plus de démocratie, avec plus de pouvoir au PE, aux corps intermédiaires et au citoyen par l'initiative citoyenne européenne ; tant que l'UE fonctionnera selon le triangle maudit : États/technocratie/lobbys, il n'y aura pas d'Europe sociale ».

Bernard Barthalay, économiste, ancien titulaire de la chaire Jean Monnet d'économie européenne à Lyon 2, président du réseau d'initiatives Puissance Europe/Weltmacht Europa, a souhaité prendre du recul pour se situer dans le temps long afin d'examiner un paradoxe : « on s'éloigne de l'Europe sociale et en même temps on s'en rapproche ». On s'en éloigne avec la « déferlante libérale » qui a traversé plusieurs « moments », le premier étant l'abandon du système de Bretton Woods qui a conduit aux dévaluations compétitives et à la privatisation de la monnaie (Friedman), suivi de la libre circulation des capitaux (Thatcher/Delors), les excédents allemands (Schröder) ayant conduit à la désintégration économique de la zone euro, et enfin l'accentuation des politiques d'austérité (Schäuble). On s'en rapproche car il y a une pression pour une politique sociale, il y a urgence. Ainsi, le moment présent pourrait être un moment spinellien (« la révolution européenne sera sociale ») mais malheureusement l'euro demeure inachevé. Or, « la première politique sociale, c'est la politique monétaire. La monnaie en soi est un contrat social ». A la question de savoir s'il existe un peuple européen, Bernard Barthalay rappelle qu'un peuple n'existe pas de manière organique, il se constitue : « l'acte de naissance d'un peuple est l'acte constituant de la fédération, et envisager un peuple européen est indissociable de la question sociale ».

La deuxième table ronde avait pour thème : « Quel(le)s harmonisation fiscale, ressources, budget européen pour une Europe plus sociale ?

Grégory Doucet, Secrétaire d'EELV Lyon, a centré son intervention sur la dimension environnementale : « une Europe sociale est une Europe démocratique qui prend soin des citoyens européens, en premier lieu sur la question climatique ; l'Europe peut servir de modèle pour entraîner le reste du monde ». Parmi les propositions de EELV pour les élections européennes, Grégory Doucet a insisté sur le financement de la politique sociale : exclure les investissements écologiques de la règle des 3%, taxes carbone et Gafa, et réforme de la BCE dont les objectifs devraient être définis par le PE.

Alain-Paul Godard, ancien PDG de Rhône-Poulenc Aventis, a présenté la vision, certes personnelle, d'un chef d'entreprise. L'UE et aussi les entreprises doivent se départir de la primauté de l'économique pour évoluer vers l'égalité entre l'économique et le social. La gouvernance de l'entreprise devrait s'inspirer du modèle allemand pour associer davantage les partenaires sociaux. S'agissant du financement de la politique sociale, selon lui les entreprises se portaient très bien lorsque le taux d'imposition était de l'ordre de 40%. L'harmonisation fiscale doit inclure les cotisations sociales. Alain-Paul Godard considère la sanction indispensable au respect des règles.

Alberto Majocchi, professeur de sciences de la finance et vice-président de l'Institut d'études sur le fédéralisme de Turin, s'est clairement prononcé en faveur des règles budgétaires. Il faut éviter les dérives et « le vrai problème n'est pas l'austérité économique mais le manque de compétences des institutions européennes pour mener des politiques de développement ». L'Europe doit immédiatement donner l'exemple en matière d'émissions carbone, et aussi de vérité des prix en taxant si nécessaire les produits importés. Elle doit mener une politique globale : « il n'y a pas d'équilibre social sans développement économique et pas de développement économique sans protection de l'environnement ». Évoquant les élections européennes, Alberto Majocchi a appelé les forces progressistes à définir un plan commun pour un développement durable, impliquant plus de démocratie européenne, un PE aux pouvoirs accrus et « un véritable gouvernement européen qui parle au peuple européen ».

Michel Dévoluy, économiste, chaire Jean Monnet de l'université de Strasbourg, président de l'UEF-PACA, s'est positionné en défenseur du fédéralisme. Selon lui, l'Europe sociale demeure entravée par la doctrine néo-libérale dominante mais surtout par la nature intergouvernementale de la construction européenne. Le fédéralisme et le partage de souveraineté qui l'accompagne font peur. Car « le social est le cœur de l'identité des États ». Le principe de subsidiarité est ici exacerbé : en se basant sur une conception large du social (politiques de l'emploi, lutte contre la pauvreté, redistribution, écologie …), les politiques de l'UE ne représentent que 1/300ème. Pourtant, Michel Dévoluy avertit : il faut casser la logique de la compétition sociale entre États. « Aussi longtemps qu'on ne basculera pas dans une Europe fédérale avec un vrai gouvernement disposant de ressources adéquates, la question sociale sera la laissée pour compte de la construction européenne, avec des États qui resteront en concurrence les uns avec les autres ». Il faut donc changer les Traités, ce qui implique sans doute une Europe à deux vitesses.

En conclusion de la journée, un « débat mouvant » a invité les participants à se positionner sur deux sujets. Le premier concernait l'IVG, la majorité considérant que l'UE doit garantir ce droit fondamental à tous les citoyens européens ; une minorité s'y est opposé au titre de la diversité culturelle mais aussi par crainte que ce droit soit remis en cause dans toute l'Europe. Le second sujet concernait la mise en place d'une assurance chômage complémentaire. Les partisans ont précisé que l'UE n'a pas vocation à verser des aides individuelles mais qu'elle peut créer un mécanisme de solidarité pour soutenir les États en cas de crise économique ; les opposants jugeaient plus efficace une gestion des aides au plus proche du terrain car répondant mieux aux besoins des demandeurs d'emploi. Ces deux questions ont permis d'envisager concrètement la notion de subsidiarité sur des thématiques sociales.

L'APPEL DE LYON – 9 mars 2019

Nous voulons une Europe démocratique

Texte proposé par **Bernard Barthalay** à la signature des organisateurs, invité-es et participant-es à la journée du 09/03/2019
Ce texte a été déjà signé collectivement par les Bureaux de l'UEF France et de l'UEF AuRA

Nous voulons donc une démocratie européenne qui s'ajoute aux démocraties nationales, impuissantes à régler seules (isolément ou en coopération, institutionnalisée ou non) les problèmes majeurs du 21ème siècle, le dérèglement climatique, le creusement des inégalités et le risque d'une société de surveillance généralisée*[49].

Autrement dit, nous voulons que l'Europe puisse décider et agir dans l'intérêt des citoyens européens en vue de résoudre ces problèmes.

Faute de ressources propres, librement consenties par leurs représentants, les citoyens, en tant qu'Européens, n'ont pas de pouvoir (*cratos*).
Du jour où les représentants, européens et nationaux, des citoyens pourront consentir ces ressources à l'Union européenne, l'Union pourra produire dans l'intérêt commun des Européens une valeur nouvelle, s'ajoutant à la valeur des biens publics nationaux, et l'Union deviendra à son tour une puissance publique, capable de compléter l'euro, en produisant d'autres biens communs continentaux et en négociant le nouvel ordre multipolaire avec les autres puissances, en vue de satisfaire les besoins humains dans la limite des ressources de la planète.
Alors, les citoyens européens auront conscience qu'ils sont un peuple (*demos*) en gestation. Cette puissance publique commune, organisant le corps politique européen, serait déjà en fait une fédération, une république fédérative, démocratique, laïque, sociale et verte. Pour consacrer en droit sa légitimité, elle pourrait enfin se donner une constitution démocratique, reposant sur la séparation (libérale et fédérale) des pouvoirs et les principes d'autonomie, de coopération, de subsidiarité et de participation.
Il existe, dans les Chartes et les Traités en vigueur, toutes les ressources juridiques nécessaires pour avancer dans cette voie. Seulement, s'opposer aux nationalismes et aux dérives autoritaires ne suffit pas. L'impotence de l'Union, dans sa pratique intergouvernementale et bureaucratique, découle le plus souvent de l'absence d'un pouvoir indépendant et de pouvoirs réels, mais limités, de l'Union. Et elle n'est pas à l'origine des problèmes mondiaux que les États membres, en concurrence sur un marché unique, ne savent pas résoudre.
En tant que citoyens actifs, notre impératif doit être de donner au Parlement européen une majorité cohérente autour d'un projet de budget autonome à la hauteur d'un *NewDeal4Europe* tenant ou dépassant les engagements pris à l'échelle planétaire, d'un « dividende carbone » inconditionnel pour tout citoyen[50]**, d'une fiscalité juste et protégée de l'évasion, de l'institution d'une nouvelle capacité publique d'emprunt et de prêt, garantie par la BCE, en attendant un futur Trésor fédéral.
Cette majorité doit réunir les européistes offensifs, critiques et innovateurs, qui veulent changer l'Union pour le bien commun, et rallier les européistes défensifs, opportunistes et immobilistes, encore enclins au laissez-faire.
Comme jadis les auteurs américains de la Déclaration d'Indépendance, face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur les sociétés démocratiques, les Européens pourraient inclure « la poursuite du bonheur » parmi les droits universalisables.

Autrement dit, nous voulons que l'Europe puisse décider et agir dans l'intérêt des citoyens européens en vue de résoudre ces problèmes

[49] La dystopie orwellienne (1984) d'un « panoptique » généralisé, inspirée du système carcéral inventé par Jeremy Bentham, se matérialise aujourd'hui en Chine, grâce à la reconnaissance faciale et à la notation du comportement social des citoyens. Les totalitarismes de demain, compatibles avec la marchandisation et la financiarisation généralisées et utilisant les ressources de l'intelligence artificielle, ne seront plus seulement des systèmes disciplinaires, mais des systèmes de surveillance. Les philosophes Foucault (Surveiller et punir) et Deleuze avaient annoncé cette évolution. Les cyberactivistes Snowden et Assange ont alerté l'opinion. L'état actuel de la technologie offre aux dictatures la possibilité d'étendre la surveillance, hier encore limitée aux individus suspects de dissidence ou de déviance, comme on le voit dans le film La Vie des Autres sur la STASI, à l'ensemble de la société. Les démocraties ne sont pas à l'abri de dérives autoritaires généralisant la surveillance. Orwell (Toward European Unity, 1947) voyait dans les États-Unis d'Europe une réponse du socialisme démocratique à la guerre et au totalitarisme.

[50] La qualité de l'air est un bien commun. Réduire les émissions de carbone en substituant des sources d'énergie renouvelables aux sources d'énergie fossiles et garantir aux citoyens, sans condition de revenu, un dividende carbone universel sont les deux faces d'une même médaille. L'idée d'un dividende universel remonte à Thomas Paine. Appliquée à l'usage social d'un bien commun, elle fut introduite par le keynésien James Meade (1907-1995) dans son Agatopia. Elle a reçu le 17 janvier 2019 le soutien de 25 lauréats du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques à la mémoire d'Alfred Nobel, de 15 présidents du Council of Economic Advisers et de 4 anciens présidents de la Federal Reserve.

The Global Compact for Migration signed in Marrakech

Grazia Borgna Levi
Member of the Torino Chapter of the European Federalist Movement (UEF and WFM Italian section)

On December 13, 2018, overcoming the opposition of nationalist governments, the agreement for the global compact for migration was reached[51]. This project represents an important global step forward for cooperation and coordination in the management of migratory phenomena. It wants to fight illegal immigration that, left in the hands of organized crime, endangers the lives of migrants, and strengthens the legal avenues.

The idea of tackling this emergency globally was launched at the UN in 2016 by President Obama: a Protocol "for safe, orderly and regular migration". Faced with 258 million migrants in the world living outside their country of birth who, for various reasons, have left their country of origin, the protocol, signed by 193 countries, proposed to "introduce elements of governance and rationalization of the phenomenon". No one, it was claimed, just for having chosen to emigrate, must lose his fundamental rights ... to security, dignity, physical integrity, international protection, and a fairly paid job.

Countries favoring this protocol committed themselves ... to cooperate to save lives and prevent the death or wounding of migrants, through joint or individual search-and-rescue operations ... They committed to strengthen global cooperation between States and International Organizations to manage migratory phenomena and help the countries most exposed to the phenomenon in both directions, inward- and outward-bound. With regard to the former, it was proposed to set up support programs aimed at ... minimizing the detention measures of irregular migrants ... and ensuring that they have access to basic services; and also, at fostering their full social integration ... and at eliminating ... any form of discrimination, and fighting any expression of racism, intolerance and xenophobia". With regard to the latter, it proposed to facilitate, in collaboration with the countries from which the migrations come, the readmission agreements, and at the same time promote programs of economic and social development.

After 18 months of consultations and negotiations between governments, experts, civil society, refugees, on 10-13 December 2018, in Marrakech, an international conference was convened by the UN. The aim of the summit was not only to confirm the consensus on the agreements reached in New York in September 2016, but above all to take decisions on the operational level.

The Global Compact for Migration has substantially confirmed the objectives mentioned in the 2016 protocol. 164 countries have signed the "Global pact for safe, orderly and regular migration". The document is based on 23 objectives aimed at improving migration management at local, national, regional and global levels. With all the limits deriving from the intergovernmental nature of the agreement, the Global Compact opens an important road to the cooperative management of immigration, reception and asylum, which will also contribute to make the behavior of the actors involved more transparent. Although the agreement does not limit state sovereignty, about fifteen sovereigntist governments have denied their adhesion. They accuse it of "destroying borders and national states, and of encouraging uncontrolled immigration". They rely on the citizens' fear of the stranger to close their borders, erect walls, and pass special laws.

51 https://www.un.org/pga/72/wp-content/uploads/sites/51/2018/07/180713_Agreed-Outcome_Global-Compact-for-Migration.pdf

The document approved in Marrakech, therefore, assumes a high political and moral value. The agreement was challenged by the United States, Australia, the Dominican Republic. The decision was postponed by Italy, Switzerland, Bulgaria, Estonia, Israel, Slovenia, Austria, Hungary, the Czech Republic, Poland, Slovakia, Latvia. In Belgium, the adhesion has led to the fall of the government.

The countries of the European Union have not found a common agreement. By not signing the agreement they severely damaged the unitary image of Europe. Furthermore, choosing isolation, they risk being more exposed and weaker in the face of the phenomenon. Only cooperation, as the global compact for migration indicates, can open and strengthen the legal avenues for migration.

Similarly, to what is emerging worldwide, in Europe the theme of the increase in migrations is at the center of the political debate.

Among the many studies and proposals that have come to light in recent years, the Delors Foundation, chaired by Enrico Letta, in view of the upcoming elections to the European Parliament (24-26 May 2019) has launched the project "For a policy of asylum, migration and mobility in Europe ". Starting from the observation that the theme of immigration has upset the equilibrium of the old continent, it makes a series of proposals on the European measures necessary to tackle this problem. It is addressed to both the candidates in the next European elections and the citizens. It emphasizes the need for the phenomenon to be tackled from a continental and non-national point of view. On the operational level it proposes: 1) European harmonization of the conditions for access to asylum; 2) the protection of the European external borders, with a federal plan integrating national capacities; 3) the strengthening of the legal immigration of workers coming mainly from Africa; 4) the creation of a Europe-Africa partnership for the development and management of immigration. To achieve these objectives, the Delors Foundation indicates the establishment of a "European solidarity pool", a pact between a group of EU countries which decide to share the measures and procedures to be adopted with respect to immigration. The instrument of enhanced cooperation (as stipulated in the Treaties) allows the member countries in favor to act without being blocked by the dissenting countries.

The countries of the European Union have not found a common agreement. By not signing the agreement they severely damaged the unitary image of Europe. Furthermore, choosing isolation, they risk being more exposed and weaker in the face of the phenomenon.

Europe, says the Delors Foundation, must prepare itself to rationally face the next foreseeable emergencies linked to immigration and cannot do so without adopting common regulatory measures. The moment is favorable, because migratory flows have diminished. Jérome Vignon, author of the report, is optimistic about the possibility that the proposed measures can overcome the obstacles at European level and be quickly adopted, as they do not require to amend the current European Treaties, with the ensuing long procedures.

Le conflit israélo-palestinien : une perspective fédéraliste

Oded Gilad
Directeur de la section israélienne du One World Movement for Democracy, Tel-Aviv
Traduit de l'anglais par Michel Herland

Le long et violent conflit entre Israël et la Palestine est un exemple frappant non seulement des démons du nationalisme mais encore des failles criantes du présent système international. Dans ce qui suit, je me propose de réfléchir sur la place de ce conflit dans l'organisation globale dans laquelle nous vivons, caractérisée par l'injustice, et sur la pertinence de la perspective fédéraliste pour apporter une juste solution.

Le défaut de démocratie au niveau mondial est selon moi la principale cause du conflit et que s'intéresser à l'organisation mondiale est donc une priorité pour qui veut régler ce problème.

Citoyen israélien passionnément engagé dans la promotion de la fédération démocratique mondiale, je rencontre souvent l'objection suivante : votre pays maintient des millions de Palestiniens sous la férule, ne devriez-vous pas commencer par instaurer une démocratie réelle chez vous, avant de vous intéresser au niveau mondial ?

Ce à quoi je réponds que le défaut de démocratie au niveau mondial est selon moi la principale cause du conflit et que s'intéresser à l'organisation mondiale est donc une priorité pour qui veut régler ce problème.

Pour comprendre ma réponse, il est utile de considérer la rationalité du sionisme. Sans vouloir négliger l'aspiration ancienne des juifs religieux à retrouver la Terre promise, la principale motivation des nombreux juifs (pour la plupart laïcs) à partir du XIXe siècle pour adopter le sionisme et immigrer en Palestine était d'échapper aux persécutions, sachant que les institutions se montraient incapables de les protéger. Même si ce constat n'est pas général (en certains pays les juifs étaient effectivement protégés par la loi), il y avait suffisamment de juifs menacés pour leur faire adopter la croyance nationaliste suivant laquelle seule la possession d'un pays « à eux » pouvait garantir leur survie. S'il y avait eu à l'époque un gouvernement fédéral mondial capable de protéger tous les humains, il y a fort à parier que le sionisme, pas plus que les autres mouvements nationalistes, ne seraient devenus aussi populaires.

Certes, dans une fédération mondiale, les juifs israéliens redeviendraient une minorité. A ceci près que dans une telle fédération, le fait d'être une minorité ne serait plus un problème, ses droits étant garantis par la fédération. En outre, tous les groupes – nationaux, religieux, ethniques – seraient également des minorités. Si nous considérons la population de 7,6 milliards d'humains, les regroupements les plus larges que nous connaissons, tels que les chrétiens, les musulmans, les Chinois ou les Indiens ne représentent jamais que 31%, 24%, 16% et 15% du total. Et, bien sûr, ces regroupements, loin d'être homogènes, sont traversés par les nombreuses divisions entre des minorités plus restreintes.
Ceci doit être souligné parce que, à l'inverse des Etats-nations obsédés par l'existence d'une « majorité nationale » (comme l'est l'Etat israélien), dans une fédération mondiale le « peuple » serait nécessairement composé de minorités. Cette diversité consubstantielle imposerait alors une constitution garantissant les droits et les libertés de tous et de chacun.

Rien n'empêcherait évidemment des juifs à décider de vivre dans le territoire qu'ils considèrent comme leur Terre promise. Mais – à l'inverse de ce qui se passe aujourd'hui – ils seraient tenus d'accepter que d'autres, en particulier des Palestiniens, s'installent près d'eux. Aucune terre n'appartiendrait exclusivement à un groupe donné. Tous les citoyens seraient libres de vivre où ils le souhaitent comme il est de règle dans une fédération démocratique.
Quant à ceux qui redoutent qu'une telle liberté de mouvement soit la porte ouverte à de gigantesques migrations des pays pauvres vers les pays riches, je leur répondrai que leurs craintes sont infondées. S'il est vrai que les frontières nationales permettent d'empêcher ces mouvements de population, elles permettent également d'empêcher les autorités nationales de taxer les super-riches. Tandis que la fédération mondiale serait en mesure d'exercer son pouvoir fiscal dans tous les coins de la planète et d'instaurer une méga-redistribution des super-riches vers les super-pauvres. Dans un tel système de *welfare state* au niveau mondial, les plus pauvres du monde deviendraient capables de gagner décemment leur vie dans des emplois locaux fournissant les biens et les services nécessaires à leur communauté. Dès lors la grande majorité d'entre eux préfèrerait rester au pays natal, avec leurs proches, plutôt que de s'exiler loin de leur famille, de leurs amis et de leur culture, comme ils y sont contraints aujourd'hui.

À l'inverse des Etats-nations obsédés par l'existence d'une « majorité nationale » (comme l'est l'Etat israélien), dans une fédération mondiale le « peuple » serait nécessairement composé de minorités.

La question de la priorité

Pour revenir à la question précise d'Israël et de la Palestine, on pourrait m'objecter que si la fédération mondiale est incontestablement un idéal pour le long terme, les Palestiniens qui souffrent des injustices ne peuvent pas attendre indéfiniment qu'émerge la démocratie mondiale. Alors que les pratiques coloniales des sionistes continuent de les priver des droits humains les plus basiques, en violation flagrante de la loi internationale, notre premier devoir est de les protéger et de les aider.

J'explique l'erreur de ce raisonnement par une analogie : supposons un groupe armé qui fait irruption dans une salle de conférence et prend toutes les personnes présentes en otage. Dans notre système politique actuel, il faudrait moins de 50 minutes pour que l'endroit soit encerclé par la police et que les forces spéciales viennent libérer les otages. A l'inverse aucune force de police ne se précipite à l'aide des Palestiniens qui supportent la présence de forces d'occupation depuis plus de 50 ans !

Dans le monde d'aujourd'hui, il n'y a rien d'exceptionnel dans le fait d'être opprimé par un gouvernement qui ne nous représente pas. Par ailleurs, des gouvernements ouvertement oppressifs sont parfaitement banals, et « légaux », dans le monde d'aujourd'hui.

La leçon à tirer de cet exemple est la suivante : Même si notre première réaction face à l'occupation de la Palestine est de condamner Israël et le sionisme, le fait est qu'il n'existe pas de mécanisme international efficace pour protéger les victimes et restaurer la justice. Toute personne qui se soucie réellement des humains en général et des Palestiniens en particulier ne peut ignorer cet aspect du problème ou remettre sa solution à plus tard, quand le conflit israélo-palestinien aura été réglé. Le problème « systémique » doit être résolu avant ou tout au moins en même temps que le problème local. Or cela demeure largement ignoré.

Que l'on soit favorable à une division du territoire en deux Etats-nations ou à un seul Etat démocratique, il importe de reconnaître la nécessité d'une autorité extérieure ayant la légitimité démocratique et l'usage de la force pour imposer la solution choisie. Dans l'état actuel des choses, une telle autorité n'existe pas et elle n'adviendra sûrement pas d'elle-même si l'on continue à repousser les discussions à son sujet.
Les Nations-Unies n'ont à l'évidence pas le pouvoir pour une intervention de ce type. Le budget de l'armée israélienne est plusieurs fois supérieur à celui de toutes les agences combinées de l'ONU, et, plus important, l'ONU n'a pas la légitimité démocratique pour intervenir : elle n'est pas une organisation de « nations » mais de gouvernements dont certains sont démocratiquement élus ou non.
C'est cette dernière caractéristique de l'ONU, plus que toute autre, qui explique la faiblesse de la cause palestinienne aujourd'hui. Dans le monde d'aujourd'hui, il n'y a rien d'exceptionnel dans le fait d'être opprimé par un gouvernement qui ne nous représente pas. Par ailleurs, des gouvernements ouvertement oppressifs sont parfaitement banals, et « légaux », dans le monde d'aujourd'hui. Il n'est pas besoin de chercher bien loin pour voir cette lèpre couvrir la plupart des pays du Moyen-Orient, la plus grande part de l'Afrique et de l'Asie. En réalité, deux des cinq gouvernements membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, Russie et Chine, sont des dictatures.

Les puissances qui pourraient intervenir pour aider les Palestiniens, les USA, la Russie et l'UE, n'ont pas réellement un intérêt à la fin du conflit et elles se comportent en conséquence. Si les USA voulaient faire pression sur Israël, ils pourraient par exemple couper les 4 milliards de dollars d'aide militaire déversée chaque année sur le pays. A vrai dire, si la paix s'installait brutalement au Moyen-Orient, l'industrie américaine de la défense perdrait des douzaines voire des centaines de milliards de dollars de ventes d'armes vers la région. Force est de reconnaître que les ouvriers américains de l'armement peuvent influencer la politique de leur pays par leur vote et que les industriels de l'armement ont un pouvoir encore plus grand grâce à leurs dons aux politiciens américains. Tandis que les victimes du conflit ne disposent d'aucun moyen de pression.

Les Etats-Unis pourraient tout aussi facilement s'abstenir d'user de leur droit de véto pour bloquer toute décision contre Israël mais ils ne le font pas. Le vrai problème, en réalité, n'est pas la politique particulière du gouvernement américain mais bien la charte de l'ONU qui concède à ce gouvernement un pouvoir tyrannique sur la vie de non-citoyens en Palestine et ailleurs dans le monde. Le problème n'est pas l'existence d'intérêts contraires à une solution équitable mais l'absence d'un contre-pouvoir, c'est-à-dire d'un gouvernement mondial supérieur au gouvernement des Etats-Unis, un gouvernement de, par et pour l'humanité.
Alors que la Russie n'est clairement pas un exemple de démocratie et de justice sur cette planète, l'UE n'est pas pour sa part réellement intéressée par le sort des Palestiniens. Elle pourrait facilement faire pression sur Israël en mettant en œuvre des sanctions commerciales, mais quand vous achetez du pétrole à Poutine, de l'électronique et du textile à Xi-Jinping, vous pouvez aussi bien acheter certaines choses à Netanyahu. Et comme les Américains, les Européens vendent des armes au Moyen-Orient et auraient quelque chose à perdre de la paix.

Et comme les Américains, les Européens vendent des armes au Moyen-Orient et auraient quelque chose à perdre de la paix.

Ainsi le conflit israélo-palestinien dépasse-t-il de beaucoup les seuls Israël et Palestine. En prenant un peu de recul, on se souviendra que les croisades demeurent un épisode glorieux dans la mémoire européenne : une guerre médiévale héroïque entre chrétiens et musulmans avec Jérusalem comme enjeu principal. Même si, en réalité, la concurrence entre les deux religions portait (et porte toujours) sur la domination de l'ensemble du monde créé par Dieu, soit la Terre entière. Sur fond de cette rivalité ancestrale, la Déclaration Balfour de 1917 qui envoya les Juifs en Palestine au milieu des musulmans a été le meilleur moyen d'allumer le feu entre ces derniers et les juifs. Quels que fussent les résultats de cette manœuvre machiavélique, ils étaient bénéficiaires, que ce soit l'anéantissement du judaïsme ou l'affaiblissement de l'islam. Dans les deux cas, le conflit entre juifs et musulmans perpétuait la division entre deux ennemis historiques des chrétiens.
Bien d'autres exemples de ce genre qui confirment le caractère global du conflit israélo-palestinien dépasseraient la limite de cet article. Ceux qui précèdent suffisent pour montrer que la résolution du conflit réclame des réformes systémiques elles-mêmes globales. Il est trop simple d'accuser telle ou telle partie au conflit de poursuivre ses seuls intérêts et bien plus important de mettre l'accent sur l'absence d'une justice mondiale appartenant à tous et au service de tous. L'option n'est donc pas entre une solution à un ou deux États pour Israël et la Palestine, mais entre la fédération mondiale ou deux-cents gouvernements souverains qui continueront à nous diviser. En ce qui me concerne, la Terre est ma Terre promise, ma patrie, ma maison.
.

Le Processus de Varsovie vers une Conférence pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient[52]

René Wadlow
Membre du *Transcend Network for Peace and Development* ; président de l'*Association of World Citizens*, association consultative auprès d'ECOSOC, l'organisation des Nations Unies qui œuvre en faveur de la coopération et de la résolution des problèmes en matières économique et sociale ; éditeur de *Transnational Perspectives*.
Traduit de l'anglais par Michel Herland - Martinique

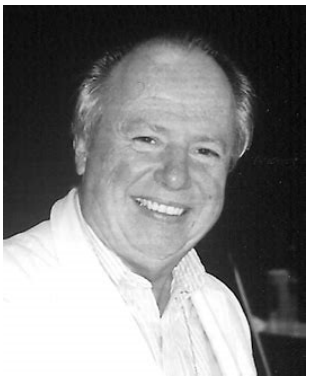

D'une ville qui a souffert des violences et des destructions de la deuxième guerre mondiale s'est élevé un message de paix porté par les Citoyens du Monde. L'*Association of World Citizens* déclare que la Conférence des 13 et14 février sur le Moyen-Orient peut être le début d'un processus conduisant à une Conférence pour la sécurité et la coopération au Moyen-Orient sur le modèle des négociations préparatoires à la Conférence d'Helsinki pour la sécurité et la coopération en Europe. La participation de tous à cette grande œuvre de paix est des plus nécessaires.

Une Conférence en faveur de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient au niveau ministériel est programmée à Varsovie les 13 et 14 février 2019. Elle est convoquée conjointement par les gouvernements américain et polonais, sous leadership américain. L'objet de la conférence est précisément « de faire émerger des rencontres entre les ministres des objectifs politiques en vue de déboucher sur des politiques concrètes qui feront elles-mêmes l'objet de réunions de suivi en diverses parties du monde ».

La présentation de la conférence par le délégué des Etats-Unis contenait un biais anti-Iran et toutes les parties concernées par le jeu moyen-oriental n'étaient pas invitées à Varsovie, en particulier la Russie et l'Iran, de même que les entités « non-étatiques » telles que les Palestiniens, les Kurdes, l'EI et les différentes milices armées.

L'association des Citoyens du Monde a proposé depuis déjà plusieurs années la tenue d'une telle conférence pour le Moyen-Orient, qui commencerait par reconnaître tous les Etats de la région et poserait les bases d'un Marché commun, d'une coopération dans le domaine de l'eau, la création d'une zone économique transfrontalière à Gaza, etc.

Il n'en demeure pas moins que la conférence ministérielle possède certaines des caractéristiques du processus qui déboucha sur la Conférence d'Helsinski en 1975, lequel s'est développé non seulement à travers une série de rencontres au niveau gouvernemental, mais encore, il convient de le rappeler, avec Track II, des rencontres entre des représentants d'ONG, des universitaires, des anciens ministres et des médias.

Des ONG s'étaient mobilisées en faveur d'une conférence pour la paix et la sécurité dès la fin des années 60. Les menaces de la guerre froide s'intensifiaient au moment même où certains signes laissaient paraître la possibilité pour des compromis, voire une coopération. On commençait alors à parler d'une « coexistence pacifique ».

Bien que les pourparlers antérieurs en faveur de la paix au Moyen-Orient n'aient pas donné de résultat jusqu'ici, nous nous trouvons peut-être à un tournant. Ainsi les 13 et 14 février pourraient-ils marquer le commencement d'un « processus de Varsovie » conduisant à une conférence pour la paix et la sécurité semblable à celle d'Helsinki.

L'association des Citoyens du Monde a proposé depuis déjà plusieurs années la tenue d'une telle conférence pour le Moyen-Orient, qui commencerait par reconnaître tous les Etats de la région et poserait les bases d'un Marché commun, d'une coopération dans le domaine de l'eau, la création d'une zone économique transfrontalière à Gaza, etc.

Quand la première phase de la Conférence d'Helsinki s'est achevée, en 1973, beaucoup ont estimé que les premières graines de la fin de la Guerre froide étaient plantées mais qu'il faudrait encore beaucoup de soins pour les faire germer. Il y avait encore de nombreuses matières à discuter, même si quelques progrès avaient été réalisés en matière de confiance et de sécurité.

Les négociations se déplacèrent ensuite à Genève où les discussions se poursuivirent jusqu'au Sommet d'Helsinki, le 1er août 1975. La pendule fut arrêtée à minuit afin que la déclaration finale puisse faire l'objet d'un accord en temps prévu. Etaient présents à la table des négociations des diplomates des trois groupes d'Etats – de l'Ouest, de l'Est, quatre Etats neutres et la Yougoslavie en tant que pays non-aligné. Les neutres et les ONG font jusqu'ici défaut dans le cas moyen-oriental.

Les quatre neutres –Finlande, Suède, Suisse et Autriche – étaient tous proches du camp occidental par leurs valeurs et leurs systèmes démocratiques mais n'appartenaient à aucune des deux alliances militaires. Ces quatre Etats possédaient des diplomates aguerris par d'autres négociations délicates. Ils jouaient un rôle de médiateurs tout en défendant leurs intérêts. Ainsi la Suisse a-t-elle poussé l'idée d'un tribunal

[52] Article rédigé avant février 2019. (Ndt).

de l'OSCE, la Cour de Conciliation et d'Arbitrage, laquelle, quoique peu utilisée, est installée à Genève.

Genève abrite un nombre important de représentants d'ONG qui ont voix consultative à l'ONU et sont concernées par le contrôle des armements, les droits de l'homme, la résolution des conflits et les accords de commerce. Bien que les ONG n'aient pas été officiellement parties prenantes du processus d'Helsinki, leurs représentants pouvaient entrer en contact avec les diplomates participant aux négociations et défendre leur cause. Deux de mes collègues du *Graduate Institute of International and Development Studies* de Genève, Jean Siotis et Victor-Yves Ghebali, ont pu ainsi rédiger un ouvrage sur les négociations de Genève en réalisant des interviews et en consultant les nombreux *working papers* échangées à l'époque.

Quelques graines ont été plantées pour une version moyen-orientale du Processus d'Helsinki ; elles n'ont pas encore germé. L'Acte final d'Helsinki contient un chapitre intitulé « Questions relatives à la sécurité et la coopération en Méditerranée ». Le lien entre sécurité en Europe et en Méditerranée a été formalisé en 1994 par un accord avec les « Partenaires méditerranéens » : Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie et Israël. Il est théoriquement possible d'élargir ces partenaires à la Lybie et au Liban. Ou d'initier un processus complètement nouveau, inspiré par exemple de celui d'Helsinki.

Les Neutres et la Yougoslavie ont joué, chacun à leur manière, un rôle important dans le Processus d'Helsinki. Hélas, même s'il existe quelque part au Moyen-Orient des personnalités capables de donner le coup d'envoi d'un tel processus de paix, ils demeurent muets, tandis que la situation sur place est toujours aussi tendue.

Afrique, Europe, immigration

Dans ses derniers numéros *Fédéchoses* a publie de très nombreus articles sur la crise migratoire qui reste malheuresuement encore trop souvent confinée dans le débat politique national (et européen) un niveau de l'urgence et de l'humanitaire. Il est indispensable, au contraire, de construire un discours politique complexe, qui parte des causes pour arriver à des propositions politiques et des solutions européennes. Les trois articles qui suivent, publiés avec l'accord de nos amis de *L'Unità Europea*, magazine du MFE italien, affrontent quelques aspects du problème. Ils seront suivis d'autres analyses.

Ahron de Leeuw, octbore 2002, Egypte, *Flickr*

La montée en puissance de la Chine en Afrique

Michele Sabatino
Professeur d'économie politique à l'Université Kore d'Enna - Sicile
Article publié initialement sur *L'Unità europea*, journal bimestriel du Movimento Federalista Europeo, Milan, n° 2018 / 4
Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion – Lyon

La dernière décennie a connu une augmentation rapide de l'influence de la Chine en Afrique, surtout sur le plan de la pénétration commerciale et de la recherche de ressources énergétiques et de matières premières nécessaires à la croissance économique interne. La présence chinoise sur le continent africain n'est pas un phénomène inédit ; déjà dans les années 1960 et 1970, Pékin avait fourni un soutien à divers mouvements de libération, démarré des schémas de coopération économique avec quelques pays africains et lancé quelques grands projets d'infrastructures. Après un temps de stagnation, la politique africaine de la Chine connait une reprise dans les années 1990. Au cours de cette période la Chine poursuit sa politique africaine surtout grâce aux instruments du soft power, c'est-à-dire l'augmentation des relations de coopération sur le champ économique, social et culturel, avance un accent sur les aides dans les secteurs de l'assistance technique, de la santé, de l'instruction, en plus de quelques grands projets d'infrastructures.

Malgré les déclarations des responsables chinois qui continuent à faire référence à des relations "traditionnellement amicales" avec les pays africains, la fin de la guerre froide, d'une part, et la croissance de l'économie chinoise, de l'autre, ont profondément modifié tant le contexte que les termes de référence et les objectifs de la politique de la Chine dans le continent. La Chine est, en fait, à la recherche de sources de matières premières (principalement énergétiques) indispensables à sa propre croissance. La vitesse elle-même de l'expansion de la présence de Pékin dans le continent et la rapidité avec laquelle elle se diversifie, rendent particulièrement difficile l'interprétation de la politique chinoise en Afrique fondée exclusivement sur le caractère central de la motivation économique.

Le nouvel intérêt de Pékin pour le continent africain a été rendu public en 1999, motivé par la nécessité de donner vie à un monde multipolaire, basé sur un nouvel ordre politico-économique, et donc sur l'opportunité d'établir une nouvelle modalité de coopération avec l'Afrique. Pour atteindre ces objectifs, a été institué un Forum Sino-Africain, (FOCAC) qui a dans le temps assumé des décisions nombreuses et importantes. Si l'on pense à l'annulation de la dette des pays africains à l'égard de la Chine à l'occasion du troisième Forum en 1006, comme à l'appui aux choix de 'l'Afrique au cours des négociations de l'OMC. Et, enfin, à la constitution d'un Fonds pour le développement afin d'encourager les investissements des compagnies chinoises en Afrique, le retrait des barrières tarifaires, outre une longue liste de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'assistance technique, de la santé et de l'instruction. La Déclaration de Pékin, qui accrédite, entre autres, l'idée que les pays africains pourraient sortir du sous-développement grâce à l'aide chinoise et qui exclue spécifiquement une conditionnalité relative aux régimes au pouvoir et à leurs affaires intérieures.

La présence chinoise est, sans doute, actuellement l'évènement le plus important qui ai lieu en Afrique sub-saharienne. La Chine est devenue le principal partenaire commercial de l'Afrique (dépassant les États-Unis) de même que le plus grand créditeur et investisseur du continent dans son ensemble. Depuis le début du siècle, le gouvernement de Pékin, a établi surtout par le biais de ses entreprises d'État des relations économiques dans lesquelles les investissements, les prêts et les aides ne sont pas liés à l'amélioration des droits de l'homme ou à la convocation des élections. La stratégie chinoise prévoit un type d'accords qui amène les États africains à accepter les fonds ou la construction d'infrastructures (stades, édifices publics ou barrages comme celui de Merowe au Soudan, le plus grand de toute l'Afrique, en échange de l'exploitation durant des décennies – dans certains cas jusqu'à 99 ans – de terres ou de mines. Ce *modus vivendi*, qui contraste clairement avec celui adopté par les pays occidentaux, a été appelé Consensus de Pékin, par opposition à celui de Washington.

En fin, dans les derniers temps, l'on a vérifié également une augmentation des ventes de terres africaines, acquises en grande partie par des entreprises chinoises. Depuis 2001 les gouvernements des pays en voie de développement auraient confié, vendu ou cédé plus de 230 millions d'hectares aux Pays occidentaux, à la Chine, à l'Inde ou à d'autres pays.

En fin, dans les derniers temps, l'on a vérifié également une augmentation des ventes de terres africaines, acquises en grande partie par des entreprises chinoises. Depuis 2001 les gouvernements des pays en voie de développement auraient confié, vendu ou cédé plus de 230 millions d'hectares aux Pays occidentaux, à la Chine, à l'Inde ou à d'autres pays. Ces acquisitions causent de grands dommages aux populations africaines : l'expulsion des communautés locales habitant ces terres, utilisées à des fins commerciales pour la production de biocombustibles ou la culture d'aliments de base comme les céréales ou le riz ; un risque accru de licenciement des travailleurs agricoles à cause de la mécanisation croissante ; la détérioration de la qualité du sol à cause de l'utilisation d'énormes quantités de fertilisants ou de pesticides ; le monopole des semences par quelques entreprises (généralement étrangères) ; un accès plus difficile à l'eau, qui favorise souvent les grands propriétaires terriens aux dépens des petits agriculteurs. En outre, les paysans sont incités à devenir ouvriers à la merci des grandes entreprises multinationales. L'accaparement des terres contribue aux crises alimentaires dans les régions africaines.

Les contradictions dans les relations sino-africaines, sont également liées au rôle que l'Europe doit tenir dans cette zone du monde en considération de la question migratoire. Bien que pour quelques-uns la présence chinoise représente un résultat gagnant-gagnant (les deux parties en retirant des avantages) il est facile de l'interpréter comme un nouveau colonialisme ou comme un nouveau différend pour les ressources africaines, comme dans le cas de l'Europe au 19ème siècle. De nombreux États africains hypothèquent une partie de leur territoire et, donc, de leur richesse. De plus, beaucoup d'infrastructures, "made in China" sont fabriquées avec des matériaux et de la main-d'œuvre chinois et en outre des organisations comme Human Rigths Watch ont dénoncé les terribles conditions de travail auxquelles les sociétés chinoises soumettent la plus grande partie des travailleurs africains.

En même temps que le changement de politique de la Chine en Afrique, l'on s'est rendu compte de la menace potentielle en termes de sécurité internationale. Quelques États africains, "États fragiles" ou "faillis" (voire la Lybie et la Somalie), sont le parfait vivier pour les réseaux terroristes ou représentent des contextes dans lesquels il est plus difficile de contrôler les flux migratoires et le trafic croissant de la drogue. Tout cela a provoqué une plus forte intervention internationale. La France, après les États-Unis, est le pays le plus actif en ce domaine. Beaucoup des aides destinées à ces pays sont dévolues à la sécurité militaire redimensionnant celles à la coopération ou au développement. Il en est de même avec le phénomène des migrations. Afin de s'assurer que les pays de l'Afrique occidentale soient plus performants dans le contrôle des flux migratoires, l'Union européenne dirige vers la sécurité une part des aides au développement. La perception du continent africain a changé : si dans les années 1990 il était considéré comme un "problème de sous-développement" il est regardé aujourd'hui comme "un problème de sécurité globale".

Bien que pour quelques-uns la présence chinoise représente un résultat gagnant-gagnant (les deux parties en retirant des avantages) il est facile de l'interpréter comme un nouveau colonialisme ou comme un nouveau différend pour les ressources africaines, comme dans le cas de l'Europe au 19ème siècle.

Nous sommes, donc, devant un scénario africain dans lequel, tandis que les Chinois profitent sans être dérangés des opportunités de business et en s'accaparant des ressources naturelles importantes, l'Europe est fortement amenée à se couper de l'Afrique considérée comme une menace ou un problème. Si d'un côté dans beaucoup de relations internationales l'Afrique demeure un "objet" (et non pas un "sujet") – les divers acteurs affirmant vouloir aider l'Afrique mais finissant par mettre en avant leurs propres intérêts – de l'autre, la présence des nouveaux pays émergents, et en particulier de la Chine, plus enclins à instaurer des rapports sur des bases différentes mais toutefois toujours asymétriques, a gelé le monopole de la présence et des intérêts occidentaux en Afrique. Au sein de ce cadre global le rôle de l'Union européenne et de ses politiques pour l'Afrique, à peine précises et peu pertinentes tant au plan qualitatif que quantitatif (le Fonds pour les investissements en Afrique est à peine de 44 milliards d'euros), montrent la faiblesse e l'inconsistance de l'approche européenne privée d'une stratégie et d'une vision partagées.

L'UE devrait se charger, avec une approche paritaire, de la stabilisation politique du continent africain, en favorisant des processus de démocratisation (certainement pas imposés du haut) et de renforcement des institutions et de la *capacity building*, et parallèlement de la croissance et du développement économique en favorisant les opportunités pour une force de travail africaine jeune et croissante. Il ne s'agit pas de vanter un slogan du type "aidons les chez eux !", tant à la mode dans les partis et mouvements racistes et xénophobes, mais d'imaginer pour l'Afrique une politique européenne commune

en mesure de renforcer les investissements publics et privés, la coopération économique et institutionnelle, la création d'entreprises et la construction d'un grand marché de millions de nouveaux consommateurs. Nous pensons aux grandes infrastructures et à la logistique, aux énergies renouvelables et au climat, à l'innovation et au développement humain et social. L'Afrique est une terre d'opportunités et l'Europe doit pouvoir jouer un rôle politique et économique.

L'Europe est face à l'Afrique

Francesco Barbaro

Article publié initialement sur *L'Unità europea*, journal bimestriel du Movimento Federalista Europeo, Milan, n° 2018 / 4
Traduit de l'italien par Jean-Francis Billion – Lyon

La Conférence pour la Lybie, tenue à Palerme les 12 et 13 novembre 2018, a montré à l'opinion publique internationale des dynamiques et des résultats difficiles à déchiffrer. Selon certains il s'est agi d'un tournant décisif, selon d'autres d'une faillite embarassante.

Probablement, ni l'un ni l'autre. Au delà de la Méditérranée, donc, Palerme comme miroir de la Lybie. Et au delà du Sahel, la Lybie comme miroir de l'Afrique. Sur le plan diplomatique, si l'on prend en considération seulement les deux mois de préparation, les incidents ont été considérés comme prix à payer pour atteindre des objectifs : l'exclusion de la Turquie et du Qatar du sommet parallèle sur la sécurité de la Lybie était la condition nécessaire pour la présence de Khalifa Haftar, qui des quatre prétendants reste l'un des deux plus puissants pour contrôler l'État à reconstruire. Le général a parié sur un rapport bilatéral avec le Premier ministre italien Comte. Toutefois il a accompli quelque chose de significatif qui n'est pas la poignée de main photographique avec Fayez-el-Serraj, mais bien la phrase qu'il a prononcée "on ne change pas de cheval au milieu du gué" – une acceptation de l'État provisoire, dans l'attente des premières élections régulières. De plusieurs côtés il a été soutenu que la disponibilité de collaborer à la réussite de l'évènement, de la part de la France, avait signifié une diminution de la rivalité entre elle et l'Italie. Les divergences entre les deux pays ont peu à voir avec l'ingéniérie constitutionnelle à appliquer au futur État lybien et beaucoup avec leurs finalités stratégiques respectives. Le consortium d'entreprises AENEAS est italien qui reconstruit l'aéroport international de Tripoli avec les entreprises locales. Et Total, la française, qui recommence à opérer sur le sol lybien, a comme concurrent l'italienne ENI qui a comme avantage compétitif non seulement d'être la seule société internationale demeurée active *sur place* sans interruptions, mais également une capacité relationnelle typiquement italienne qui la rend particulièrement bienvenue. De son côté le gouvernement français a une certaine efficacité à protéger les intérêts de ses atoûts stratégiques et à l'abri de la zone peut compter sur le poids de son patrimoine colonial. Le problème c'est que même en matière des plus hautes stratégies s'impose un humble proverbe qui dit que "entre deux belligérants c'est le troisème qui rit". De fait, il suffit de constater que la Chine, déjà hégémonique dans le centre-sud du continent (et plus que tout dans la corne de l'Afrique), a désormais atteint le Sahel. Le seul fait que la France en soutenant Haftar, se retrouve dans le camp opposé aux Nations unies et avec des pays comme l'Égypte et la Russie, devrait faire réfléchir que quelque chose ne tourne pas rond en Europe. L'Union, même au moyen des médiations les plus approximatives et cyniques, devrait réussir à trouver et poursuivre des intérêts communs. Et, au contraire, avec cette politique qui tend à une compétition interne à l'Union européenne (UE), l'on perd de vue la réelle compétition qui est celle à l'extérieur de l'UE, contre les anciennes et nouvelles puissances, face auxquelles l'on ne peut s'illusionner de pouvoir vaincre seul. Cela permet, et, impose d'élargir le discours à l'ensemble du continent africain. Pour l'Europe se pose un problème de sécurité à plusieurs niveaux : sécurité au sens stict pour ce qui concerne les flux migratoires et la menace du terrorisme islamique ; sécurité au sens économique et énergétique, pour ce qui regarde la compétition avec les autres puissances qui depuis depuis longtemps opèrent avec succès en Afrique. On voit aisément que les divers plans sont interconnexés étroitement et de diverses manières ; car les flux migratoires impliquent et relient entre eux les divers territoires du départ à la destination ; car le dévoloppement économique et social du continent, à long terme, est un facteur de stabilisation eu égard au même phénomène migratoire, mais également pour une défaite culturelle et politique du terrorisme. Dans tous les cas il est un facteur de stabilité sociale et politique. L'UE a entre autres l'opportunité d'exercer son rôle normatif en renforçant son intégration, elle peut agir comme modèle pour celle de l'Afrique, qui est aussi un véhicule de stabilité politique. Mais pour que cela soit réaliste deux types de changements sont indispensables. Le premier concerne le profil structurel et fonctionnel de l'Union : elle a besoin d'instruments de nature fédérale, pour dépasser les limites et les incohérences intergouvernementales ; et de pouvoir décisionnel – dont la Commission elle-même a besoin de manière importante – pour agir de manière concrète et efficace dans le contexte international. Il faut pour cela un rôle opérationnel et territorial de l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile) pour la gestion des demandes d'asile selon les indications des flux, et dépasser le processus décisionnel à l'unanimité en matière de sécurité et de défense. Le second

> Le problème c'est que même en matière des plus hautes stratégies s'impose un humble proverbe qui dit que "entre deux belligérants c'est le troisème qui rit".

> L'UE, qui aime souvent affirmer sa vocation à la sauvegarde des droits, et qui a effectivement un potentiel propre en termes de relations, devrait considérer d'abandonner les formes les plus dures de conditionnalité négative […] en faveur d'une conditionnalité plus évolutive et positive.

type de changements concerne plutôt la gestions des aides et des financements destinés à l'Afrique, qui nécessitent un plan structuré et doté de ressources propres adéquates et de long terme. Agir avec des capitaux ressérés et des perspectives immédiates risque même de se révéler contreproductif : on a établi que dans un pays en voie de développement avec un PIB par tête de 5 000 à 10 000 dollars américains, le phénomène migratoire n'est pas freiné mais alimenté, tandis que – à parité de pouvoir d'achat – au dessus du seuil maximum indiqué, l'incitation à l'émigration commencerait à baisser (Michael A. Clemens, 2014). Pour être compétitive, en outre, une Europe enfin cohésive devrait également affiner son paradigme relationnel : les autres puissances se montrent aussi très compétitives par le biais de leur taux bas de conditionnalité, mais pour le reste protègent leurs intérêts stricts et immédiats au point de limiter l'implication des populations locales dans l'accès aux bénéfices induits des investissements. L'UE, qui aime souvent affirmer sa vocation à la sauvegarde des droits, et qui a effectivement un potentiel propre en terme de relations, devrait considérer d'abandonner les formes les plus dures de conditionnalité négative – moins de fonds en cas de coopération défectueuse – en faveur d'une conditionnalité plus évolutive et positive – plus de fonds en cas de cooopération efficace. Tout cela, et d'autres choses encore, dépendent de la volonté politique de *gouverner* les phénomènes en assumant la perspective d'une stratégie guidée par un bien commun européen, nécessairement à concevoir, concerter et mettre en place. Mais cela dépend également de la volonté d'assumer la conscience géopolitique qu'existe une Europe, et que cette Europe est face à l'Afrique.

Europe Afrique : un destin commun

Alberto Majocchi
Professeur émérite en Sciences des Finances à l'Université de Pavie, Vice-Président du Centre d'Etudes sur le Fédéralisme
Article publié initialement sur *L'Unità europea*, journal bimestriel du Movimento Federalista Europeo, Milan, n° 2018 /4
Traduit de l'italien par Ivana Graziani - Vienne

Quelques mois sont passés depuis les dernières élections mais le climat de propagande qui enveloppe actuellement la politique italienne n'a pas tendance à disparaître. Quelques éléments factuels commencent toutefois à émerger et aident l'opinion publique italienne à reconnaître les *fake news* et à se désintoxiquer des poisons des mensonges qui caractérisent le récent débat. Le gouvernement Conte, récemment nommé, semble faire dépendre le futur du pays de l'arrêt des flux migratoires et en fait un thème central dans sa propagande. Tous les jours, on apprend la mise en place d'une nouvelle mesure restrictive pour limiter l'arrivée des migrants qui, si l'on en croit le gouvernement, seraient en train d'envahir notre pays. Même dans ce cas-ci, la réalité, toujours difficile et complexe quoi qu'il en soit, est malheureusement bien différente de celle que l'on présente couramment. En effet, au cours de cette dernière année, les débarquements sur les côtes italiennes ont diminué de 85 % et, si l'on se base sur les chiffres Istat, de 79% au cours des six premiers mois de 2018, par rapport à la même période de l'année précédente.

L'Afrique est un énorme continent, dans lequel vivent plus d'un milliard de personnes, dans 55 Etats différents de par leurs conditions politiques, économiques, environnementales et sociales.

Il est évident que le fait de définir une politique à partir d'une réalité falsifiée ne peut pas apporter des résultats positifs ; et cela même s'il ne faut pas occulter le fait que le problème des migrations massives, et d'un contrôle plus efficace aux frontières, est d'une grande importance. Acter la réalité des faits et réfuter les mensonges les plus éhontés qui sont servis quotidiennement à l'opinion publique sur ce thème implique, d'une part, que l'on reconnaisse que la construction de murs ou la fermeture des ports, ne sont que de la propagande ; mais, d'autre part, si l'on veut offrir une réponse appropriée aux peurs qui accablent une grande partie de la population européenne, il faut affronter sérieusement les causes du problème, qui sont liées aux conditions dramatiques dans lesquelles se trouve le Continent africain.

L'Afrique est un énorme continent, dans lequel vivent plus d'un milliard de personnes, dans 55 Etats différents de par leurs conditions politiques, économiques, environnementales et sociales. Il y a des géants économiques, comme le Nigeria avec plus de 180 millions d'habitants, dont le niveau de PIB depuis 2014 a dépassé celui de l'Afrique du Sud, en devenant ainsi la première économie africaine. Mais c'est aussi le pays d'origine de la partie la plus importante des migrants sub-sahariens et il est accablé par des inégalités énormes, avec des taux élevés de chômage et de corruption. Au Nord, Boko Haram fait la loi alors que, dans le delta du Niger, la production de pétrole est ralentie par les attaques de groupes terroristes. En outre, après la chute du Califat de Syrie, les djihadistes se renforcent dans la bande du Sahel entre le Sahara et les forêts de Centre-Afrique. La principale menace provient de la branche de Boko Haram fidèle à Daech, qui compterait 3 500 miliciens placés dans les pays entourant le lac Tchad.

En Afrique de l'Est, le Soudan est déchiré par des conflits ethniques et par une guerre civile qui dure depuis 15 ans, tout particulièrement dans la région occidentale du Darfour, où il y a actuellement une trêve précaire ; par contre, les conflits entre Nord et Sud sont toujours intenses, même si le Soudan du Sud a obtenu son indépendance en 2011. Dans la Corne de l'Afrique, l'Erythrée, indépendante depuis 1993, est à la dernière place du classement mondial du *Human Rights Watch*, avec un revenu annuel par personne de 1 400 $ et 50 % de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Le Président érythréen Afewerki a signé récemment, après 20 ans de guerre, un accord de paix avec l'Ethiopie, dont il faudra surveiller les développements. Mais dans le reste du Continent aussi, il existe des situations d'extrême pauvreté ou de conflits en cours, dont certains sont endémiques comme c'est le cas en République Démocratique du Congo, où environ 8 millions

de personnes doivent affronter de très graves problèmes de sous-alimentation, en plus des attaques terroristes.
Si la situation politique est diverse, et comporte des problèmes persistants d'instabilité des régimes démocratiques qui se sont mis en route laborieusement, la situation économique offre, elle-aussi, un tableau diversifié. Selon la mise à jour la plus récente du *World Economic Outlook* du Fonds Monétaire International, alors que la croissance mondiale est de 3.9 % en 2018 et 2019, dans les pays exportateurs de pétrole d'Afrique du Nord le taux de croissance prévu est de 3.5 % en 2018 et il arrivera à la moyenne mondiale de 3.9 % en 2019. Le développement de l'Afrique sub-saharienne, soutenu par l'augmentation des prix des matières premières (*commodities*), sera inférieur d'un dixième de point seulement pour les deux années citées par rapport aux pays exportateurs de pétrole (*oil-exporting*). Des valeurs similaires (4% de croissance entre 2018 et 2020) sont prévues également dans un rapport présenté le 11 juillet dernier à Addis Abeba par une Commission de l'Union africaine et par *l'Oecd Development Centre*, qui souligne cependant que seulement 3 des 55 pays du Continent africain atteindront le taux moyen annuel de croissance de 7 %, qui est l'objectif fixé par l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

> A partir de ces observations, il apparaît donc évident qu'il n'existe pas de raccourcis pour résoudre le problème des migrations, aussi bien en ce qui concerne les réfugiés que, et surtout, ceux qui migrent vers l'Europe poussés par la misère et aussi, de plus en plus souvent, par des pénuries alimentaires causées par les changements climatiques.

Le Rapport souligne les difficultés du marché du travail africain, avec 282 millions de personnes qui ne trouvent que des occasions de travail précaires et qui, évidemment, considèrent l'Europe comme un territoire dans lequel elles pourraient trouver des conditions de vie meilleures. Mais la situation est diverse en fonction des différentes zones du Continent. La croissance a été plus soutenue dans les territoires de l'Est, avec un taux supérieur à 4 % depuis 1990 ; en Afrique centrale, le nombre des salariés diminue depuis 2015 et l'Afrique occidentale a réduit de seulement 12 % les situations d'extrême pauvreté entre 1990 et 2013. Mais le Rapport rappelle également les éléments de développement potentiels du Continent : « *a young and entreprising population, regions undergoing fundamental changes with growth in the countryside and rapid urbanisation, considerable natural resources, dynamic economies, rich ecosystems and a solid diaspora* ». Mais ces éléments positifs sont trop souvent rendus inopérants vu que « *far too often public policies have failed to leverage these assets effectively* ».
A partir de ces observations, il apparaît donc évident qu'il n'existe pas de raccourcis pour résoudre le problème des migrations, aussi bien en ce qui concerne les réfugiés que, et surtout, ceux qui migrent vers l'Europe poussés par la misère et aussi, de plus en plus souvent, par des pénuries alimentaires causées par les changements climatiques. La solution du problème des migrations dépend, dans une large mesure, de la capacité des pays africains d'où proviennent essentiellement les flux migratoires, à entamer un processus de croissance qui offre un travail acceptable, surtout aux nouvelles générations, et qui garantisse à la majorité de la population de sortir d'un état d'extrême pauvreté. Mais la croissance de l'économie africaine devra être soutenue par l'Europe, qui devra prendre en charge le financement d'un plan de dimensions appropriées pour promouvoir investissements et formation des ressources humaines.
Le *European Fund for Sustainable Development*, agissant pour le compte du *European Investment Plan* proposé par la Commission européenne en septembre 2016, devrait garantir une mobilisation de fonds publics et privés de 88 Milliards d'Euros, destinés à soutenir les investissements nécessaires pour la fourniture d'énergie et de ressources hydriques ainsi que les dépenses pour la formation des personnes, qui sont les éléments essentiels d'un plan en vue d'une croissance durable de l'économie africaine. D'autre part, l'Union africaine a créé une Agence continentale pour l'électrification, qui a mis au point un plan qui devrait permettre d'atteindre l'objectif d'une électrification de 100 % en 10 ans. La réalisation de ce plan impliquerait une aide financière de 5 milliards de dollars sur 10 ans de la part de l'Union Européenne et ces financements seraient suffisants pour générer un effet de levier sur les investissements privés jusqu'à atteindre les 250 milliards de dollars nécessaires à la réalisation du plan d'électrification. En même temps, alors que les pays africains devront avancer sur le terrain d'un renforcement du processus d'intégration économique entamé avec le « Traité instituant une zone de libre-échange continental », *signé à Kigali le 21 mars 2018 par 44 des 55 états membres de l'Union africaine*, l'Europe devra s'engager en vue de garantir des conditions de stabilité politique et de sécurité dans les pays intéressés par ce plan.
Aussi, l'opinion publique européenne devra-t-elle s'engager pour contrer les forces politiques souverainistes qui font miroiter l'illusion d'un contrôle possible des flux migratoires à travers la fermeture des frontières et des mesures de plus en plus restrictives par rapport à l'accueil des migrants, risquant ainsi que la Méditerranée ne devienne un immense cimetière. Et il ne faut pas oublier non plus que les migrants ne meurent pas seulement en Méditerranée mais aussi pendant le long voyage qu'ils doivent affronter, en grande partie à travers le désert, pour atteindre les côtes et essayer de rejoindre l'Europe. Sans parler des violences, physiques et psychologiques, auxquelles ils sont soumis au cours de leur long voyage vers une destination européenne.
Il est donc juste et nécessaire de s'indigner contre ces politiques qui détruisent les valeurs fondamentales de la civilisation européenne mais cela ne suffit pas. Il faut également que nous soyons porteurs d'un projet alternatif à celui qui propose un retour au nationalisme, que nous réalisions l'union politique de l'Europe ; il s'agit de la condition préalable pour *amorcer une politique étrangère et de sécurité capable de garantir des conditions de stabilité des pays africains et au Moyen-Orient* et pour promouvoir une politique de développement en mesure d'assurer aux jeunes africains une perspective de travail et de bien-être dans leur pays d'origine.
En vue des prochaines élections européennes, l'engagement des fédéralistes doit donc avoir pour objectif de faire émerger un ensemble des forces politiques les plus sensibles à une solution du problème de la sécurité qui respecte la démocratie et soutienne une politique de solidarité à l'égard des populations qui vivent dans les zones les plus pauvres du monde. Et cet ensemble devra avoir la détermination nécessaire pour promouvoir les réformes institutionnelles indispensables pour mettre en place le processus de l'unification politique en Europe, avec la construction d'une véritable organisation fédérale, et pour soutenir un *Plan de développement pour l'Afrique*, pourvu de ressources appropriées, amorçant ainsi la solution au problème des migrations et apportant une réponse positive aux angoisses et aux peurs de la population européenne.

UN2020 : aire d'atterrissage ou aire de lancement ?

Fergus Watt
Directeur exécutif du Mouvement fédéraliste mondial – Canada et coordonnateur de l'Initiative UN2020
Article publié conjointement avec *Mondial* revue anglophone du Secrétariat du WFM à NY
Traduit de l'anglais par Claire Versini - Rouen

L'initiative UN2020 est un consortium dirigé par la société civile qui appelle à un 75ème anniversaire des Nations unies comprenant un processus significatif de bilan, de renouvellement et de réformes afin de renforcer l'organisation.

La campagne est menée par le WFM-IGP et un réseau croissant d'organisations partenaires de la société civile. Les consultations menées en 2017 et 2018 avec les gouvernements, les responsables du secrétariat et diverses ONG montrent une reconnaissance croissante non-seulement des défis auxquels est confronté le multilatéralisme, mais surtout de la nécessité pour l'Assemblée générale de mettre en place un processus spécifique, fondé sur les réformes actuelles et en cours menées par le Secrétaire général, pour susciter un appui international en faveur d'un système des Nations unies plus solide et cohérent, mieux à même de relever les défis du XXIème siècle.

La campagne a connu un revers en août lorsqu'un projet de résolution de l'Assemblée générale (dans le contexte du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale) n'a pas réussi à dégager de consensus autour d'une formulation qui « appelle à une préparation opportune du soixante-quinzième anniversaire des Nations unies ». L'opposition venait d'Algérie, d'Indonésie et de quelques autres membres du groupe des pays non alignés.

L'impossibilité d'obtenir un accord sur un processus préparatoire obligatoire pour 2020 a également entraîné une perte de temps. Dans le cas des conférences des Nations unies, il arrive souvent que ces processus préparatoires, avec des discussions au niveau régional, dans les capitales nationales ainsi qu'à l'ONU, et avec la participation de la société civile, donnent l'élan politique nécessaire à la réussite des négociations multilatérales. Les Objectifs de développement durable de 2015 et le récent Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en sont deux exemples récents. Aujourd'hui, à moins de deux ans du Sommet 2020 proposé, nombreuses sont les questions qui se posent concernant les possibilités et la portée de tout résultat pour 2020 qui conduirait à une réforme et à un renouvellement du système des Nations unies.

C'est ce qui a donné lieu au débat « plate-forme d'atterrissage contre plate-forme de lancement » : l'année 2020 sera-t-elle une plate-forme d'atterrissage permettant aux dirigeants du monde entier d'adopter des mesures pour renouveler le système des Nations unies ? Ou le Document final du Sommet servira-t-il de tremplin à d'autres discussions au cours des années à venir sur les moyens d'améliorer et de renforcer le système ?

Le soutien populaire en faveur d'un Sommet des Nations unies 2020 ne cesse de croître. Entre autres développements récents, en voici quelques-uns à retenir :

- Une résolution adoptée en août par plus de 1 100 organisations lors de la conférence des ONG et du Département de l'information des Nations unies (IDP) en 2018 comprenait une recommandation aux États membres visant à « faire progresser le multilatéralisme centré sur les personnes en élaborant des propositions pour revitaliser les Nations unies à l'occasion de leur 75ème anniversaire en 2020 » ;
- Une résolution adoptée lors de la réunion d'octobre 2018 de la Fédération mondiale des associations pour les Nations unies appelle « toutes les associations pour les Nations unies et la FMANU à se joindre à l'appel en faveur d'un sommet UN2020 qui servirait de catalyseur pour un renouveau fondamental, une réforme et un renforcement du système des Nations unies ... » ;
- « *Together First* », dirigé par l'UNA-UK, a été lancé du 11 au 13 novembre au Forum pour la paix de Paris. Soutenu par la Fondation suédoise *Global Challenges Foundation*, *Together First* est un réseau mondial d'universitaires et d'activistes qui génère des propositions concrètes pour renforcer la gouvernance mondiale et les Nations unies ;
- Le 10 décembre, le ministre espagnol des Affaires étrangères, Josep Borrell, a déclaré dans *El Pais* que « ... Nous soutenons les efforts du Secrétaire général pour faire de l'ONU un outil plus utile dans la réalisation de ses objectifs... En 2020, l'ONU aura 75 ans. C'est peut-être le bon moment pour discuter lors d'un sommet de certains changements institutionnels nécessaires pour renforcer la légitimité et l'efficacité, tels que la réforme du Conseil de sécurité, pour le rendre plus représentatif et pour limiter le recours au veto des grandes puissances, ou la création d'une Assemblée parlementaire, renforçant ainsi le rôle de la société civile et la dimension démocratique du système multilatéral ».

Le *Forum mondial pour la paix PyeongChang 2019* se tiendra à PyeongChang, Corée du Sud, du 9 au 11 février 2019 sur le thème « Agenda pour la paix de PyeongChang au monde – PyeongChang « Appel pour la paix (PCAP) 2030 ». Le FPGPF 2019 vise à mettre à profit la dynamique créée dans la péninsule coréenne pendant les Jeux olympiques de PyeongChang en 2018 pour la consolidation de la paix en Asie et à relier la paix aux autres programmes mondiaux. Un forum mondial de suivi est prévu pour février 2020. Il est important de noter que plus de 70 représentants de la société civile ont participé à la « Réunion d'information, d'organisation et de stratégie UN2020 : Répondre au multilatéralisme en crise » qui a eu lieu à New York le 15 octobre 2018. La réunion a fixé l'orientation de campagne UN2020 d'appui à la mobilisation de la société civile en 2019 et 2020.

Suite à l'incapacité, cet été, de la résolution du Groupe de travail spécial de délivrer un mandat pour un processus UN2020, il est maintenant nécessaire d'adopter une résolution autonome de l'Assemblée générale. Lors d'une réunion avec des ONG le 5 décembre, la Présidente de l'Assemblée générale, Maria Fernanda Espinosa Garcés, a déclaré que sa première priorité est la revitalisation de l'ONU, pour la rendre conforme à son objectif, et qu'elle a entamé des consultations avec un certain nombre d'États membres sur la nécessité de débuter la préparation du sommet du 75ème anniversaire des Nations unies.

La campagne UN2020 attend avec impatience de travailler avec Mme Espinosa et les co-facilitateurs qui devraient être nommés prochainement pour une résolution menant au Sommet des Nations unies proposé en 2020.

Aspects négligés de la Charte des Nations unies

Marjolin Snippe
Membre du Comité exécutif du Mouvement fédéraliste mondial (WFM) et membre fondateur du Centre de recherche constitutionnelle des Nations unies (CUNCR)
Article publié conjointement avec *Mondial*, revue anglophone du Secrétariat du WFM à New York
Traduit de l'anglais par Pauline Gessant (Nord)

En 1995, Erskine Childers (1929-1996) et moi-même avons rédigé une proposition de projet soulevant des questions sur les règles juridiques régissant quatre questions spécifiques couvertes par la Charte des Nations unies. Ces questions étaient : 1) le financement de l'ONU, 2) les mandats économiques de l'Assemblée générale (AG), 3) la coopération économique et sociale internationale et 4) l'égalité souveraine des États membres et leur droit de vote (inviolable). Le projet mettait l'accent sur l'autorité des dispositions juridiques existantes (mais négligées) relatives aux aspects sociaux, économiques et autres de la Charte des Nations unies. Nous avons proposé qu'une équipe de juristes hautement qualifiés de tous les continents entreprenne une étude approfondie des dispositions de la Charte, en tenant compte, le cas échéant, des définitions applicables adoptées en 1945 par la Conférence des Nations unies sur les organisations internationales (UNCIO). Nous avons suggéré que les résultats de ces conclusions interprétatives puissent être utilisés par les experts juridiques et la communauté diplomatique des Nations unies, mais aussi par la communauté internationale au sens large (par exemple, les ONG et les médias).

Une importante question sous-jacente à laquelle il faudrait répondre serait la suivante : à quel moment les pratiques subséquentes des États membres vont-elles trop loin pour que l'on puisse supposer sans risque que leur comportement n'est plus couvert par l'esprit et la lettre de la Charte des Nations unies ?

Au fil des années, certaines des questions que nous avons soulevées ont été abordées dans la documentation de plus en plus abondante sur les Nations unies.
Néanmoins, il serait souhaitable qu'une équipe d'experts fasse le point sur les recherches passées et actuelles sur les questions suggérées nécessitant un examen et comble les lacunes qui pourraient être identifiées.
Une importante question sous-jacente à laquelle il faudrait répondre serait la suivante : à quel moment les pratiques subséquentes des États membres vont-elles trop loin pour que l'on puisse supposer sans risque que leur comportement n'est plus couvert par l'esprit et la lettre de la Charte des Nations unies ? L'analyse juridique envisagée identifierait les limites de la modification des traités internationaux (en particulier de la Charte des Nations unies) par la pratique subséquente de ses États membres.
La disponibilité d'une telle publication faisant autorité avec une gamme complète d'interprétations faciliterait considérablement le travail de révision de la Charte ainsi que les réformes actuelles et futures en vue d'une organisation des Nations unies plus démocratique. Elle aiderait également les États membres à formuler des politiques respectueuses de la Charte dans un large éventail de domaines, touchant une grande partie de l'humanité.

Les questions proposées qui doivent être examinées

- Questions relatives au financement de l'ONU (articles 17 à 19)

Un État membre peut-il refuser de payer sa contribution pour des raisons explicitement indiquées d'opposition aux politiques dûment adoptées par l'AG ? Un État membre peut-il affirmer un intérêt privilégié dans la politique et/ou l'administration de l'ONU au motif qu'il est l'un des membres qui « paie le plus » ? Un membre ou un groupe de membres peut-il exiger que ses ressortissants occupent des postes spécifiques au sein du Secrétariat de l'ONU en raison de leurs contributions ou de toute autre caractéristique spéciale revendiquée ? (Articles 100 et 101 : aucune instruction d'aucun gouvernement au personnel de l'ONU). L'article 18.2 stipule que l'une des « questions importantes » sur lesquelles l'AG se prononce « doit être prise à la majorité des deux tiers des membres présents et votants... doit inclure... les questions budgétaires ». L'insistance actuelle (depuis 1986) sur l'approbation du budget par consensus est-elle conforme à la Charte ?

- Mandats économiques de l'Assemblée générale

La Conférence des Nations unies sur les organisations internationales (UNCIO), fondée en 1945, a adopté une définition du mot « économique » qui devait être interprétée comme incluant le commerce international, les finances, les communications et les transports, la reconstruction économique et, sous « problèmes économiques », l'accès international aux matières premières et aux biens de capital.

La Charte des Nations unies attribue ensuite des mandats économiques à l'ONU (Préambule, articles 1.3) et en particulier à l'AG et au Conseil économique et social (articles 10, 13 et 55-72). Les institutions de Bretton Woods (y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale) sont des institutions spécialisées placées sous l'égide de l'ONU (tout comme l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, etc.), mais depuis 1984, les dispositions relatives à la réciprocité des relations des institutions de Bretton Woods et des Nations unies ont souvent été violées, par exemple en désinvitant le Secrétaire général aux réunions de Bretton Woods. Les principaux États membres de l'hémisphère nord considèrent que la politique macroéconomique internationale ne peut pas être déterminée dans l'AG (ou ECOSOC), au motif que les institutions spécialisées de Bretton Woods sont ainsi mandatées.

Il est devenu courant de parler de « complémentarités » entre les institutions de l'ONU et celles de Breton Woods, comme si ces dernières étaient au moins sur un pied d'égalité avec l'ONU au lieu d'être des institutions spécialisées de l'ONU et faisant partie intégrante du système des Nations unies.

Questions :
Compte tenu de la pratique subséquente des États membres, quel est le statut juridique de la définition de l'UNCIO de l'« économique » ?
Une minorité d'États membres peut-elle nier les dispositions détaillées de la Charte des Nations unies pour le leadership de l'AG (et de l'ECOSOC) en matière économique et sociale ?
Une institution spécialisée des Nations unies peut-elle suspendre unilatéralement une disposition de son accord de relation avec l'ONU ?
Étant donnée la fonction de leadership/coordonnateur des institutions spécialisées clairement mandatées par l'ONU dans la Charte, est-il conforme au droit international de parler de « complémentarité » de l'ONU et de l'une ou l'autre de ces institutions ?

- Coopération économique et sociale internationale (Chapitre IX de la Charte des Nations unies)

Bien que divers volumes de commentaires sur la Charte aient traité des Articles 55 à 60 du Chapitre IX sur la coopération économique et sociale, à une époque de tensions économiques mondiales considérables et de l'évolution de l'Agenda 2030 pour le développement durable, il serait très utile de procéder à un examen global de son statut en droit international.

Questions :
Comment les États membres ont-ils interprété leurs obligations juridiques dans le langage de l'article 55 selon lequel les Nations unies doivent promouvoir un niveau de vie plus élevé, des conditions de progrès économique et social, le développement et le respect universel des droits humains ?
Étant donné que tous les États-membres se sont « engagés », dans l'article 56, à « prendre des mesures conjointes et séparées en coopération avec l'Organisation pour atteindre les buts énoncés à l'article 55 », les États membres peuvent-ils être tenus responsables de l'insuffisance prétendue des « effets utiles » des dispositions du chapitre IX ?

- Égalité souveraine et droits de vote

Le principe de l'égalité souveraine des États énoncé dans la Charte (Préambule et article 2.1) est souvent ignoré dans les déclarations et le comportement des différents États membres.
La Conférence des Nations unies sur les organisations internationales (UNCIO) de San Francisco de 1945 a débattu et adopté une définition explicite de « l'égalité souveraine » :

- que les États sont juridiquement égaux ;
- que chaque État jouit du droit inhérent à la pleine souveraineté ;
- que la personnalité de l'État est respectée, ainsi que son intégrité territoriale et son indépendance politique ;
- que l'État doit, en vertu de l'ordre international, s'acquitter fidèlement de ses obligations et devoirs internationaux.

> Une analyse faisant autorité des dispositions applicables de la Charte des Nations unies vitales pour la paix, le progrès économique et la stabilité dans le monde apportera certainement une grande valeur ajoutée.

Questions :
Cette définition adoptée par l'UNCIO peut-elle clarifier les intentions, et donc être utile dans l'interprétation de la Charte des Nations unies ?
Un État membre peut-il refuser de participer aux travaux de l'ONU au motif que ses procédures suivent le principe « une nation, une voix » de la Charte ?

Inviolabilité des votes

Un petit nombre d'États membres puissants ont eu recours à l'intimidation économique directe des États membres faibles pour obtenir soit leur vote en faveur de décisions, soit le silence des États membres.
On peut faire valoir que ce comportement va bien au-delà des pratiques diplomatiques traditionnelles des États qui « négocient » leurs votes sur différentes résolutions à des fins mutuellement avantageuses. Certains de ces comportements ont pris la forme de pots-de-vin, d'intimidation, de représailles ou de coercition.

La Charte prévoit que des mesures coercitives peuvent être prises dans certaines circonstances (par exemple, par le Conseil de sécurité à la suite d'un constat de menace contre la paix). Toutefois, en 1993, le Secrétaire général a noté qu' « il n'y a pas de consensus clair en droit international quant aux cas où les mesures coercitives ne sont pas appropriées ».

Questions :
Ces pratiques constituent-elles des violations de l'Article 2.1 (égalité souveraine), de l'Article 2.2 (exigence de « bonne foi »), de l'Article 18.1 (vote de l'AG), de l'Article 27.1 (chaque membre du Conseil de sécurité a une voix) et de la définition de l'UNCIO d'égalité souveraine ? Ces pratiques constituent-elles des violations du droit international ? Dans l'affirmative, les membres ont-ils un recours contre un État membre en violation, et comment ce recours pourrait-il être exercé ?

Conclusion

Les fondateurs de l'ONU ont clairement voulu que l'Organisation ait un mandat équilibré entre la lutte contre les causes socioéconomiques des conflits, la prise en compte des conséquences de la négligence de ces causes dans les menaces et les violations de la paix et de la sécurité internationales et des droits de l'homme. En grande partie à cause de la méconnaissance des dispositions de la Charte, l'Organisation des Nations unies a été considérablement empêchée de promouvoir les objectifs économiques et sociaux de la Charte. Il y a d'autres problèmes de compréhension insuffisante des dispositions de la Charte concernant les responsabilités des États membres dans les fondements financiers des Nations unies. En outre, de graves problèmes se posent en ce qui concerne l'inviolabilité de l'indépendance des votes et de l'expression de la politique des États membres. L'interprétation et la compréhension correctes du droit international ne peuvent constituer la seule source permettant de rétablir les mandats de l'ONU et d'améliorer le comportement des États membres. Mais une analyse faisant autorité des dispositions applicables de la Charte des Nations unies vitales pour la paix, le progrès économique et la stabilité dans le monde apportera certainement une grande valeur ajoutée. En outre, une meilleure connaissance des dispositions de la Charte par le public renforcera, démocratisera et ranimera le système des Nations unies et le rendra plus efficace au service de « Nous, les peuples », comme les fondateurs de l'Organisation l'avaient prévu.

Les législateurs constituent un nouveau groupe international en faveur de l'assemblée parlementaire des Nations-Unies (APNU)

Traduit de l'anglais par Léonie Delbove – Lyon

Le 7 novembre 2018, un groupe de représentants élus fût constitué lors d'un rendez-vous international en ligne, dans le but de promouvoir la création d'une Assemblée parlementaire des Nations-Unies. Le nouveau groupe parlementaire en faveur de cette APNU a adopté un appel à l'action avertissant que « les Nations-Unies, l'ordre multilatéral et la démocratie sont attaqués ». Cette déclaration exhorte l'ONU et ses États membres à prendre des mesures en vue de la création d'une APNU, afin de remédier au déficit démocratique de l'ONU. Elle se réfère à une autre déclaration de l'ancien Secrétaire général des Nations-Unies Boutros Boutros-Ghali qui avait affirmé : « Nous devons promouvoir la démocratisation de la mondialisation avant que la mondialisation détruise les fondations de la démocratie nationale et internationale ».

Ce rendez-vous a élu cinq co-présidents : Fernando Iglesias, Membre de la Chambre des députés d'Argentine ; Daniel Jositsch, Sénateur suisse ; Jo Leinen, Membre allemand du Parlement européen ; Naveed Qamar, Membre de l'Assemblée nationale du Pakistan ; et Ivone Soares, Membre de l'Assemblée Nationale du Mozambique et du Parlement panafricain.

« La démocratie s'arrête actuellement aux frontières nationales »

Le Sénateur suisse et Président du rendez-vous Daniel Jositsch a déclaré : « La démocratie s'arrête actuellement aux frontières nationales. Au niveau mondial, les Nations-Unies rassemblent des diplomates élus par les États membres. Il n'existe aucun organe des Nations-Unies composé de représentants élus démocratiquement. Par conséquent, l'ONU atteint de sérieuses limites lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes mondiaux. Prenons le changement climatique en exemple. Peu de progrès ont été fait depuis des décennies ».

Parmi les membres initiaux de ce groupe, on compte, entre autres, Thomas Broughan représentant l'Irlande, Jens Holm la Suède, Smári McCarthy l'Islande, Florence Mutua le Kenya, Achyuta Samanta l'Inde, Lilia Puig de Stubrin l'Argentine et Nomsa Tarabella-Marchesi l'Afrique du Sud.

Il n'existe aucun organe des Nations-Unies composé de représentants élus démocratiquement. Par conséquent, l'ONU atteint de sérieuses limites lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes mondiaux.

Les membres du groupe déjà en action

En réponse à une question de Thomas Broughan au Parlement irlandais cette semaine, le Ministre des Affaires étrangères irlandais Simon Coveney déclarait à nouveau que l'Irlande était ouverte à cette proposition d'APNU. Avec quatre autres parlementaires, Smári McCarthy a ces derniers jours réintroduit une résolution au parlement islandais appelant au soutien d'une APNU.

Auparavant, avec la participation des membres du groupe Fernando Iglesias, Jo Leinen et Ivone Soares respectivement, le Parlement latino-américain, le Parlement du Mercosur, les deux Chambres du Parlement argentin, le Parlement européen, et le Parlement panafricain ont approuvé cette proposition.

Par ailleurs, la campagne internationale en faveur d'une APNU a été adoptée par plus de 1.500 actuels et anciens députés du parlement. Le nouveau groupe parlementaire vise à construire « l'élan et la pression politiques nécessaires pour atteindre notre objectif ».

Selon Fernando Iglesias « La création d'un groupe parlementaire pour une APNU représente une nouvelle avancée vers un parlement international, une démocratie mondiale, une ONU renforcée, ainsi qu'un monde plus juste et plus pacifique ». (a.b.)

Le Sénat suisse appelle le Conseil fédéral à envisager une APNU

Traduit de l'anglais par Léonie Delbove – Lyon

Un postulat présenté fin novembre par Daniel Jositsch, membre du Sénat suisse à Zurich, charge le Conseil fédéral suisse de faire savoir s'il perçoit l'existence d'un déficit démocratique aux Nations unies et si « la création d'une assemblée parlementaire au sein des Nations unies » serait une étape appropriée pour remédier à ce déficit. Le document explique que ce nouvel organe proposé pourrait être interprété « comme une deuxième Chambre représentant la population de manière analogue au système suisse ».

> Il s'agit de savoir en particulier « si une Assemblée parlementaire pourrait être envisagée comme un supplément à l'Assemblée générale des Nations unies existante ».

L'exposé explicatif de cette initiative, soutenu par les 46 membres de la Chambre supérieure du Parlement suisse, souligne que la structure de l'ONU reflète encore la situation d'après la seconde guerre mondiale. Cependant, ce document démontre que la situation a changé et que les structures des Nations unies constituées à cette époque « ne peuvent durer éternellement ». Il stipule même qu'il est nécessaire de démocratiser l'organisation mondiale. D'après Jositsch et les autres sénateurs, la Suisse pourrait jouer « un rôle important » dans ce processus « de petit État neutre avec son système à deux chambres, attachant une importance toute particulière aux cantons dans la structure de l'État ». Il s'agit de savoir en particulier « si une Assemblée parlementaire pourrait être envisagée comme un supplément à l'Assemblée générale des Nations unies existante ».

Cette initiative fait référence à une résolution du Parlement européen de juillet invitant les États membres de l'Union européenne à poursuivre la mise en place d'une Assemblée parlementaire à l'ONU (UNPA).

Jositsch a accueilli à bras ouverts cette résolution adoptée à l'époque. Il a affirmé que : « L'aggravation de la crise au sein de la coopération internationale montre qu'il faut trouver de nouveaux moyens pour faire face aux problèmes mondiaux ». Jositsch est le Co-Président d'un groupe parlementaire international pour une APNU constitué le mois dernier. Á l'échelle mondiale, la campagne internationale en faveur d'une APNU a été soutenue par plus de 1.500 parlementaires.

Ce n'est pas la première fois que des parlementaires suisses attirent l'attention au niveau international avec une initiative concernant la création d'une APNU. En février 2005, une majorité des membres du Conseil national et du Sénat ont demandé au Secrétaire général des Nations-Unies, Kofi Annan, d'inclure cette proposition à l'agenda officiel des réformes des Nations-Unies.

Dans sa réaction à la décision du Parlement européen, Jositsch a souligné que désormais il faut des « mesures de mise en œuvre concrètes ». *(a.b.)*

Forum pour la paix, Novembre 2018, Paris, *RFI*

Campagne pour une assemblée parlementaire des Nations unies, retour sur le Paris Peace Forum 2018

François Leray
Délégué en France de la Campagne pour l'Assemblée parlementaire des Nations unies – Paris

La première édition du Paris Peace Forum s'est déroulée du 11 au 13 novembre derniers à la Grande Halle de la Villette. Cet évènement international, à l'initiative du Président de la République, a rassemblé des centaines de personnalités mondiales, de porteurs de projets et d'activistes favorables à un renouveau du multilatéralisme à l'heure des replis nationaux observés dans de nombreux pays en Europe et dans le monde.

La Campagne internationale pour une Assemblée parlementaire des Nations unies était représentée. Ce type d'initiative a été présenté à travers un panel qui comprenait notamment Jacques Maire, Vice-président de la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, qui a en particulier insisté sur le fait qu'un parlement mondial a besoin de vrais pouvoirs pour être crédible.

Au cours des échanges avec l'auditoire, de jeunes activistes ont insisté sur la nécessité de mettre en œuvre de nouvelles formes de participation démocratique pour développer le multilatéralisme. Ils ont notamment indiqué que de nos jours les demandes des citoyens et les urgences environnementales ou sociales ne peuvent attendre la conclusion de débats durant plusieurs années. Il faut, selon eux, des réponses rapides en ayant recours à des nouvelles technologies comme la blockchain (Ndlr : base de données qui contient l'historique de tous les échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création. La première Bloch Chain est apparue avec la monnaie numérique bitcoin) pour aider à sécuriser et dynamiser le processus démocratique.

La conférence « Comment restaurer la confiance dans le Conseil de sécurité des Nations unies ? », particulièrement d'actualité, a rassemblé de très nombreux participants. Le panel comprenait notamment Martin Kobler, diplomate allemand, l'activiste yézidie victime de l'État islamique Nadia Murad, et des représentants de l'Union africaine. Ils ont notamment regretté que des enceintes multilatérales comme l'Union européenne et l'Union africaine soient absentes du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU), malgré des opérations de sécurisation réussies conduites par exemple en Afrique.

Cette première édition du Paris Peace Forum a permis de réunir des dirigeants de premier plan et des militants impliqués en faveur du multilatéralisme, contribuant à l'émergence d'un réseau mondial de progressistes partageant ces valeurs. La seconde édition se déroulera cette année, à nouveau du 11 au 13 novembre, l'appel à projets ayant été lancée le 13 mars (pour plus d'infos : https://parispeaceforum.org).

Le Paris Peace Forum 2018 en chiffres :

- 65 chefs d'État et de gouvernement ainsi que 10 dirigeants d'organisations internationales ont assisté à l'inauguration et dirigé plus de 40 réunions bilatérales ;
- 121 équipes de projet ont présenté leurs solutions concrètes aux défis internationaux ;
- 300 orateurs de haut niveau ont participé à des formats de débats innovants ;
- 80 passionnés de haute technologie ont pris part à un *hackathon* de trois jours ;

plus de 6 000 participants issus d'organisations non gouvernementales, d'entreprises, de fondations, d'agences de développement, de groupes religieux et de la société civile au sens le plus large.

Corruption, démocratie et populisme dans les États membres de l'Union européenne

Jean-Guy Giraud
Ancien Président de l'UEF France – 31
https://www.transparency.org/news/feature/cpi_2018_global_analysis

Comme chaque année, **Transparency International** (TI) publie son classement des « *niveaux de perception* » *de la* ***corruption du secteur public*** *selon les experts et les milieux d'affaires*.
Si les notions de « perception » et de « corruption » peuvent être sujettes à débat, l'intérêt de cette étude réside dans la *comparaison* entre les États qu'elle permet d'établir, dans *l'évolution* du classement au fil des ans - ainsi que dans l'effet qu'elle peut produire sur l'opinion et les dirigeants des États concernés.
D'autre part, TI estime que la corruption (du secteur public) contribue à « ***l'affaiblissement des institutions démocratiques*** » et, corrélativement, à « ***la montée des populismes*** ».

Sans entrer dans le détail ni dans les commentaires présentés par TI, on peut en extraire les remarques générales suivantes :

- **l'UE** dans son ensemble obtient - et de loin - le meilleur score (66/100) parmi les différentes régions du globe, (si les USA obtiennent 71/100, la **Chine** tombe à 39/100 et la Russie à ... 28/100),
- **douze États membres** ont un score **supérieur** à la moyenne européenne (66/100), (parmi ces 12 États, onze sont des États *pré-élargissement* - le douzième étant l'Estonie et la France se classe la dernière du groupe avec 72/100),
- **seize États membres** ont un score **inférieur** à la moyenne européenne (66/100), (parmi ces seize États, onze sont des États *post-élargissement* - le dernier du groupe étant la Bulgarie ; le Portugal, l'Espagne, l'Italie et la Grèce figurent également dans ce groupe - la Grèce obtenant l'avant-dernière place dans l'UE),
- parmi les **États membres « à surveiller »** suite à une détérioration récente de leur situation, TI relève les cas de la Hongrie, de Malte et de la République tchèque.

Les différents moyens de prévention et de sanction de la « corruption du secteur public » dans l'UE relèvent principalement de la compétence des **autorités nationales**. Toutefois les **Institutions** disposent de quelques moyens d'action indirects par exemple à travers les outils de protection des finances publiques européennes, la politique de concurrence ou la protection des lanceurs d'alerte[53].

https://www.businessinsider.fr/pays-les-plus-corrompus-de-union-europeenne-classement-transparency-international/

Le Séminaire international de Ventotene – 35ème édition

Yasmina Gourchane
Membership and Outreach Associate auprès de la Coalition internationale pour la Cour pénale internationale
Article publié en commun avec *Mondial*, revue anglophone du secrétariat du WFM-IGP à New York
Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion – Lyon

Début septembre, de jeunes fédéralistes mondiaux se sont réunis sur l'île italienne de Ventotene pour la 35ème édition du Séminaire international de Ventotene. De Mombasa à Montréal, Islamabad à Buenos Aires, la délégation de 12 membres du World Federalist Movement a pris part à cet évènement d'une semaine, participant à des panels comme intervenants, dirigeant des groupes de travail et faisant du travail en réseau avec des jeunes fédéralistes d'Europe et d'ailleurs. Alors que le fil conducteur principal du Séminaire est son programme préétabli, avec des sessions sur des sujets allant de l'économie à l'histoire ou à la politique de défense, il offre également d'autres opportunités à de jeunes activistes de s'engager les uns avec les autres et de développer leurs réseaux. L'île ensoleillée qui a une histoire fédéraliste, comme lieu où Altiero Spinelli a écrit son Manifeste fédéraliste, est un cadre idéal pour équiper une nouvelle génération de jeunes militants fédéralistes avec les outils, la connaissance et les réseaux dont ils ont besoin pour un monde en perpétuel changement.

Les participant-es du WFM se sont retrouvé-es pour un pré-séminaire de deux jours servant de cours intensif sur le fédéralisme, donnant une vue d'ensemble de l'histoire du WFM, de ses buts et projets, de même qu'une possibilité aux participant-es de faire connaissance avant d'arriver sur l'île. Visant à un format interactif, chaque participant-e a fait une intervention sur un sujet de son choix, allant de solutions fédéralistes à des situations post-conflits, aux leaders féminines influentes au Pakistan, qui ont toutes animé des discussions et alimenté un flot d'idées de la part du groupe diversifié.

[53] À noter que les Institutions elles-mêmes font très exceptionnellement l'objet de critiques en la matière.

L'île de Ventotene peut être petite, mais l'accueil y est important. Après une session d'ouverture, les participant-es et les intervenant-es se retrouvent sur la place centrale, avec les résidents de l'île pour un repas de bienvenue. Chacun des dix restaurants de l'île fournit un plat différent, et chacun-e dîne sur de grandes tables communales en forme de "E", pour Europe. Le repas réunissant les habitants, les touristes et les fédéralistes, rompt la glace et pose les conditions pour une semaine de travail productif.

Cette année le WFM a tenu un rôle particulièrement productif, Nick Christie (Canada), membre du Comité exécutif et président de la commission politique, Lucio Levi, membre du Conseil et Yasmina Gourchane, Membership and Outreach Associate, ont informé les participant-es sur les programmes du WFM, tels que la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies et la Coalition pour la Cour pénale internationale. Dans le courant de la semaine Florencia Gor (Argentine et Canada), Présidente du Congrès du WFM, a abordé d'autres projets dont la Campagne pour une Cour pénale latino-américaine et des Caraïbes contre la criminalité organisée internationale (COPLA) et l'initiative UN2020. Avoir des interevnant-es du WFM actifs et engageants a toujours été un point clé du Séminaire (international, ndt.) de Ventotene, afin d'apporter une perspective mondiale afin de compléter un engagement principal sur l'Union européenne sur lesquels les participant-es européen-nes travaillent régulièrement. L'une des fonctionnalités du WFM qui a attiré les participant-es de la JEF et de l'UEF ont été les nouveaux Groupes de travail internationaux lancés récemment (Transnational Working Groups, mis en place depuis le Congrès de La Haye de juillet 2019, ndt.), créés pour encourager une communication régulière et importante entre les membres des organisations membres et les experts engagés sur le terrain.

Ventotene est réellement un melting pot pour les fédéralistes qui proviennent de divers pays, générations et disciplines. Les participant-es maintiennent l'esprit des discussions ouvert même hors des salles de réunion du séminaire en poursuivant les débats du jour durant leur temps libre, qu'il s'agisse d'un dîner donnant sur la Méditerranée, d'une boisson sur la place, ou d'un tour en bateau autour de l'île. De telles intersections solidifient les efforts de collaborations entre les sections de la JEF, entre la JEF et le WFM, pour ne pas parler d'amitiés inombrables. Depuis presque quatre décennies, de nouvelles générations de fédéralistes continuent de revenir à Ventotene, determiné-es à poursuivre l'héritage d'Altiero Spinelli et à travailler à un monde plus fédéral.

Carlo Ossola, *Fables d'identité – Pour retrouver l'Europe*

Carlo Ossola, *Fables d'identité – Pour retrouver l'Europe*, Paris, PUF, p. 298 (dont 40 p. de notes et un index nominorum de 12 p.), 2018, 21 €.

Michel Herland

Trois cent pages, ce n'est pas trop pour évoquer « le patrimoine commun de la mémoire européenne », « un entrelacs d'histoires à interpréter », des histoires qui seraient néanmoins sous-tendues par un principe commun, le « Souverain bien ». Tel est le défi que s'est lancé Carlo Ossola. Et il ne fallait pas moins qu'un érudit comme il l'est lui-même, professeur de « Littératures modernes de l'Europe néolatine » au Collège de France, pour le relever. Disons tout de suite notre admiration pour l'immense culture de l'auteur et son habileté à nous en transmettre une part. Car, à l'heure de la crise des « humanités » (de la lecture, de l'enseignement), il est bien clair que le patrimoine dont il s'agit se trouve plutôt sur les rayons des bibliothèques que dans la mémoire vivante des Européens, lesquels n'ont que des souvenirs diffus, pour ne pas dire confus, des quelques grands mythes, des quelques grandes œuvres dont on leur a « parlé », à l'école. L'auteur de ces lignes est suffisamment âgé pour que l'un de ses grands-pères sût encore, longtemps après ses études, quelques centaines de vers latins : nous n'en sommes plus là ! Autant dire que si ce livre devrait séduire un public intellectuel et curieux du passé, il risque de tomber rapidement des mains des acheteurs attirés par la conjonction des mots « identité » et « Europe » sur la couverture.

Aux XVIII et XIXe siècles, la pratique du « grand tour » était à la mode chez les jeunes hommes fortunés. Partis de Londres ou de Berlin, ils voyageaient jusqu'à Rome en faisant halte dans les hauts lieux d'une culture qui était alors véritablement la leur. Dans la première partie de son livre, C. Ossola nous invite à le suivre dans son propre grand tour, seize étapes d'un itinéraire tarabiscoté d'Anderlecht (Pays-Bas) à Rome, qui pousse vers l'Est jusqu'à Ankara et vers l'ouest jusqu'à Lisbonne (ou plutôt Belém). Chaque station est l'occasion d'associer aux vestiges de l'Europe d'antan une ou plusieurs grandes figures intellectuelles, de l'Antiquité au XXe siècle. Ainsi Anderlecht est l'occasion d'évoquer Erasme ; Fréjus : Sieyès, Trèves : Marx ; Belèm : Pessoa (et le Traité de Lisbonne), etc.

La deuxième partie dont la Divine Comédie constitue un fil conducteur assez lâche analyse les fondements de l'Europe selon tels que C. Ossola les perçoit : la quête et le devoir autour des personnages d'Ulysse et Enée ; l'amour et l'âme autour d'Éros et Psyché ; le « lieu commun » autour d'Aristote. Un dernier chapitre se penche sur le monde soviétique et sur les jugements par l'eau et par le feu tels qu'on les pratiquait au Moyen Âge, une note finale pour le moins incongrue, comme si le livre devait se conclure sur la part maudite de l'Europe (qui fait certes partie de son identité !)
C'est le précédent et pénultième chapitre qui soulève cependant le plus de questions. Abandonnant l'approche historique, l'auteur affronte directement la question de l'identité telle qu'elle se présente à lui aujourd'hui. Il commente en ces termes l'apparition du « village global » :

« Cette concentration de l'espace est allée de pair avec une disjonction du temps : en passant d'un quartier à l'autre de nos métropoles, nous changeons de siècle. D'un côté, des individus promis à de brillantes carrières, et, à une rue de là, des femmes voilées qui passent sans mot dire, des gamins sans avenir, des migrants sans nom. Le XXIe siècle des drones cohabite avec le XIe siècle des croisades (aujourd'hui dirigées en sens inverse) » (p.212-213).

Il ajoute un peu plus loin :
« L'appel à la civilisation oppose les civilisations ; elles deviennent incompatibles et il n'est pas d'une grande utilité de croire que le « progrès » (tel qu'il s'est développé en Occident aux XIXe et XXe siècles) soit un facteur d'unification » (p. 214).
Partant de ce constat du choc des civilisations, comment faire l'Europe, alors que – nous rappelle l'auteur – l'islam est déjà la religion la plus pratiquée à Bruxelles, un islam dont il n'a certes pas été question dans les « fables » qui constituent la mémoire européenne ? Rejetant les « solutions expéditives » (comme les expulsions), C. Ossola en appelle à la constitution d'un lieu commun où règnerait une tolérance très étendue : « L'idée que je me forme de ce qui est juste ne peut servir de mesure à l'autre, car ce qui est juste doit être partagé par l'un comme par l'autre » (p. 219).

Autant dire qu'on fait litière des droits de l'homme ! Est-ce vraiment ce que souhaite l'auteur ? Sans doute pas puisqu'il compte sur la « perméabilité réciproque » des populations et des cultures pour construire la future Europe harmonieuse qui saura combiner les valeurs communautaires ancestrales (qui manquent désormais aux « modernes ») et l'émancipation de la femme (qui fait défaut, entre autres, chez nombre d'immigrés). Quels seraient alors les contours – adaptés à la réalité d'aujourd'hui – de la « politique avisée d'intégrations successives, comprenant le droit de migration » (p. 226) qui fut celle de l'Europe romaine ? Voilà ce qu'il faudrait nous dire. Citer un seul cas d'intégration réussie dans l'Italie du XXIe siècle (la petite ville de Riace en Calabre – p. 225-226) ne saurait être probant, cet exemple ne paraissant pas reproductible dans nos banlieues-ghettos.

Albert Camus : l'union des différences

Alessandro Bresolin, *Albert Camus : l'union des différences. Le legs humain et politique d'un homme en révolte*, Lyon, Presse Fédéraliste, 2017, p. 308

Philippe Vanney
Professeur de langue et de civilisation française à l'Université Dokkyo au Japon, membre du Comité de lecture de la revue *Présence d'Albert Camus* publiée par la Société d'études camusiennes.
Article publié initialement dans *Présence d'Albert Camus*, n° 10

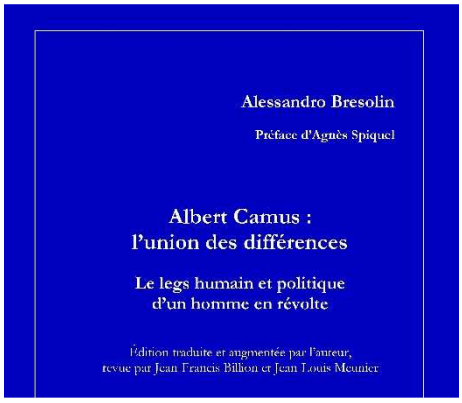

Historien, traducteur, journaliste, romancier et poète, Alessandro Bresolin nous offre ici une édition en français, remaniée et complétée, de son ouvrage paru en 2013 en Italie : *Camus L'unione delle diversità* aux Éditions Spartaco. Déjà depuis plusieurs années, grâce à la nouvelle Pléiade, au *Dictionnaire Camus* dirigé par Jean-Yves Guérin et à l'édition des *Écrits libertaires* de Camus sous la responsabilité de Lou Marin, les idées et prises de position politiques de Camus ont reçu un nouvel éclairage, les replaçant dans un courant que les traditions de l'école française ont bien du mal à aborder (malgré Proudhon !), je veux parler du socialisme libertaire et du fédéralisme auquel le titre du livre renvoie expressément.

L'approche peut sembler déroutante : d'une part elle n'est pas, à strictement parler, chronologique même si le premier chapitre traite des années Trente en Algérie et le dernier de la guerre d'Algérie, d'autre part elle ne s'ordonne pas autour d'une analyse minutieuse, au pas à pas, des textes camusiens qui en dégagerait à la fois l'évolution et les constantes. L'auteur choisit de nous introduire dans de grandes et belles fresques politico géographiques : Algérie, Espagne, Italie, suivies d'une évocation des principales idées associées peu ou prou au mouvement libertaire : l'anarchie, la révolte, le socialisme libertaire, le fédéralisme et la critique de la violence, tout ceci par le truchement de nombreux intellectuels ou hommes politiques parmi lesquels on peut citer (mais ce ne sont que quelques exemples) Silone, Chiaromonte, Caffi, Spinelli, Tocqueville, Bakounine, Élisée Reclus, ainsi que Fehrat Abbas ou Messali Hadj. A. Bresolin prend alors le parti de faire dialoguer Camus, dans ses prises de position, son action et ses textes, avec ces grandes figures. Pour un certain nombre d'entre elles, Camus les a effectivement rencontrées et l'évocation des liens d'amitié ou de leur connivence est un des charmes de ce livre difficilement classable. On pense en particulier aux échanges et au chemin parcouru ensemble en Algérie, aux États-Unis, en France et en Italie qui unissent l'écrivain à Nicola Chiaromonte.

Cette approche, faisant ainsi toute sa part à la riche complexité inhérente au mouvement libertaire, contribue, entre autres, à relativiser la solitude de Camus dans le paysage intellectuel français et, par contre, à mieux comprendre ses convictions, parfaitement étrangères à tout dogmatisme et toute idéologie, en les reliant à la culture européenne et à sa diversité. Elle permet aussi d'ouvrir des pistes de recherche en matière d'études comparatives. Parmi les différents points analysés, on pourra souligner l'importance que Bresolin accorde à juste titre à la période du *Soir républicain* (malgré le peu de place réservée à Pascal Pia) et au rôle souvent méconnu que Camus joue dans le mouvement fédéraliste de la fin de la Seconde Guerre mondiale et qui se nourrit de l'expérience de la Résistance, non seulement française, mais aussi de l'ensemble des pays européens. En ce sens, la troisième des *Lettres à un ami allemand* reste un texte clé. Malheureusement, la France retombera avec une rapidité déconcertante dans l'ornière du nationalisme que pourfend Camus depuis ses premiers engagements.

Cette démarche originale encourage cependant, chez l'auteur, des digressions (par exemple, sur Silone ou Bakounine), tandis que le lecteur a parfois l'impression que les mêmes questions sont traitées à plusieurs reprises, allant ainsi à l'encontre de la cohérence qu'on est en droit d'attendre d'un ouvrage participant plus de la science politique que de la littérature. En fait, la courte introduction mentionne bien qu'il s'agit d'une « série d'essais » (p. 17) tout en ne précisant pas les circonstances de leur écriture. On remarque ainsi que le chapitre V sur le fédéralisme européen est une version améliorée et augmentée de l'intervention de l'auteur aux Rencontres de Lourmarin de 2010 consacrées à l'Europe et que le chapitre III puise en partie dans son intervention à ces mêmes Rencontres en 2008[54]. D'autre part, l'absence de référence, sauf rares exceptions, à la critique camusienne, peut dérouter le lecteur qui parfois se pose, devant telle ou telle affirmation, la question des sources.

L'ouvrage est d'une belle facture due à la maison d'édition Presse Fédéraliste. On aurait cependant apprécié que les notes en bas de page se teminent par une ponctuation. Les tirages ultérieurs pourront facilement remédier à ce défaut. Constatons d'autre part que le nombre important de noms de personnes citées et de leurs œuvres aurait appelé à la création d'un index spécifique.

Alessandro Bresolin reproduit en final une interview de Catherine Camus « Libres et responsables » (p. 291-301) : le choix est tout à fait judicieux et on ne pouvait trouver meilleure conclusion à ce livre. Quant à la préface, elle est assurée en quelques mots clairs et précis par Agnès Spiquel.

[54] Il s'agit respectivement de « "La même idée qui revient de loin". Européisme et fédéralisme chez Camus » in Les Rencontres Méditerranéennes Albert Camus, *L'Europe selon Camus*, Éditions A. Barthélémy, 2011, p. 41-69 et « Le choix des camarades : Camus, Chiaromonte, Caffi, Silone » in Les Rencontres Méditerranéennes Albert Camus, *Le Don de la liberté. Les relations d'Albert Camus avec les libertaires*, 2009, p.25-37.

Yanis Varoufakis, *Conversations entre adultes*

Yanis Varoufakis, *Conversations entre adultes. Dans les coulisses secrètes de l'Europe*, éd. Les liens qui libèrent, Paris, 2017, p. 528 , 26 €, ISBN 979-10-209-0558-1

Michel Theys

Extrait de la Bibliothèque européenne, n° 1225, supplément mensuel aux bulletins quotidiens de l'Agence Europe, Bruxelles

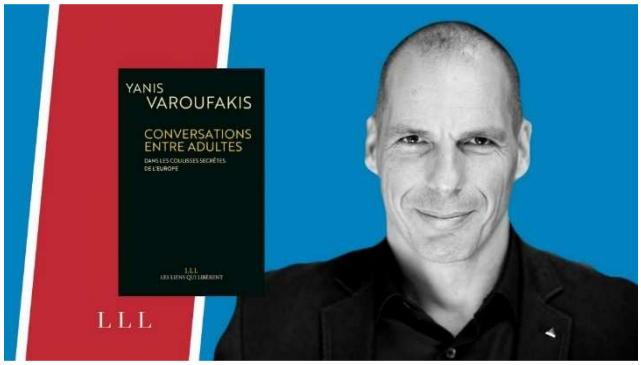

Yanis Varoufakis séduit et convainc autant qu'il irrite et insupporte. Son dernier ouvrage, écrit en anglais à l'origine, ne manquera pas de radicaliser plus encore les points de vue. Est-il l'œuvre d'un traitre ? Certains, à coup sûr, le pensent et enragent en découvrant les 'secrets' traditionnels ainsi jetés en pâture à l'opinion publique. Mais l'éphémère ministre des Finances du premier gouvernement Tsipras n'en a cure, ainsi qu'en atteste l'incipit qu'il a choisi : "Pour tous ceux qui ont soif de compromis, Mais préféreraient être broyés que finir compromis".

> "Voir les créanciers de la Grèce à œuvre, c'est voir 'Macbeth' au pays Œdipe", juge l'auteur en observant que les acteurs les plus puissants du drame ont, eux aussi, "provoqué leur perte parce qu'ils craignaient la prophétie qui l'annonçait"

Dans ce livre, Varoufakis se présente en témoin direct de ce qui, au cours du premier semestre de 2015, a précipité "notre continent dans un bourbier dont il risque de ne pas sortir avant très, très longtemps". L'acteur qu'il était alors s'efface derrière le témoin qui, lors des contacts et réunions qu'il a accumulés au cours de cette période, a pris le soin d'enregistrer les propos échangés ou d'en prendre note aussitôt après, sa mémoire ayant été son dernier recours pour dire sa vérité. Le premier entretien dont il ose dévoiler le contenu a lieu le 16 avril 2015 à Washington. Il y rencontre Larry Summers, 71ème secrétaire d'Etat américain au Trésor et 27ème président de Harvard, qui lui tient notamment le propos suivant : « Il y a deux types de politiciens. Ceux qui en sont, les 'insiders', et ceux qui n'en sont pas, les 'outsiders'. Les seconds privilégient leur liberté de parole pour donner leur version de la vérité. Le prix de cette liberté, c'est d'être ignorés par les 'insiders', qui prennent les décisions importantes. Les 'insiders' ont un principe sacro-saint : ne jamais se retourner contre leurs pairs et ne jamais dire ce qu'ils font ou disent aux autres" ».

Telle serait la clé, pour cette sommité américaine, pour avoir accès aux informations confidentielles et disposer ainsi d'une réelle capacité d'influence. L'offre était tentante ? Sans doute, mais Yanis Varoufakis a répondu à son interlocuteur que, si les 'insiders' avec lesquels il négociait refusaient de libérer le peuple grec "de sa prison pour dettes", il n'hésiterait pas à "devenir un lanceur d'alerte". Ce livre est le livre d'un lanceur d'alerte, ayant été aux premières loges pour assister à une tragédie moderne. "Voir les créanciers de la Grèce à œuvre, c'est voir 'Macbeth' au pays Œdipe", juge l'auteur en observant que les acteurs les plus puissants du drame ont, eux aussi, "provoqué leur perte parce qu'ils craignaient la prophétie qui l'annonçait", tous étant en tout cas "dépassés par les conséquences involontaires de leurs actes".

Le titre du livre a été inspiré par Christine Lagarde qui, exaspérée par la tournure d'une réunion, a lancé qu'il faudrait qu'il y ait "des adultes dans la salle" pour parvenir à surmonter le drame grec. Si tous étaient évidemment adultes, tous n'étaient pas hélas, regrette l'auteur, de la trempe des Lagarde, Draghi et, bien sûr, Wolfgang Schaüble. A ceux (de la Troïka, entre autres) "dont la fadeur" le "tétanisait", il refuse de présenter des excuses pour s'être rendu coupable de dévoiler la couronne car ce "serait attenter à l'exactitude historique de ce récit". Pour les autres, il se borne à expliquer qu'il a envisagé leur rôle, comme le sien, "à travers le prisme d'une vraie tragédie grecque, ou shakespearienne, dont les personnages, ni bons ni méchants, sont dépassés par les conséquences involontaires de leurs actes".

Une anecdote suffit pour saisir l'abîme qui a pu séparer certains protagonistes de cette tragédie. En février, le ministre Varoufakis est reçu à Berlin par son homologue allemand qui, entre autres, soutient que le modèle social européen, "trop généreux", est intenable, le Dr. Schaüble arguant : "En RDA, les gens n'étaient pas mauvais. Ils étaient même pleins de bonnes intentions, mais leur système de protection sociale était économiquement intenable". D'où cette réplique cinglante de l'économiste grec : "Vous êtes en train de me comparer à un ministre de RDA bien intentionné qui veut maintenir un système politique et économique intenable à tout prix ? Je vous rassure, Wolfgang, en dépit de ce que vos amis grecs vous ont dit, je suis un démocrate convaincu, un fervent partisan du pluralisme et un européiste intransigeant. Il en va de même pour mes collègues de Syriza. Nous avons autant de point-communs avec la RDA que vous en avez avec le régime de Pinochet, c'est-à-dire aucun !" Inutile de préciser que suite à cet intermède acide, les propositions du Grec relatives à la dette grecque ont été prestement envoyées aux "institutions", soit la Troïka, ce qui revenait, dans l'esprit de l'auteur, à les ranger dans la poubelle de l'histoire...

Jamais un dirigeant politique n'avait à ce point dévoilé ce qui se dit et se trame dans le secret des réunions européennes, en particulier celles relatives à la zone euro. Ce témoin est-il fiable ? Force est de constater qu'il n'y en a pas d'autre, ce qui est dommage. Car, après tout, est-il normal que la gestion d'une crise économique et budgétaire se trame dans le secret d'alcôves hermétiquement closes ? En tout cas, si Yanis Varoufakis est peut-être un témoin à prendre avec des pincettes, la vérité de cet européiste engagé ne peut être ignorée alors que d'autres, y compris à gauche, jonglent avec les bobards.

Requiem(s) pour l'Europe

Claude Martin, *La Diplomatie n'est pas un dîner de gala, Mémoires d'un ambassadeur*, Éd. de l'Aube, p. 946, 29,90 €.
Régis Debray, *L'Europe fantôme*, Gallimard, « Tracts », 2019, p. 48, 3,90 €.

Michel Herland

Claude Martin né en 1944, énarque et sinologue, a effectué la plus grande partie de sa carrière diplomatique en Chine avant de prendre la direction générale des Affaires européennes au Quai d'Orsay (1994-1998), puis d'être nommé ambassadeur à Berlin (1999-2007). Quant à Régis Debray, normalien, guérilléro en Amérique du sud, qui s'est tourné vers la sémiologie après un passage par l'Elysée de François Mitterrand, il est le prototype de l'intellectuel engagé. La publication presque simultanée de deux ouvrages sous leurs plumes est d'autant plus significative du désenchantement des Européens à l'égard de l'Union européenne (UE) qu'il s'agit de deux individualités n'appartenant pas au même bord politique, l'ambassadeur Martin ne cachant pas son affinité avec Jacques Chirac. Leurs contributions au débat sont autant d'avis autorisés, de la part de Cl. Martin, diplomate qui a participé à l'élaboration de la politique européenne de la France, comme de R. Debray qui fut un observateur attentif de cette même politique. Ce qu'ils écrivent n'ayant pas besoin de grandes explications, on se limitera pour l'essentiel à quelques citations qui sont à prendre comme une introduction à la lecture de leurs ouvrages.

Le premier extrait sera tiré du petit livre publié de Régis Debray qui inaugure la nouvelle collection « Tracts ».
« Ce n'est pas par servilité, mais par inculturation que l'extraterritorialité de droit américain est vécue comme naturelle. On ne comprendrait pas sinon qu'on accepte […] *d'être taxé (acier et aluminium), racketté (les banques), écouté (la NSA), pris en otage (l'automobile allemande), commandé ou décommandé in extremis (militairement), soumis au chantage (nos entreprises en Iran), etc. »*[55]
Qui niera que l'auteur a entièrement raison dans sa dénonciation de la faiblesse de l'Europe. Ici par rapport aux États-Unis mais l'on pourrait en dire évidemment autant par rapport au nouveau candidat à l'hégémonie mondiale, la Chine. De fait, les exemples cités, que tout le monde a en tête, ne peuvent que susciter l'indignation des Européens. Et l'on pourrait ajouter, entre autres, l'emprise des GAFA à laquelle nous semblons incapables de résister, avec l'unique espoir de les contraindre dans un avenir pas trop lointain à payer un impôt pas trop symbolique. Mais pourquoi n'avons-nous pas voulu susciter des GAFA européens comme l'ont fait les Chinois et les Russes ? Pourquoi, sachant l'usage qu'ils font des données récoltées, ne pas les avoir pas tout simplement bannis de notre continent au nom d'un impératif de sécurité ? La liste des questions pourrait s'allonger ainsi indéfiniment. Reste à comprendre la passivité de l'UE dans toutes ces matières. R. Debray, on l'a vu, met d'abord en avant ce qu'il appelle notre « inculturation », à savoir *« la dissolution de l'européanité dans l'occidentalité américanisée »* (la subordination de la politique à l'économie conformément au dogme du laissez-faire, l'individualisme qui dissout le peuple en autant d'aspirants au statut envié de *people*, voire l'usage du *globish* pour communiquer entre Européens). À quoi s'ajoute la faiblesse (voire l'absence chez nombre de « citoyens européens ») d'un sentiment d'appartenance à l'Europe, laquelle faiblesse est liée en particulier, selon Debray, à l'incertitude sur ce que devraient être les frontières de l'UE : *« une géographie élastique empêche l'appropriation culturelle d'un espace naturel car personne ne sait où l'Europe commence et où elle finit. Le Bosphore, la Laponie, l'Oural, Chypre ? »*. Les illustrations des euro-billets, avec leurs monuments impossibles à identifier, ne sont qu'une preuve supplémentaire de la difficulté de faire naître une identité européenne forte. *« L'euro est un billet de Monopoly […], illustration fantomatique d'un no man's land incorporel »*. On peut appeler à la rescousse, sur ce dernier point, l'ambassadeur Martin.

« À quoi allait ressembler « l'euro » ? À Bruxelles, les maquettes des billets circulaient. Elles étaient insipides. Pas un visage, pas un lieu, pas un site que l'on puisse identifier. « C'est volontaire, m'expliqua un membre de la Commission. Certains ont proposé de mettre sur les billets, comme sur les coupures nationales, les visages des grands Européens : Molière, Shakespeare, Goethe, Dante, Érasme, Cervantès. Mais tout le monde, parmi les Quinze, et bientôt parmi les Vingt-Huit, aurait voulu le sien ! Nous avons fait l'inverse : choisir des décors neutres, que personne ne pouvait s'approprier ! » C'est ce jour-là que je compris, un peu tard, que l'Europe, pleine d'âme et de saveurs dont j'avais rêvé, n'existerait jamais. Nous avions fait à Six un beau projet, nous l'avions à peu près sauvegardé à Neuf, puis à Quinze. Mais entre les Vingt-Huit, qu'avions-nous en commun ? La diversité géographique, climatique, économique, politique, et bien sûr culturelle, de l'immense ensemble que nous voulions rassembler aurait dû nous faire réfléchir. Pensions-nous vraiment possible, réaliste, de soumettre cette assemblée de peuples à des normes communes ? Il aurait fallu, avant toute chose, leur donner un sentiment d'appartenance à une même Communauté » (p. 799).

Les élargissements successifs – Royaume-Uni, Irlande et Danemark en 1973 ; Grèce en 1981 ; Espagne et Portugal en 1986 ; Suède, Finlande et Autriche en 1994 ; Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie en 2004 suivis de La Roumanie et la Bulgarie en 2007 ; Croatie en 2013 – sont vus à juste titre par tous les partisans d'une Europe (vraiment) Unie comme une erreur majeure. À preuve la position de l'ex-président Giscard d'Estaing rapportée par CL. Martin :
« L'entrée dans l'Union de ces quatre pays [la Suède, la Norvège[56], la Finlande et l'Autriche] *ne posait guère de problèmes. Ils étaient riches, développés, dotés d'administrations solides. Mais ils étaient*

[55] Nous citons *L'Europe fantôme* d'après les bonnes feuilles publiées dans *Le Monde* du 14 février.

[56] La Norvège n'adhèrera finalement pas.

'neutres' (au moins pour trois d'entre eux), avec des traditions très différentes des nôtres. Leur adhésion allait alourdir la mécanique européenne, nous obliger à mettre quatre couverts supplémentaires autour de la table. La perspective d'avoir à accueillir, après ces quatre candidats, dix ou douze autres pays venus de l'Est, pesait sur les négociations. 'Cela va faire trop !' avait dit Giscard, dans une déclaration retentissante. L'ancien président mettait en garde contre ces élargissements successifs, il avait raison. On poursuivit la négociation sans l'écouter, mais avec prudence. On savait bien que le 'petit élargissement' en cours était une répétition du « grand élargissement » qui allait suivre » (p. 747).

Chacun sait, et Cl. Martin le premier, que le ver est dans le fruit dès 1973 avec l'admission de la Grande-Bretagne :

« Le 'virus britannique' l'avait [l'Union] usée. Au fond, l'Angleterre n'avait jamais cessé, depuis son adhésion, de contester les règles, et l'esprit même de l'entreprise communautaire. Elle avait « renégocié » à deux reprises les conditions de sa participation au budget commun, et finalement cassé les mécanismes financiers qui organisaient la solidarité entre les États membres. Elle s'était employée à abattre, peu à peu, les barrières qui protégeaient le marché européen de la concurrence extérieure. Et elle s'était opposée de toutes ses forces à ce que ce marché, dans lequel il y avait déjà à ses yeux trop de 'politiques communes', soit davantage organisé et régulé » (p. 742).

Aveuglement ou stratégie la création d'une Union monétaire ne marchant que sur une seule jambe, puisque privée de son complément nécessaire, un budget à la hauteur de celui d'une fédération, alors qu'on se contentait d'imposer des contraintes sur les déficits nationaux ?

Erreur ou stratégie cette adhésion britannique ? Erreur pour les chefs d'Etat partisans d'une Europe supranationale, sans doute, mais stratégie gagnante, hélas, pour ses opposants, le président français Pompidou, par exemple, et bien sûr les Anglais eux-mêmes qui seront les premiers à pousser en faveur des élargissements suivants :

« Le Foreign Office […] aurait voulu aller vite dans le processus d'élargissement [aux PECO]*, pour diluer un peu plus la solidarité communautaire »* (p. 752). Et encore : *« Les Britanniques attendaient de l'élargissement qu'il dilue un peu plus l'affreux système communautaire »* (p. 769).

Aveuglement ou stratégie la création d'une Union monétaire ne marchant que sur une seule jambe, puisque privée de son complément nécessaire, un budget à la hauteur de celui d'une fédération, alors qu'on se contentait d'imposer des contraintes sur les déficits nationaux[57] ? Aveuglement pour ceux qui espéraient qu'une Union bien ordonnée ne tarderait pas à se mettre en place, mais stratégie gagnante pour ceux qui, Allemagne en tête, tireront leur épingle du jeu.

« Cette union monétaire, ce n'était rien d'autre, à terme, que l'imposition à tous d'un moule budgétaire unique. Les États membres allaient se priver des moyens d'agir au profit de leurs peuples. Cela n'aurait eu de sens que si l'on avait parallèlement prévu, dans le Traité [de Maastricht]*, des moyens d'action permettant à l'Union d'assurer aux Européens le bien-être, la stabilité et le développement qu'ils ne pourraient plus attendre de leurs gouvernements nationaux. Ce n'était, hélas, pas le cas. Je le trouvais finalement bien triste, ce bateau européen dans lequel j'avais décidé de monter à nouveau. Et pourtant, il fallait embarquer »* (p. 744).

L'ancien ambassadeur n'a pas de mots assez durs pour l'élargissement de l'Europe à l'Est. Il y voit pour sa part une faute majeure des pays fondateurs :

« Ceux-ci avaient organisé leur propre souffrance. Ils allaient injecter dans des économies concurrentes toutes les ressources nécessaires pour que celles-ci viennent en retour les déstabiliser, et partiellement les détruire. Et ils avaient surtout anéanti leur beau projet, leur rêve. L'Europe allait devenir un vaste marché sans pilote, sans ambition politique » (p. 846).

Bien sûr, on pouvait toujours croire à un sursaut : *« Les 'supranationalistes' croyaient leur heure venue. L'Union, quand elle compterait vingt-sept ou vingt-huit membres, ne pourrait plus, selon eux, fonctionner en maintenant la règle de l'unanimité, qui bloquait toute décision »* (p. 826). On sait ce qu'il en est advenu : *« En attendant, l'Union pataugeait dans un imbroglio institutionnel. Ce président du Conseil Européen et ce haut représentant allaient s'ajouter aux nombreuses 'autorités', le président du Conseil des ministres, le président de la Commission, le président de la Zone euro, le président de la Banque centrale qui parlaient déjà au nom de l'Europe dans leurs domaines respectifs. Sans oublier le président du Parlement européen qui prétendait, lui aussi, 'faire entendre la voix des peuples européens' sur la scène internationale. Face aux vrais 'Grands' dont les responsables tenaient, eux, dans une même main les pouvoirs politique, économique, monétaire et militaire, l'Union, allait rester, malgré les gadgets dont elle se parait, un ensemble sans cohésion. Un corps obèse, mou et sans tête. Face aux grandes puissances, on avait créé une impuissance »* (p. 850).

Chirac, le chef de l'Etat français du temps où Cl. Martin tenait l'ambassade à Berlin, comme son homologue allemand Schroeder persistaient à se croire capables, en unissant leurs forces, d'influencer l'Europe dans le bon sens : *« À vingt-huit, nous ne pourrons plus négocier quoi que ce soit. Mais à deux, trois ou quatre, nous pouvons encore définir une stratégie. La clé, c'est une bonne entente entre la France et l'Allemagne »* (p. 813). Mais est-ce toujours d'actualité ? Si l'on ne niera pas l'importance de l'existence d'un axe franco-allemand, force est de constater qu'il s'avère désormais impuissant à faire vivre en Europe une cohésion pourtant indispensable dans bien des domaines cruciaux.

Il n'est pas moins vrai que Français et Allemands n'ont cessé d'imaginer des formules (noyau dur, Europe à plusieurs vitesses) pour permettre à ceux qui le voulaient d'avancer et que la facilitation par le Traité de Lisbonne de la mise en œuvre des « coopérations renforcées » peut apparaître comme le résultat de ces efforts. Néanmoins, ces formes de coopération, si elles se développent, ne suffiront pas pour faire revivre l'espoir d'un Fédération européenne authentique à la portée d'une génération.

[57] « Schroeder (le chancelier allemand) et Chirac (le président français) attaquaient ensemble, l'ordre européen établi, et notamment les règles introduites depuis Maastricht dans la conduite des politiques budgétaires. « Ces règles sur la limitation du déficit à 3 %, le plafonnement de la dette, n'ont aucun sens ! En période de récession, il faut des politiques de relance ! » proclamèrent-ils dans une adresse commune à la Commission » (p. 848).

Ulrike Guérot, *Pourquoi nous avons besoin d'une République européenne*

Ulrike Guérot, *Warum Europa eine Republik werden muss. Eine politische Utopie*, Dietz, Bonn 2016, p. 300

Alessandro Cavalli
Sociologue, Professeur à l'Université de Pavie
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* – Turin
Traduit de l'anglais par Alexandre Marin - Bruxelles

Le livre, arrivé en quelques mois à la deuxième édition, pourrait s'intituler « Des États-Unis d'Europe à la République européenne », car il s'adresse aux citoyens européens des villes et des régions (et non des États) ; en effet Ulrike Guérot pense à quelque chose de radicalement nouveau sur le terrain du droit constitutionnel, pas à une fédération d'États-nations, mais à une union d'entités territoriales qui ont précédé historiquement les États nationaux, et qui, cette fois, ne tiennent plus guère compte des frontières. Pour la théoricienne, la notion d'États-Unis d'Europe rappelle excessivement les États-Unis d'Amérique, c'est-à-dire un État fédéral qui, dans le temps, se transforme en puissance hégémonique et accentue tant les tendances centralisatrices qu'il en vient à toujours plus ressembler à un État national.

Le sous-titre (« une utopie politique ») annonce clairement une argumentation de type normatif.

Il s'agit de penser à une utopie, à savoir un exercice intellectuel qui demande de passer outre l'existant (en l'espèce l'Union européenne [UE], ou ce à quoi elle s'est réduite actuellement) et d'imaginer de quelle manière on pourrait faire autrement si on ne se laissait pas aller aux tendances actuelles. Si l'on continue de penser l'Europe comme UE, il n'y aura aucun doute possible : le choix se fera entre un doux déclin et un tourbillon, voire entre une mort lente et un effondrement, mais point de salut. Le péché originel est d'avoir pensé l'Europe comme une union économique, privée de toute dimension politique et sociale, et d'en avoir confié la réalisation à une bureaucratie de technocrates démocratiquement irresponsables, péché qui, dès le début, a condamné l'Union. L'idée naïve de faire une union monétaire sans faire d'union fiscale en même temps s'est avérée être une contre-utopie, à savoir l'inverse de ce qu'imaginait Thomas More. Le fait même de penser pouvoir prendre un chemin identique avec une monnaie unique sans recourir à une quelconque forme de mutualisation des dettes publiques aurait dû apparaître comme irréaliste à nos dirigeants dès le début ; à défaut, cette prise de conscience aurait dû survenir lors de la crise financière.

Si l'on continue de penser l'Europe comme UE, il n'y aura aucun doute possible : le choix se fera entre un doux déclin et un tourbillon, voire entre une mort lente et un effondrement, mais point de salut. Le péché originel est d'avoir pensé l'Europe comme une union économique, privée de toute dimension politique et sociale, et d'en avoir confié la réalisation à une bureaucratie de technocrates démocratiquement irresponsables, péché qui, dès le début, a condamné l'Union.

Non seulement, l'UE est d'essence anti-démocratique, mais, de fait, elle contribue à détruire la démocratie au niveau national. Il n'est guère de pays où la démocratie ne semble pas malade ; tous les États – sauf peut-être, pour l'instant, l'Allemagne, paraissent victimes du syndrome de Weimar en laissant se propager les mouvements nationalistes. L'analyse de la crise de l'UE est lucide, approfondie et impitoyable, mais le temps presse pour les fédéralistes. L'auteure n'entretient aucun espoir quant à la possibilité de réformer l'UE ; les élites, mais également la majorité de la population ont tourné le dos à l'Union. Du reste, malgré leurs rhétoriques pro-européennes, les gouvernements ont géré le processus de façon à ce que, formellement du moins, il ne soit pas porté atteinte à la sphère de la souveraineté nationale : de nos jours même, les États mènent le plus souvent une politique de renationalisation quitte à fragiliser encore davantage des institutions communautaires déjà bien faibles, favorisant ainsi la position hégémonique de l'Allemagne.

Pour repenser l'Europe, il faut repartir du principe d'égalité des droits des citoyens, principe transgressé lorsqu'on a voulu faire reposer la citoyenneté européenne sur l'appartenance prioritaire à des États nationaux, souverains, et doté chacun d'un fonctionnement propre. Le message est clair : non aux États-Unis d'Europe, voire non à l'UE, non à l'État fédéral, oui à la République parce que c'est seulement en république que les citoyens (et non les peuples) se reconnaissent comme titulaires de la souveraineté, c'est seulement en république que se combinent et se complètent la liberté et l'égalité en droits, et c'est seulement dans un cadre républicain qu'on est à même de poursuivre l'intérêt collectif et le bien commun de tous les citoyens européens, en se libérant des intérêts particuliers défendus par les États nationaux.

Le chemin vers la République européenne (ou *Re-Pubblica*, terme que l'auteure préfère employer), a déjà commencé, mais il sera long et exigera une phase de lutte pour exiger le pouvoir constituant du peuple européen, à savoir une assemblée constituante. L'auteure indique que le 8 mai 2045, symboliquement un siècle après la fin de la seconde guerre mondiale, la date phare de la fondation de cet idéal vers lequel s'orientent les énergies vitales qui veulent se libérer des fers forgés. Derrière son profil institutionnel, la *Re-Pubblica* européenne ne dévie guère du modèle de l'État fédéral : un président élu directement par les citoyens, deux chambres parlementaires (une chambre des députés, élue avec des règles identiques dans des circonscriptions électorales à peu près homogènes quant à leurs dimensions et un Sénat des régions, des provinces, et des cités autonomes, dans lequel chaque entité enverrait deux représentants), un équilibre entre la fédération et les entités locales décentralisées (provinces ou cités métropolitaines) jouissant d'une grande autonomie. Il s'agit d'un modèle de démocratie post-nationale, vue comme une première étape, susceptible d'élargissements successifs et qui, à long terme, n'exclue pas un horizon mondialiste, mais le souhaite et le prépare. En somme, le point fondamental de la proposition est une réorganisation territoriale issue de la disparition de la chaîne nationale, intermédiaire entre le centre et la périphérie,

en laissant au centre des compétences importantes et peu nombreuses, et en décentralisant le reste à des pouvoirs locaux qui comprendraient, grosso modo, cinquante ou soixante provinces-régions « historiques » (de la Savoie à la Flandre, de la Vénétie à la Bavière, de la Bretagne au Tyrol, de la Catalogne au Brabant, etc.) ainsi que certaines grandes villes métropolitaines. Ces dernières constituent les nœuds d'un réseau de cités qui constituent d'ores et déjà l'ossature de la société civile européenne. Tout cela présuppose évidemment la déconstruction des États nationaux et la création d'un système politique tout nouveau, la formation de partis politiques européens mais aussi une administration centrale simplifiée et un fédéralisme fiscal qui soit cohérent.

Sur le plan économique, la *Re-Pubblica* européenne acceptera de ramener les marchés sous le contrôle de la politique de façon à ce que leurs opérations ne se fassent pas au détriment du bien commun, mais favorise la production et une égale distribution des richesses ; les dettes publiques devront être communes ; le système fiscal devra comporter l'imposition patrimoniale et successorale, ainsi que l'abolition des paradis et des privilèges fiscaux avec lesquels les États se livrent à une concurrence pour attirer les capitaux des multinationales ; l'axe de la politique pourra passer du droit à la propriété au droit à la possession ; la notion de biens collectifs fera son retour au centre des débats ; les banques et les concentrations financières pourront être contrôlées ; les formes associatives mutuelles et coopératives seront encouragées ; la préservation et la mise en valeur de l'environnement deviendront une priorité ; enfin, une politique en faveur d'une innovation technologique qui permette de s'extirper des multinationales américaines et asiatiques pourra être menée. En bref, proclamons la fin du néo-libéralisme et récupérons une gestion politique de l'économie, sans tomber dans les vieux modèles étatistes, soutenons une économie de la post-croissance.

Je laisse de côté, non par manque d'intérêt, les deux derniers chapitres dans lesquelles l'auteure voit dans l'Europe une chaîne qui sert de pont entre les phénomènes d'émancipation féministes et une étape vers la formation d'une société civile à l'échelle mondiale. Les États nationaux ont démembré le corps de l'Europe, il est temps de remembrer le continent.

Quel est le plus grand mérite de cet ouvrage ? De façon certaine, l'approche utopique. Rendre possible des scenarii irréalisables sans unification politique de l'Europe. Il ne suffit pas de penser à l'Europe seulement en termes de dépassement des guerres du passé et de garantie de la paix. Il faut regarder vers le futur, vers le rôle que l'Europe pourra jouer dans le monde de demain, songer au message que le dépassement de l'État national peut donner aux autres peuples de la Terre …

Quel est le plus grand mérite de cet ouvrage ? De façon certaine, l'approche utopique. Rendre possible des scenarii irréalisables sans unification politique de l'Europe. Il ne suffit pas de penser à l'Europe seulement en termes de dépassement des guerres du passé et de garantie de la paix. Il faut regarder vers le futur, vers le rôle que l'Europe pourra jouer dans le monde de demain, songer au message que le dépassement de l'État national peut donner aux autres peuples de la Terre, à la nécessité de répondre efficacement au défi environnemental, à l'exigence d'imaginer des scenarii qui aillent au-delà des seuls horizons offerts par le capitalisme financier. Les solutions que conservent les États nationaux sont toutes régressives, elles ont peu d'avenir, elles ont un effet de déprime collective, elles ne laissent pas de place à l'imagination, à l'espérance. En résumé, la liberté nous invite à sortir de l'optique suffocante du présent pour se projeter dans un futur différent et dans une Europe différente.

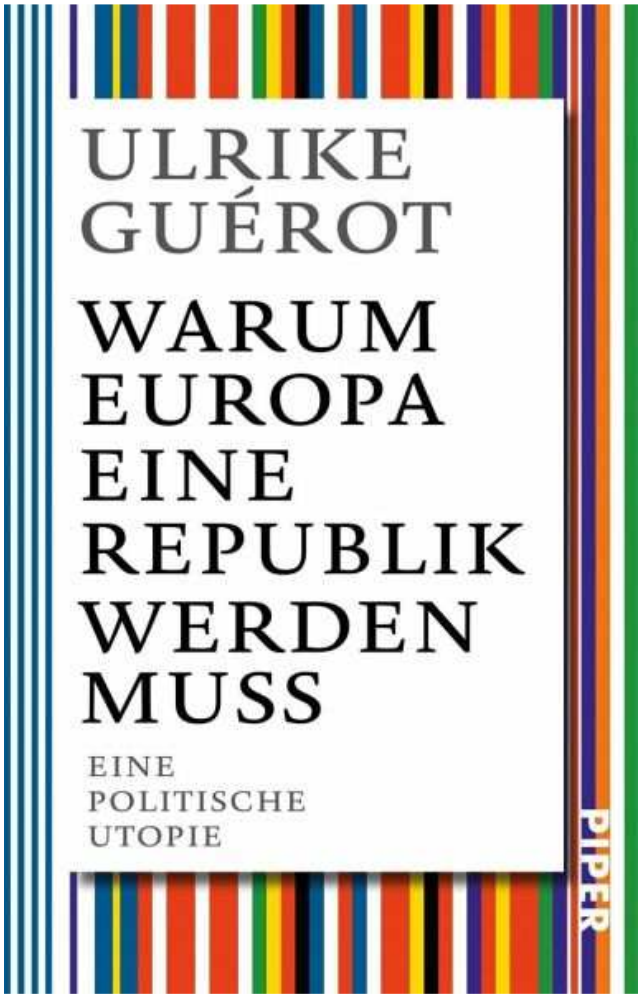

Y a-t-il aussi des limites ? Oui, et pas qu'un peu ! L'idée de se débarrasser des États nationaux est intéressante, mais naïve. On ne peut pas effacer deux siècles d'Histoire nationale, si l'Europe s'unit, les États nationaux seront drastiquement redimensionnés, mais ne disparaitront pas pour autant. L'ère des États-nations a été terrible et tragique, mais a connu ses heures de grandeur : l'affirmation de la démocratie et celle de l'État-providence sont liées à l'État national. Il s'agit désormais de libérer ces deux éléments du monopole étatique, mais on ne peut pas le faire en se contentant de remonter à Charlemagne. Malgré cela, il s'agit d'un livre fort, avec un propos clair, et qui ambitionne de secouer les consciences. De nos jours, l'Europe a besoin de ce type d'ouvrage pour discuter et renouveler le débat, en attendant – on l'espère – de changer l'issue de la bataille.

Un hommage : Joseph E. Schwartzberg, 1928-2018

Nancy Dunlavy
Directrice du Workable World Trust – White Bear Lake (MN)
Traduit de l'anglais par Jean-Francis Billion - Lyon

Joseph E. Schwartzberg, distingué Professeur émérite international à l'Université du Minnesota (États-Unis) est décédé le 19 septembre 2018 à l'âge de 90 ans. Il était un leader activiste et intellectuel du Mouvement fédéraliste mondial, ayant une influence significative aux plans local, national et international. Son livre exceptionnel, *Transforming the United Nations System: Designs for a Workable World,* a été publié en 2013 par les United Nations University Press et est l'un des textes classiques dans le corpus de la littérature générée par notre Mouvement fédéraliste mondial.

J'ai connu Joe au cours des dernières seize années au travers de notre travail en collaboration au sein de notre communauté du Minnesota pour la paix et la justice. J'ai eu le privilège peu commun sur une base quasiment quotidienne au cours des dernières quatre années, au début en tant qu'Assistante administrative puis comme Directrice du Workable World Trust qu'il avait fondé en 2014. Plutôt que de vous réciter, ici, les nombreuses réalisations de Joe durant sa vie (*cf.* : https://www.workableworld.org/about-the-author.html) je souhaite vous apporter ici un aperçu sur « une journée dans la vie de Joe Schwartzberg ».

J'avais l'habitude d'arriver au domicile de Joe la plupart des jours de semaine juste après le repas de midi. Si nous avions eus plusieurs « jours de congés » depuis notre dernière journée de travail, il me disait ce qu'il avait lu ou quel note ou écrit il avait achevé depuis notre dernière rencontre. Je ne crois pas que Joe ai eu seulement la capacité de prendre du repos !

Il y avait des jours nombreux jours où Joe était excité par une idée nouvelle qui lui était venue au milieu de la nuit. Il n'allait pas se contenter de me dire quelle était cette idée ; il insisterait pour que nous nous asseyions sur place et nous en occupions de suite, par exemple écrire un billet d'opinion pour le *New York Times* « un Plan Marshall mondial pour la Syrie », ou adresser des emails aux doyens des universités locales afin de fixer une date pour la création d'un « Consortium des villes jumelées pour la gouvernance globale et la citoyenneté mondiale ».

Après que nous ayons pris soin de ces lumineuses idées de minuit, Joe me demandait : « qu'avez-vous sur votre agenda ? » . J'ai appris très tôt qu'il valait mieux que mes sujets soient classés par ordre de priorité car il n'allait pzs écouter la totalité de ma liste. Il voulait s'occuper de ce que j'avais mentionné en premier.

Ceux d'entre vous qui avez reçu des emails de Joe savez comment chacun d'entre eux était joliment composé, poétique et nuancé. Il me les transmettait dans l'instant. J'étais émerveillée par sa maitrise des mots affirmer une opinion ou faire progresser des idées.

En milieu d'après-midi nous faisons une pause thé et cookies au gingembre. C'est alors que j'ai entendu beaucoup d'histoires sur sa vie et appris qu'il avait un bon sens de l'humour. Que je regrette aujourd'hui de ne pas avoir pris note de ces moments !

Au milieu de ces après-midi maintenant précieuses, Joe avait besoin de recharger son réservoir d'oxygène, de chercher une pastille pour la toux ou de remplacer les batteries de ses prothèses auditives. Ces interruptions l'ennuyaient et fondamentalement il continuait à travailler.

Et alors, à la fin d'une très-longue après-midi, comme s'il ne l'avait jamais dit auparavant, je m'exclamai : « Je pense que nous avons accompli des choses importantes aujourd'hui ». Vraiment, Joe ! Vraiment ! ».

Il faut retrouver le souffle des femmes et des hommes qui, dans la Résistance, ont osé dire qu'il fallait une Europe unie entre belligérants : ils étaient les révolutionnaires que nous ne sommes plus !

Alain Réguillon

Il est indéniable que certains enjeux transcendent aujourd'hui l'échelle des États-nations, rappelant que les problématiques universelles appellent à des solutions universelles qui ne peuvent se concrétiser que par des mécanismes supranationaux.

Marion Larché

Il faut dépasser l'Europe des juristes et des économistes pour construire celle des citoyens. Actuellement l'ambition politique est noyée, pour ne pas dire noyautée, par des textes et des contraintes. Les citoyens attendent qu'on leur propose des perspectives communes capables de préparer le futur.

Michel Dévoluy

A partir de ces observations, il apparaît donc évident qu'il n'existe pas de raccourcis pour résoudre le problème des migrations, aussi bien en ce qui concerne les réfugiés que, et surtout, ceux qui migrent vers l'Europe poussés par la misère et aussi, de plus en plus souvent, par des pénuries alimentaires causées par les changements climatiques.

Alberto Majocchi

S'abonner à FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro 6 €

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE

Maison de l'Europe et des Européens - 242, rue Duguesclin - 69003 Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-François Richard

Rédacteur en chef : Jean-Francis Billion

Comité de rédaction : Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ronan Blaise - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Maurice Braud - Fabien Cazenave - Didier Colmont - Domenec Devesa - Sandra Fernandes - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - David Soldini

Édition et mise en page : Chloé Fabre

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site www.pressefederalsite.eu : Valéry-Xavier Lentz –

Impression Ré-impression – 69240 – Bourg-de-Thizy